

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Le vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale au Canada : Vers
des « pénitenciers-hospices » ?

par

Anne-Laure TESSERON

Département de Démographie

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès Science en Démographie

Janvier, 2008

© Anne-Laure Tesseron, 2008



Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Le vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale au Canada : Vers
des « pénitenciers-hospices » ?

présenté par
Anne-Laure TESSERON

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Monsieur Norbert ROBITAILLE
Président-rapporteur

Monsieur Jacques LÉGARÉ
Directeur de recherche

Madame Marion VACHERET
Co-directrice de recherche

Monsieur Hani GUEND
Membre du jury

RÉSUMÉ

Le vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale est un phénomène de plus en plus flagrant dans les pénitenciers du Canada. À ceci s'ajoute une augmentation du nombre de détenus âgés de 50 ans et plus. Les enjeux rattachés à ces deux phénomènes sont nombreux et poseront indéniablement des défis majeurs aux autorités correctionnelles tant au niveau de la santé, des ressources matérielles et financières qu'au réaménagement des pénitenciers. Ce mémoire a pour objectif, d'une part d'analyser le processus du vieillissement de la population carcérale et d'autre part de projeter le nombre de détenus de 50 ans et plus. Ceci nous permettra de répondre à notre principale question de recherche : Nous dirigeons nous vers des « pénitenciers-hospices » ?

Les données nous ont été fournies par le *Service correctionnel du Canada* pour les exercices 2001-2002 à 2006-2007 et proviennent d'une vaste base de données qui s'enrichit continuellement : le *Centre d'information sur la justice pénale*. À partir de ces données, plusieurs indicateurs ont été calculés. L'âge moyen et médian des détenus selon plusieurs variables nous ont permis de cerner et d'évaluer le vieillissement carcéral tandis que les quotients perspectifs nous ont aidé à réaliser des projections de population.

Dans un premier temps, nous avons pu constater une nette augmentation de l'âge moyen et médian des détenus condamnés pour de longues durées tandis qu'ils augmentaient légèrement à l'admission. À l'inverse, ils demeuraient relativement stables pour les délinquants libérés et pour ceux condamnés pour les sentences les moins sévères. Ceci a confirmé ce qui avait été observé dans la littérature : le vieillissement de la population carcérale s'expliquerait en grande partie par le système pénal mis en place et le durcissement législatif. Dans un second temps, les projections de population ont mis en exergue une nette augmentation du nombre de détenus de 50 ans et plus de 2007 à 2017 si les phénomènes actuels (entrées et sorties) demeuraient constants.

Ainsi, les pénitenciers doivent faire face non seulement à un vieillissement de leur population mais également à une augmentation de détenus âgés. Ces deux phénomènes changeront inexorablement l'organisation des établissements fédéraux même si les effectifs de détenus âgés restent minoritaires. Les autorités correctionnelles doivent désormais composer avec cette nouvelle réalité carcérale.

Mots clés : vieillissement carcéral, population carcérale, détenus âgés, projections, Canada.

ABSTRACT

The ageing of the prison population under federal responsibility is a more and more blatant phenomenon in the Canadian penitentiaries. To this is added an increase of the number of prisoners of 50 years and over. The stakes connected with these two phenomena are many and will put major challenges for the correctional authorities both at the level of the health, the material and financial resources and in the reorganization of penitentiaries. This report has for objective, on one hand to analyze the process of ageing of prison population and on the other hand to forecast the number of prisoners of 50 years and over. This will allow us to answer our main research question: are we going to "penitentiaries-homes"?

The data were supplied by the *Correctional Service Canada* for 2001-2002 to 2006-2007 and result from a vast data base which is constantly enriched: *Criminal Justice Information Library*. From these data, several indicators were calculated. The mean and median ages of the prisoners according to several variables allowed us to estimate the prison ageing whereas the perspective probabilities helped us to realize projections of population. At first, we were able to note a net increase of the mean and median ages of the prisoners condemned for long durations whereas they increased slightly at the admittance. On the contrary, they remained relatively stable for the freed delinquents and for those condemned for the least severe judgments. These confirm what had been observed in the literature: the ageing of the prison population would be explained largely by the set up penal system and the legislative hardening. In a second step, the projections of population highlighted a net increase of the number of prisoners of 50 years and over from 2007 till 2017 if the current phenomenon remained constant.

So, penitentiaries have to face not only an ageing of their population but also an increase of older prisoners. These two phenomena will change inexorably the organization of the federal establishments even if the workforce of old prisoners remains a minority. The correctional authorities henceforth have to compose with this new prison reality.

Key words: Prison population, prison ageing, old prisoners, projections, Canada.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	V
ABSTRACT	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURE.....	IX
REMERCIEMENTS.....	XI
LISTE DES ABRÉVIATIONS	XII
INTRODUCTION.....	1

CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS ET PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE.....4

1.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE AU CANADA.....	4
1.1.1 <i>Quelques chiffres.</i>	4
1.1.2 <i>Hypothèses explicatives.</i>	6
1.1.2.1 L'hypothèse démographique.	6
1.1.2.2 L'hypothèse relevant des infractions.....	7
1.1.2.3 L'hypothèse relevant du système pénale et législatif.....	8
1.2 LES DÉLINQUANTS ÂGÉS DE 50 ANS ET PLUS AU CANADA.	9
1.2.1 <i>Définition d'un délinquant âgé.</i>	9
1.2.2 <i>Augmentation du nombre de délinquants âgés.</i>	9
1.2.3 <i>Les défis rattachés à cette population.</i>	10
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE ET LA QUESTION DES DÉLINQUANTS ÂGÉS AILLEURS QU'AU CANADA.....	15
1.3.1 <i>Aux États-Unis.</i>	15
1.3.2 <i>En Europe/ En France.</i>	17
1.3.3 <i>Au Japon.</i>	19
1.4 PROBLÉMATIQUE.	20

CHAPITRE 2 : SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE.....22

2.1 PRÉSENTATION DES SOURCES DE DONNÉES ET DES DONNÉES.	22
2.1.1 <i>L'accessibilité aux données.</i>	22
2.1.2 <i>Le Centre d'information sur la justice pénale (CIJP).</i>	23
2.1.3 <i>Les données.</i>	23
2.1.3.1 Les données demandées au SCC.....	23
2.1.3.2 Les données fournies par le SCC.	24
2.1.3.3 Les limites des données.....	26
2.2 MÉTHODOLOGIE.	27
2.2.1 <i>Évolution du vieillissement de la population carcérale.</i>	27
2.2.1.1 Calcul de l'âge moyen.....	29
2.2.1.2 Calcul de l'âge médian.	29

2.2.2 <i>Perspective de population : Les détenus de 50 ans et plus</i>	30
2.2.2.1 Transformation des données transversales en longitudinales.	30
2.2.2.2 Indicateur choisi : Le quotient perspectif.....	31
2.2.2.3 Calcul du quotient perspectif.....	31
2.2.3.4 Application des quotients perspectifs.....	33
CHAPITRE 3 : RÉSULTATS ET ANALYSE.....	35
3.1 LA POPULATION CARCÉRALE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE.	35
3.1.1 <i>Portrait de la population carcérale sous responsabilité fédérale</i>	35
3.1.1.1 <i>La population carcérale sous responsabilité fédérale</i>	35
3.1.1.2 <i>La population nouvellement admise sous responsabilité fédérale</i>	38
3.1.1.3 <i>La population nouvellement admise sous responsabilité fédérale selon la durée de la peine</i>	40
3.1.1.4 <i>La population carcérale sous responsabilité fédérale selon le type de mise en liberté</i>	44
3.1.1.5 <i>La population carcérale sous responsabilité fédérale et la mortalité avant la mise en liberté du délinquant</i>	48
3.1.2 <i>Taux d'entrées et taux de sorties</i>	51
3.2 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE	54
3.2.1 <i>Âge moyen et âge médian des délinquants sous responsabilité fédérale</i>	55
3.2.2 <i>Âge moyen et âge médian des délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale</i>	56
3.2.3 <i>Âge moyen et âge médian des délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale selon la durée de la peine</i>	58
3.2.4 <i>Âge moyen et âge médian des délinquants libérés sous responsabilité fédérale selon le type de mise en liberté</i>	61
3.3 LES DÉLINQUANTS DE 50 ANS ET PLUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE DE 2007 À 2017.	64
DISCUSSION	69
CONCLUSION.....	73
BIBLIOGRAPHIE	74
GLOSSAIRE.....	XIII
ANNEXES.....	XV

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Proportion (%) de délinquants âgés et de jeunes délinquants ayant des problèmes de santé, d'après l'EID .	11
Tableau 1.2 : Proportion (%) de délinquants ayant des problèmes de santé par groupe d'âge quinquennal, d'après l'EID.	12
Tableau 1.3 : Détenus de sexe masculin ayant des problèmes de santé à leur évaluation initiale, par groupe d'âge, 2002.	12
Tableau 3.1 : Délinquants sous responsabilité fédérale en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2006.	36
Tableau 3.2 : Délinquants selon l'âge à l'admission en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	39
Tableau 3.3 : Délinquants selon la durée de la peine à l'admission en nombre absolu et en proportion (%), par groupe d'âge décennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	43
Tableau 3.4 : Délinquants libérés selon le type de mise en liberté en nombre absolu et en proportion (%), Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	45
Tableau 3.5 : Délinquants libérés selon le type de mise en liberté en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge décennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	46
Tableau 3.6 : Délinquants décédés en nombre absolu et en pourcentage (%) avant leur remise en liberté, par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	49
Tableau 3.7 : Quotients perspectif de libération et probabilité de demeurer sous responsabilité fédérale par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2007.	65
Tableau 3.8 : Quotients perspectif de mortalité et probabilité de survivre par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2007.	65
Tableau 3.9 : Nombre de délinquants admis par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002-2007.	66
Tableau 3.10 : Délinquants sous responsabilité fédérale en nombre absolu, Canada, 2007 à 2017.	67
Tableau 3.11 : Taux de mortalité annuel par groupe d'âge quinquennal de la population canadienne, 2001-2002 à 2005-2006.	D
Tableau 3.12 : Nombre de décès attendus des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.	E

Tableau 3.13 : Nombre de décès des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.E

LISTE DES FIGURE

Graphique 3.1 : Évolution de la proportion de délinquants sous responsabilité fédérale, pour deux grands groupes d'âge, Canada, 2002 à 2007.	37
Graphique 3.2 : Évolution de la proportion (%) de délinquants de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale, parmi la population totale sous responsabilité fédérale, Canada, 2002 à 2007.	38
Graphique 3.3 : Évolution de la proportion (%) de délinquants admis à 50 ans et plus, parmi la population totale admise, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	40
Graphique 3.4 : Évolution de la proportion (%) de délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	41
Graphique 3.5 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés selon la durée de la peine à l'admission, parmi la population totale admise, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	44
Graphique 3.6 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés libérés, parmi la population totale libérée sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	47
Graphique 3.7 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés libérés selon le type de libération, parmi la population totale libérée, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	48
Graphique 3.8 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés décédés avant leur remise en liberté, parmi la population totale décédée, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	50
Graphique 3.9 : Taux d'entrée dans les pénitenciers sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	52
Graphique 3.10 : Taux de libération des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.	53
Graphique 3.11 : Taux de mortalité des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.	54
Graphique 3.12 : Âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2007.	55
Graphique 3.13 : Âge médian des délinquants sous responsabilité fédérales, Canada, 2002-2007.	56

Graphique 3.14 : Âge moyen à l'admission des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.....	57
Graphique 3.15 : Âge médian à l'admission des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.....	58
Graphique 3.16 : Âge moyen des délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.....	59
Graphique 3.17 : Âge médian des délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.....	60
Graphique 3.18 : Âge moyen des délinquants libérés selon le type de libération, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	62
Graphique 3.19 : Âge médian des délinquants libérés selon le type de libération, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.	63
Graphique 3.20 : Perspective du nombre de délinquants âgés sous responsabilité fédérale par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2007-2017.....	68

REMERCIEMENTS

Après trois ans passés à la maîtrise, j'achève enfin mon mémoire avec soulagement et fierté mais aussi nostalgie. Nostalgie, car malgré les nombreux moments de panique et de découragement, j'ai pu constater que j'étais encadrée, encouragée et entourée.

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, M. Jacques Légaré, pour m'avoir soutenue et suivie dans ce projet « hors norme ». Je le remercie également pour son soutien financier, moral, sa rigueur, son expérience et pour avoir su me rassurer quand tout me semblait incertain. Merci aussi de m'avoir donné l'opportunité de partager et diffuser mes résultats de recherche.

Je remercie également ma co-directrice, Mme Marion Vacheret, pour avoir accepté ce partenariat démographie-criminologie. Sans elle, j'aurais probablement mis une année de plus pour finir ce mémoire. Je la remercie également pour son savoir-faire, sa patience, sa disponibilité, pour les heures passées dans son bureau à m'expliquer les rudiments de la criminologie, pour sa générosité.

Merci au SEDAP (Social and Economic Dimensions of an Aging Population Research Program) et au Département de Démographie de l'Université de Montréal pour leur soutien financier.

Je ne peux omettre de remercier le Service correctionnel du Canada. Merci de m'avoir appris que la patience et la persévérance peuvent être récompensées. Un an d'attente pour obtenir les données... Trêve d'ironie, je tiens tout de même à remercier M. Jean-François Tremblay et Mme Martine Yergeau.

Un gros merci au Département de Démographie, aux employés, professeurs, collègues. C'est avec une grande tristesse que je quitte cette seconde famille, ce petit cocon pour lequel j'ai développé un fort sentiment d'appartenance et d'affection. Merci !

Merci aux professeurs qui m'ont donnée l'opportunité de travailler au cours de mes études : M. Bertrand Desjardins, M. Robert Bourbeau et M. Hani Guend.

Merci à tous ceux qui m'ont soutenue lors de ces années ! Merci de m'avoir encouragée, écoutée, aidée. Merci d'être resté mes amis lorsque je ne me supportais plus moi-même. Je pense entre autre à Caroline ma grande amie qui suit mon parcours et ma vie depuis 6 ans, Mélanie ma formidable amie, Alexandre, Frédéric pour avoir su me rappeler qu'à part le mémoire j'avais une vie (!), sans oublier Téki et Ketty, toujours là pour moi depuis bientôt 10 ans !

Enfin, je remercie tout particulièrement ma famille en Martinique pour leur soutien à tous les niveaux et qui m'a permis de mener à terme ces études et de vivre cette expérience au Québec. Merci d'avoir été là quand j'en avais besoin, merci de m'avoir toujours soutenue, merci d'avoir cru en moi même lorsque vous vous demandiez si le métier de démographe existait vraiment. Une petite pointe de tristesse pour ne pas avoir la chance de trinquer avec vous la fin de cet interminable mémoire et pour tous ces repas, fêtes de famille et moments familiaux que je n'ai pu partager avec vous. Toutefois, cette expérience m'a montré à quel point j'avais une extraordinaire famille : Merci papa, maman et toi ma petite sœur Flore.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

SCC	Service correctionnel du Canada
ED-CIJP	Entrepôt de données- Centre d'information sur la justice pénale
SL	Semi-liberté
LCT	Libération conditionnelle totale
LO	Libération d'office
DE	Délai d'expiration de mandat

INTRODUCTION

En ce début de XXI^e siècle, les sociétés occidentales, en particuliers, doivent faire face à un phénomène inéluctable, irréversible et universel : le vieillissement de leur population. Devenu une réalité criante, ce phénomène soulève de nombreux débats et préoccupations tant au niveau du système de soins, des coûts qui y sont associés qu'aux régimes de retraite, ou à une éventuelle pénurie de main d'œuvre.

À une moindre échelle, mais dans une réalité tout aussi semblable, le vieillissement de la population carcérale est de plus en plus frappant dans les établissements pénitenciers. Ce phénomène, également observé ailleurs qu'au Canada (États-Unis, France, Allemagne, Japon) suscite un intérêt récent mais grandissant au sein du service correctionnel. Rattachée à l'idée du vieillissement carcéral, la question des détenus âgés¹ inquiète de plus en plus les autorités correctionnelles. En effet, c'est le groupe d'âge qui connaît la progression la plus rapide (Grant et al, 1994; Sheppard et al, 2002). En 2001-2002, 3 720 délinquants étaient âgés de 50 ans et plus, soit 17 % de la population carcérale fédérale² (Cusson, 2004).

L'observation du vieillissement de la population carcérale fédérale et de l'augmentation du nombre de détenus âgés interpelle les autorités correctionnelles Canadiennes. Dès la fin des années 90, le *Service correctionnel du Canada* (SCC) met en place la *Division des aînés* afin de cerner les besoins particuliers de ces délinquants et y répondre le plus adéquatement possible (Cusson, 2004). Les études sur le sujet, bien que récentes, se multiplient et mettent en lumière les enjeux et les défis rattachés à cette sous-population. Si cet aspect demeure relativement bien documenté depuis les années 90, peu d'études quantitatives s'intéressent à la situation à venir qui découlera du vieillissement de la population carcérale. D'ailleurs, peu de recherches quantifient le phénomène du vieillissement en tant que tel afin d'en suivre son rythme et son évolution; elles cherchent davantage à expliquer et à comprendre le phénomène d'un point de vue criminologique. De plus le vieillissement reste peu étudié s'il est dissocié de la question des détenus âgés de 50 ans et plus.

¹ Détenu âgé : Détenu de 50 ans et plus. Ce concept a été défini comme tel du fait que le processus de vieillissement serait accéléré de dix ans compte tenu de l'influence de certains facteurs sur l'individu (socio-économiques, accès aux soins, habitudes de vie en prison, toxicomanie...) (Gal, 2002; Guide de l'orateur, 2005; Varini, n.d.)

² Population carcérale fédérale : Délinquants condamnés à une peine de 2 ans et plus.

Ceci nous amène à nous questionner sur plusieurs points :

- Comment évolue la structure par âge de la population carcérale?
- Comment s'effectue le vieillissement démographique au sein de la population carcérale?
- Les délinquants de 50 ans et plus transformeront-ils la structure par âge des pénitenciers?
- Les délinquants de 50 ans et plus transformeront-ils la prison au niveau de l'organisation?
- Quels seront les défis associés à ces transformations?

Ce mémoire consiste à étudier le vieillissement de la population carcérale et la question des délinquants âgés au sein des établissements carcéraux fédéraux. Aussi, nous n'étudierons que les délinquants condamnés pour une peine supérieure à deux ans, pour les deux sexes³.

Pour répondre à nos questions de recherche, notre étude sera composée de trois chapitres. Le premier présentera les différentes contributions des chercheurs sur le phénomène du vieillissement carcéral dans un premier temps et sur les détenus âgés dans un deuxième temps. Aussi, pour donner un aperçu de la situation, nous présenterons les études traitant du vieillissement ailleurs qu'au Canada. La problématique et les objectifs de recherche suivront cette recension des écrits.

Le deuxième chapitre exposera les sources de données et la méthodologie utilisée. Dans un premier temps, nous exposerons les données qui serviront à étudier le phénomène du vieillissement, puis celles que nous utiliserons pour projeter la population carcérale de 50 ans et plus. Dans un second temps, nous présenterons la méthode employée pour étudier l'évolution du vieillissement carcéral et pour projeter notre population âgée.

Notre troisième chapitre rapportera les résultats qui découleront de notre étude et nous permettra d'observer l'évolution du processus de vieillissement au cours du temps mais également de constater ce vers quoi nous nous dirigeons avec les délinquants de 50 ans et plus.

³ La distinction entre les hommes et les femmes n'a pas pu nous être fournie en raison de la confidentialité des données.

Nous dresserons également un portrait de la situation actuelle qui décrira la composition de la population carcérale selon diverses caractéristiques.

CHAPITRE 1 : Recension des écrits et présentation de la problématique.

1.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE AU CANADA.

De plus en plus de chercheurs provenant de diverses disciplines (sociologie, criminologie, droit) s'intéressent à la question du vieillissement de la population carcérale et à celle des détenus âgés. Les études, bien que récentes, offrent un assez bon aperçu de la situation. Afin de voir ce qui a été fait sur le sujet et d'en cerner les limites, nous effectuerons une recension des écrits sur le phénomène du vieillissement de la population carcérale et sur les détenus âgés au Canada. Une courte recension fera également état de la situation dans d'autres pays.

1.1.1 Quelques chiffres.

L'étude du vieillissement de la population s'explique d'une part par les données de flux (admissions) et d'autre part par les données de stock (délinquants sous responsabilité fédérale). Plusieurs auteurs tentent de comprendre le vieillissement de la population carcérale à l'aide des données de flux et tous constatent une diminution du nombre d'admission des 25 ans et moins et une augmentation du nombre d'admission des 35 ans et plus (Boe, 2000; Cusson, 2004; Landreville, 2001; Porporino, 1991). À l'échelle du Canada, entre les années 1990-1991 et 1999-2000, les taux d'admissions dans les pénitenciers fédéraux diminuent considérablement pour les hommes de moins de 50 ans. Cette baisse est toutefois moins marquée, pour les groupes d'âge suivants : 30-39 ans (58,2 pour cent mille à 54,8 pour cent mille respectivement) et 40-49 ans (30,2 pour cent mille à 28,3 pour cent mille respectivement), comparé aux moins de 30 ans (83 pour cent mille en 1990-1991 à 66.7 pour cent mille en 1999-2000). Seul le groupe d'âge 50 ans et plus voit son taux d'admission augmenter (7,1 pour cent mille en 1990-1991 à 8,2 pour cent mille en 1999-2000) (Boe, 2000). Si nous comparons la proportion de délinquants selon l'âge à l'admission entre 1994-1995 et 2004-2005, nous constatons une diminution des moins de 35 ans (64.9 % à 56.1 % respectivement) et une augmentation plus prononcée pour les 35 ans et plus (34.8 % à 43.7 % respectivement). Cette augmentation est toutefois plus marquée pour les groupes d'âge de 40 ans et plus (Sécurité publique et correction civile Canada, 2005).

Pierre Landreville a mené en 2001 une étude sur le vieillissement de la population carcérale québécoise sous responsabilité fédérale. Entre 1975 et 2000, les données sur l'âge à l'admission permettent d'observer un vieillissement très prononcé de cette population. En effet, en 1975, 58 % des personnes admises avaient moins de 25 ans; elles ne sont que de 18 % en 1999-2000. À l'inverse, les 35 ans et plus admis dans les pénitenciers passent de 13 % en 1975 à 47 % en 1999-2000. L'étude de Jean François Cusson (2004), réalisée dans le cadre de son mémoire portant sur la réinsertion sociale des détenus âgés sous responsabilité fédérale, nous apprend qu'en 1975 la proportion de détenus âgés de moins de 25 ans admis dans les établissements fédéraux du Québec était de 58 % (522); elle était de 18 % (171) en 2000. Pour la même période, la proportion de détenus admis de 35 ans et plus passait de 13 % (114) à 47 % (454).

Comme vu précédemment, le vieillissement de la population carcérale dans les pénitenciers fédéraux s'explique en partie par une diminution des admissions des moins de 25 ans et une augmentation des admissions des 35 ans et plus, constatations faites à partir des données de flux. Il ne faut cependant pas omettre les délinquants qui vieillissent en prison et qui contribuent aussi au vieillissement de la population carcérale. En tenant compte de la durée de la peine, le vieillissement de la population dans les pénitenciers fédéraux du Québec est davantage marqué. Les données de stock qui présentent une vision transversale de la population pénitentiaire pour les années 1984, 1993 et 2000 confirment les observations précédentes. Les groupe d'âge inférieurs à 25 ans sont, de façon relative, trois fois moins nombreux, tandis que les 40 ans et plus ont pratiquement triplé (on passe de 58 % en 1984 à 10 % en 2000 pour les moins de 25 ans et de 13 % en 1984 à 35 % en 2000 pour les 40 ans et plus) (Landreville, 2001). Cette étude confirme les tendances observées à l'échelle du Canada dans les prisons fédérales. En effet, au Canada, depuis 1980, le nombre de détenus condamnés à un emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée n'a cessé d'augmenter. De ce fait, en 1990 la population carcérale des pénitenciers fédéraux s'élevait à 13 678 détenus avec 15.3 % (2 092 individus) de cette population condamnée à perpétuité ou pour une durée indéterminée (Porporino, 1991). En avril 2004, nous comptons 1 492 délinquants sous responsabilité fédérale purgeant une peine de 10 ans et plus; 2 778 sont condamnés à perpétuité (Service correctionnel du Canada, 2005).

1.1.2 Hypothèses explicatives.

Plusieurs hypothèses afférentes aux théories comportementales sont avancées pour expliquer les transformations de la structure par âge au sein des pénitenciers. Toutefois, cela reviendrait à dire que si les détenus admis au pénitencier sont de plus en plus âgés, c'est que les « criminels » sont de plus en plus vieux (Landreville, 2001). Or le phénomène du vieillissement carcéral est beaucoup plus complexe.

Comme le rappelle Landreville (2001), le vieillissement de la population carcérale combine une diminution des admissions des moins de 25 ans et une augmentation des 35 ans et plus, faits qui nécessitent d'être étudiés séparément. Aussi, ces deux phénomènes font appel à différentes théories et hypothèses pour expliquer et comprendre les transformations des établissements pénitenciers. Il en est de même pour expliquer le vieillissement au sein même des pénitenciers.

1.1.2.1 L'hypothèse démographique.

L'hypothèse démographique est souvent avancée par les chercheurs pour expliquer une partie de la diminution des admissions des moins de 25 ans (Boe, 2000; Landreville, 2001). En partant du fait que la prévalence de la criminalité traditionnelle est plus élevée chez les jeunes, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes, on suppose que « (...) *les taux d'incarcération (flux) et de détention (stock) varient en fonction de la proportion des jeunes adultes dans la population générale.* » (Landreville, 2001; Boe, 2000). Cependant, plusieurs études menées au Québec, au Canada, aux Etats-Unis (Boe, 2000; Landreville, 2001; Ouimet et Blais, 2002; Ouimet, 2004; Pottie Bunge et al, 2005) montrent que la relation n'est pas si évidente et systématique. Cette hypothèse démographique demeurerait insuffisante pour expliquer la baisse des moins de 25 ans dans les années 90; ce serait plutôt un effet de cohorte qui rendrait compte, en partie, de la diminution des moins de 25 ans (Boe, 2000; Ouimet et Blais, 2002). En effet, la grosseur des cohortes peut affecter la relation âge/crime (Ouimet et Blais, 2002). Aussi, la génération de l'écho⁴ étant moins nombreuse que celle du baby boom, l'impact sur la criminalité y est largement inférieur. De plus, les personnes de la génération de l'écho

⁴ Génération de l'écho (du Baby-boom): Générations issues du baby-boom (enfants des baby boomers).

n'ont pas connu, à leur entrée dans l'âge adulte, la fin de la période de croissance économique de l'après-guerre, ni la saturation du marché de l'emploi ni une intégration économique des plus difficiles dans les années 80, contrairement aux cohortes très nombreuses issues du baby boom, nées vers la fin des années 50 et le début des années 60 (Boe, 2000; Ouimet et Blais, 2002, Ouimet, 2004; Pottie Bunge et al, 2005).

Si l'hypothèse démographique afférente à l'effet de cohorte justifie en partie la diminution des admissions des moins de 25 ans dans les pénitenciers, elle est négligeable pour expliquer l'augmentation des admissions des 35 ans et plus. Comme le montre Landreville (2001) dans son étude menée sur les pénitenciers du Québec, le taux d'accroissement de la population pénitentiaire des 35 ans et plus entre 1975 et 1998 et plus croît beaucoup plus rapidement que celui de la population en général (354.39 % contre 41.6 % respectivement).

1.1.2.2 L'hypothèse relevant des infractions.

Pour expliquer la baisse des admissions des moins de 25 ans dans les pénitenciers fédéraux, Pierre Landreville (2001) avance dans son étude menée au Québec, l'hypothèse d'une diminution de certaines infractions justifiant l'incarcération pour une durée de 2 ans et plus. Parmi celles-ci nous retrouvons les vols qualifiés, qui constituent l'infraction la plus courante chez les moins de 25 ans (Landreville, 2001). Pour l'ensemble du Canada, la même tendance s'observe : Le vol qualifié est la principale infraction commise par les moins de 25 ans (Motiuk et al, 1999) et il diminue (Motiuk et al, 2003). Ceci pourrait expliquer, en plus de l'hypothèse démographique, la diminution des admissions des moins de 25 ans dans les pénitenciers fédéraux. Concernant les 35 ans et plus, l'hypothèse d'un changement dans les infractions criminelles commises par ce groupe d'âge ne semble pas expliquer l'augmentation du nombre d'admissions au sein des pénitenciers fédéraux (Landreville, 2001). Toutefois, certaines caractéristiques sont à noter. Les délinquants de 35 ans et plus admis dans les pénitenciers sont constitués, en majorité par les récidivistes et par les délinquants sur le tard (Landreville, 2001; Uzoaba, 1998); les premiers sont davantage incarcérés pour des vols qualifiés et délaissent de plus en plus les infractions contre les biens sans violence alors que les deuxièmes sont de plus en plus incarcérés pour des infractions sexuelles (Landreville, 2001).

1.1.2.3 L'hypothèse relevant du système pénale et législatif

Si des hypothèses démographiques et celles relevant des infractions criminelles semblent apporter des explications pertinentes sur la diminution des admissions chez les moins de 25 ans, des hypothèses afférentes au système législatif et pénal viennent compléter les précédentes pour comprendre la diminution du nombre d'admissions des moins de 25 ans et pour expliquer l'augmentation du nombre d'admissions des 35 ans et plus. (Cusson, 2004; Landreville, 2001, Landreville et al, 1996). En effet, les décisions des législateurs, les politiques pénales et les acteurs pénaux en général joueraient un rôle considérable dans la structure de la population carcérale et dans son processus de vieillissement (Cusson, 2004; Landreville, 2001; Landreville et al, 1996; Pottie Bunge et al, 2005). Les théories qui découlent de ce courant affirment que « (...) *l'existence même d'un crime tient à une loi.* » ou encore qu' « *un criminel n'est rien d'autre qu'un individu qui a été jugé tel.* » (Cusson, 1998).

L'augmentation du nombre d'admissions des 35 ans et plus s'expliquerait en partie par le fait que certains délits soient plus sévèrement punis par la loi, tels que les infractions de nature sexuelle, crime plus fréquemment commis par les 35 ans et plus (Cusson, 2004; Landreville, 2001). De plus, nous assistons à une hausse des dénonciations tardives pour ce type de délit, ce qui a pour effet d'élever l'âge à l'admission des contrevenants. À ceci s'ajoute la sévérité des lois concernant les récidivistes qui ont de moins en moins accès aux mesures alternatives et qui sont le plus souvent âgés de 35 ans et plus (Cusson, 2004; Landreville, 2001). Les modifications législatives expliqueraient aussi le fait que les délinquants vieillissent en prison. En effet, nous pouvons constater que les réformes effectuées au niveau du code criminel (modification des mesures législatives) et de la Loi sur la libération conditionnelle, qui de façon générale prolongent la durée d'incarcération, favorisent le vieillissement de la population pénitentiaire sous responsabilité fédérale. En 1976, les mesures législatives concernant l'homicide ont fixé une peine minimale de 25 ans avant d'être admissible à une liberté conditionnelle⁵ dans le cas d'un meurtre au premier degré et de minimum 10 ans dans le cas d'un meurtre au second degré. En 1977, le Code criminel a prévu la détention préventive pour une durée indéterminée des délinquants dits dangereux pour la société au-delà de leur date de libération d'office⁶. De plus, les

⁵ Voir glossaire

⁶ Voir glossaire

peines minimales pour les agressions de nature sexuelle ont été allongées (Cusson, 2004; Porporino, 1991). Au contraire, les jeunes de moins de 25 ans, qui commettent majoritairement des vols qualifiés, seraient moins incarcérés qu'auparavant et plutôt dirigés vers des peines alternatives (Cusson, 2004; Landreville, 2001; Landreville et al, 1996).

1.2 LES DÉLINQUANTS ÂGÉS DE 50 ANS ET PLUS AU CANADA.

1.2.1 Définition d'un délinquant âgé.

En général, une personne âgée est considérée comme telle à partir de 65 ans, ce qui correspond à l'âge normal de la retraite (selon les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)). Au Canada, l'âge moyen de la retraite se situe aux alentours de 60 ans (Demers et al, 2002).

Dans le milieu carcéral, on entend par délinquant âgé les contrevenants de 50 ans et plus. À partir de 70 ans on parle de délinquant d'âge avancé (Uzoaba, 1998). Bien que l'espérance de vie et l'espérance de vie sans incapacité soient de plus en plus élevées, le processus de vieillissement serait accéléré de dix ans en milieu carcéral compte tenu de l'influence de certains facteurs sur l'individu (socio-économiques, accès aux soins, habitudes de vie en prison, toxicomanie...) (Gal, 2002; Guide de l'orateur, 2005; Varini, n.d.). C'est pourquoi la classification identifiant un délinquant comme étant âgé à partir de 50 ans s'avère appropriée.

1.2.2 Augmentation du nombre de délinquants âgés.

Comme nous avons pu le constater avec la revue de littérature effectuée sur le vieillissement de la population carcérale, les autorités correctionnelles voient les détenus arriver à un âge de plus en plus avancé mais observent également une augmentation du nombre de détenus condamnés à un emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée. Parmi les détenus âgés, on distingue les délinquants condamnés lorsqu'ils étaient jeunes et qui vieillissent en prison (10.2 % de la population carcérale âgée), les délinquants incarcérés à plusieurs reprises (17.1 %) et ceux emprisonnés tard dans leur vie (72.8%). Il faut rappeler que les détenus de 50 ans et plus

sont en majorité incarcérés pour des crimes violents et des infractions sexuelles; c'est également leur première peine d'emprisonnement. Les autres étant des « criminels de carrière » condamnés à l'emprisonnement pour des crimes contre les biens (Uzoaba, 1998).

Ceci mis en relation avec les politiques pénales et législatives expliquerait l'augmentation des détenus de 50 ans et plus. C'est d'ailleurs le groupe d'âge qui connaît la progression la plus rapide (Sheppard et al, 2002; Grant et al, 1994). En effet, de 1993 à 1996 la population pénitentiaire de 50 ans et plus augmente de 10 % (de 1 104 détenus de 50 ans et plus en 1993 à 1 379 en 1996, soit 275 détenus de plus) et présente un taux de croissance exponentielle dans la seule année de 1996; de mai à juillet 1996, il augmente de 10.9 % contre 0.9 % pour les moins de 50 ans (Uzoaba, 1998). Entre 1995 et 2002 le nombre de délinquants âgés augmente de 27 % (Cusson, 2004). Au 1^{er} décembre 2002, 1 486 détenus de 50 ans et plus sont comptabilisés (Motiuk et al, 2003). En avril 2004, les détenus de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale sont au nombre de 1 748 (Service correctionnel du Canada, 2005).

L'étude de Roger Boe (2000) portant sur le profil carcéral en 2010 tente de prévoir le nombre d'admission dans les prisons fédérales selon l'âge pour l'année 2010-2011. Nous pouvons observer qu'en 2010-2011 le nombre d'admission masculine dans les prisons fédérales pour le groupe d'âge 50 ans et plus augmenterait quelque soit le scénario retenu. Ainsi si les taux d'admission demeurent les mêmes qu'en 1999-2000, le nombre de personnes admises de 50 ans et plus passerait de 323 en 1999-2000 à 443 en 2010-2011. Si les taux d'admission diminuent au même rythme que de 1990 à 1999, le nombre d'admissions masculines de 50 ans et plus passerait de 323 à 374 en 2010-2011.

1.2.3 Les défis rattachés à cette population.

Cette augmentation progressive des détenus dits âgés engendre de nombreuses préoccupations notamment en ce qui a trait aux différents enjeux sociaux, médicaux, judiciaires et financiers qui s'y rattachent.

Plusieurs études, dont celle menée par Uzoaba (1998) et celle du SCC (2005), font état des différents besoins qu'ont et qu'auront les détenus âgés incarcérés; besoins amplifiés et difficiles à combler en raison des ressources limitées des pénitenciers. De ce fait, ces détenus sont

considérés comme un groupe particulier de la population carcérale qui se distingue, notamment, en termes de soins médicaux. En effet, l'incidence de maladies chroniques multiples est élevée (diabète, hypertension, cancer, maladie d'Alzheimer, de Parkinson, surdité, perte de vue) et la prise en charge psychologique s'avère particulièrement nécessaire pour ces détenus (crainte de vieillir et mourir en prison, intimidation des détenus plus jeunes, peu de soutien familial). Quelques chiffres sur ces deux aspects relatifs à la santé pourront nous donner un aperçu de la situation.

Le tableau 1.1, extrait d'une étude de Gal M. (2002) portant sur la santé physique et mentale des détenus âgés, présente le pourcentage de délinquants âgés et de jeunes délinquants ayant des problèmes de santé physique. Ces données nous montrent qu'à l'entrée dans les pénitenciers, deux fois plus de délinquants âgés souffrent d'un problème de santé physique comparés aux jeunes détenus (53.6 % contre 23.7 % respectivement). Il en est de même pour les problèmes de mauvaise alimentation où la proportion de détenus âgés dépasse du double celle des délinquants plus jeunes (14.3 % contre 7.2 % respectivement). Concernant la mauvaise hygiène dentaire, la proportion demeure la même que ce soit pour les détenus âgés ou pour les plus jeunes (15.6 % de délinquants âgés et 15.5 % de détenus plus jeunes).

Tableau 1.1 : Proportion (%) de délinquants âgés et de jeunes délinquants ayant des problèmes de santé, d'après l'EID^a.

	Jeunes délinquants	Délinquants âgés
Problèmes Physiques	23,7	53,6
Mauvaise alimentation	7,2	14,3
Mauvaise hygiène dentaire	15,5	15,6

Note : (a) EID : Évaluation Initiale des Détenus.

Source : Gal, 2002.

Le tableau 1.2, extrait de la même étude présente la proportion de délinquants ayant un problème de santé physique selon le groupe d'âge. Ce tableau met davantage l'accent sur les délinquants âgés. Nous pouvons nous rendre compte que les problèmes de santé physique s'accroissent avec l'âge. En effet, au moment de l'admission 45.7 % des 50-54 ans souffrent de problèmes physiques contre 50.7 % des 55-59 ans, 61.5 % des 60-64 ans et 79.1 % à 65 ans et plus. Le même schéma est identifié pour la mauvaise alimentation bien que les proportions soient inférieures (variation entre 10.9 % et 14.5 % de 50 à 64 ans). Ce n'est qu'à partir de 65 ans et plus que ce problème de santé est le plus important (22.4 %). Enfin, les problèmes d'hygiène

dentaire sont ceux qui touchent le moins de détenus lors de leur arrivée dans les pénitenciers. Les proportions restent dans le même ordre de grandeur même lorsque nous les comparons aux détenus de moins de 50 ans. La proportion varie entre 12 % et 19 % pour les détenus de 50 ans et plus.

Tableau 1.2 : Proportion (%) de délinquants ayant des problèmes de santé par groupe d'âge quinquennal, d'après l'EID.

	Jeunes	50-54	55-59	60-64	≥ 65 ans
Problèmes physiques	23,7	45,7	50,7	61,5	79,1
Mauvaise alimentation	7,2	14,5	10,9	14	22,4
Mauvaise hygiène dentaire	15,5	18,7	12,3	15	12,8

Source : Gal, 2002.

Le tableau 1.3, extrait de la *Revue canadienne de santé publique* (2004), présente la répartition de détenus de sexe masculin ayant des problèmes de santé à leur évaluation initiale pour trois grands groupes d'âge. Les besoins des délinquants y sont présentés. Ce tableau vient confirmer les observations précédentes; plus nous avançons dans l'âge et plus les détenus ont des besoins en soins de santé. Ce tableau, qui ne tient compte que du sexe masculin, nous révèle qu'entre les plus jeunes détenus (moins de 50 ans) et les plus âgés (65 ans et plus) les besoins en soin de santé double. Cet écart est toutefois moins important entre les moins de 50 ans et les 50-64 ans ainsi qu'entre les 50-64 ans et les 65 ans et plus. La proportion de détenus ayant des besoins spéciaux passe de 13.1 % pour les moins de 50 ans à 17.8 % pour les 50-64 ans pour atteindre 32.8 % à 65 ans et plus. Les détenus nécessitant des soins dès leur arrivée en prison suit la même évolution : Ils sont 12 % pour les moins de 50 ans, 16.1 % à 50-64 ans et 27.2 % à 65 ans et plus. Enfin, concernant les délinquants qui prennent des médicaments, nous comptons 26.5 % des moins de 50 ans, 35.3 % des 50 à 64 ans et 56 % des 65 ans et plus.

Tableau 1.3 : Détenus de sexe masculin ayant des problèmes de santé à leur évaluation initiale, par groupe d'âge, 2002

	Groupes d'âge		
	< 50 ans	50-64 ans	≥ 65 ans
A des besoins spéciaux	13.1	17.8	32.8
Problèmes de santé: soins immédiats requis	12.0	16.1	27.2
Prend des médicaments	26.5	35.3	56.0

Note : n = 12 170

Source : *Revue canadienne de santé publique*, 2004.

Concernant les problèmes de santé mentale, Gal (2002) relève que les délinquants âgés seraient plus névrosés et moins psychotiques que les délinquants plus jeunes. Les problèmes

mentaux chez les 50 ans et plus s'apparenteraient davantage à un dérèglement psychologique. Chez le sexe masculin, la démence serait le trouble le plus fréquent. L'angoisse et la dépression seraient également relativement prévalent chez les délinquants âgés de sexe masculin. Gal identifie trois facteurs liés aux problèmes mentaux des délinquants âgés : le stress, la dépression et le risque de suicide. Il ressort que les délinquants âgés seraient moins stressés que les jeunes délinquants. La proportion de détenus dépassant le seuil de stress serait de 37.1 % pour les jeunes détenus contre 29.5 % pour les délinquants âgés. Les résultats révèlent également que le niveau général de dépression serait supérieur pour les plus jeunes détenus que pour les plus âgés. Il est de 25.3 % contre 19.5 % respectivement. Pour ce qui est du risque de suicide, les résultats demeurent mitigés. Dans son étude, Gal constate que parmi les délinquants âgés, les 55-59 ans présentent un risque plus élevé de se suicider (17 % ont tenté de se suicider). De même, les 55-59 ans étaient plus portés à avoir tenté de se suicider, de présenter des signes de dépression et d'avoir subi une intervention psychologique/psychiatrique. Toutefois, il précise que les données ne permettent pas d'affirmer que les détenus âgés présentent un risque plus élevé de suicide que les plus jeunes délinquants (Gal, 2002).

La santé des délinquants âgés est donc particulièrement importante compte tenu du fait qu'elle « (...) contribue à leur sentiment de bien être général et augmente, ou restreint, indirectement la gamme et le nombre des activités professionnelles et récréatives auxquelles ils peuvent participer. ». Cependant, les besoins qu'ils nécessitent et nécessiteront sont variés et difficiles à combler en milieu carcéral : certains auront besoin de cannes, de lunettes, de fauteuils roulants, d'autres devront suivre un régime alimentaire spécial, être suivis continuellement (Uzoaba, 1998). À cela s'ajoute des problèmes rattachés à la vie en prison, mal adaptée pour ce type de population et celle à venir : problème d'accessibilité, absence de personnel qualifié pour intervenir auprès de ces détenus, aménagement problématique (barre d'appui, chemin d'accès pour les fauteuils roulants, baignoires et douches sécuritaires), peu d'activités et de loisirs adaptés (Guide de l'orateur, 2005; Uzoaba, 1998).

Bien qu'ils aient tous 50 et plus, ces détenus ne forment pas un groupe homogène. En effet, en plus de se démarquer du reste de la population carcérale, les délinquants âgés se distinguent également entre eux par l'adaptation en milieu carcérale, par leur vulnérabilité, par leur relation avec les autres détenus, par leur admissibilité à une mise en liberté conditionnelle.

Par exemple, les délinquants condamnés lorsqu'ils étaient jeunes et qui vieillissent en prison et ceux emprisonnés sur le tard, sont les plus susceptibles d'accepter leur condamnation, bien que les délinquants incarcérés sur le tard risquent d'avoir plus de difficultés à s'adapter à la vie carcérale (Uzoaba, 1998).

Dans la même étude (Uzoaba, 1998), l'auteur remarque également qu'un nouvel élément vient s'ajouter à la problématique du vieillissement de la population pénitentiaire : « *Plus la peine d'emprisonnement est longue, plus les attaches et les rôles sociaux à l'extérieur de la prison diminuent; (...) et augmente la dépendance envers l'établissement chez beaucoup de délinquants âgés.* » (Uzoaba, 1998). Un article écrit par Sheppard et al (2002) vient confirmer et compléter les observations tenues par Uzoaba (1998). Même s'ils sont admissibles à une liberté conditionnelle certains refusent de quitter la prison; elle est devenue le seul lieu « repère » pour beaucoup de ces détenus qui s'y sont construits un réseau, des groupes de référence et qui s'identifient à la « culture » du milieu carcéral (Sheppard et al, 2002; Uzoaba, 1998). À l'extérieur ils devront affronter la solitude, la recherche d'un logement, les démarches administratives, la demande de soins, la recherche d'un emploi quand leur formation et leur santé le permettent mais surtout l'évolution de la société (Sheppard et al, 2002). De plus, les délinquants âgés sont « mal préparés » pour affronter la vie en dehors de la prison. Les programmes offerts, susceptibles de les aider à se réinsérer mais aussi d'être admissible à une mise en liberté sous condition, intègrent peu la participation des personnes âgées en favorisant les plus jeunes. Le degré de dépendance vis-à-vis de la prison varie selon les détenus; il est plus élevé parmi les délinquants incarcérés à un jeune âge et les multirécidivistes (Uzoaba, 1998). Des organismes tels que, Option-Vie viennent en aide aux prisonniers tout juste sortis de prison ou admissibles à une liberté conditionnelle; ces programmes sont cependant peu nombreux et les initiatives dans cette direction demeurent exceptionnelles (Sheppard et al, 2002). Certains pays optent pour l'aménagement de prisons conçues spécifiquement pour le troisième âge, comme c'est le cas en Allemagne (Hall, 2005).

Devrons-nous en arriver là au Canada? Notre étude s'inscrit dans la continuité de ces idées. Le nombre de détenus âgés, bien que minoritaire actuellement, préoccupe de plus en plus les autorités correctionnelles en raison des besoins particuliers que nécessite cette population.

L'intérêt pour cette sous population carcérale demeure toutefois récent; aussi certains aspects du phénomène restent à étudier.

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE ET LA QUESTION DES DÉLINQUANTS ÂGÉS AILLEURS QU'AU CANADA.

1.3.1 Aux États-Unis.

Trois paliers carcéraux composent le système correctionnel des États-Unis : Les prisons sous juridiction locale (Comté), communément appelées « jail » et réservées aux peines de courtes durées (1 an ou moins), les prisons (« prison ») sous la responsabilité de l'état et les pénitenciers (« penitentiary ») sous la juridiction du gouvernement fédéral; les deux derniers paliers étant réservés aux longues sentences (Bureau of Justice Statistics, n. d (a et b)).

Tout comme le Canada, les États-Unis n'échappent pas au phénomène et voient leur population carcérale vieillir. Si nous tenons compte de la population carcérale totale des États-Unis, incluant les « jails », nous constatons que la population devient de plus en plus âgée, illustrée par une augmentation des détenus de 40 ans et plus (Harrison et al, 2004). En 2003, 388 700 détenus condamnés ont entre 40 et 54 ans (28 %) contre 236 000 (22 %) en 1995. Dans ce même rapport effectué par Harrison et al (2004), nous apprenons que l'augmentation des 40-54 ans est principalement provoquée par la hausse du nombre de condamnés âgés de 45 à 54 ans, suivi des 40-44 ans, soit une augmentation de 82 700 et de 70 000 détenus, respectivement, depuis 1995. Les 40-54 ans ont constitué depuis 1995 plus de 46 % de toute la croissance de la population carcérale des États-Unis (Harrison et al, 2004).

Il n'est donc pas surprenant de constater une hausse de l'âge moyen des détenus incarcérés. Dans les prisons sous juridiction de l'État, l'âge moyen à l'admission augmente au même titre que le temps passé en prison. En 2002, il était de 33 ans comparé à 31 ans en 1995. La durée de la peine passe de 23 mois en 1995 à 30 mois en 2002 (Harrison et al, 2004).

Comme pour le Canada, le vieillissement de la population carcérale s'explique en grande partie par le durcissement législatif (King R.S. et al, 2001; Schmertmann C.P. et al, 1998; The Sentencing Project, 2004). En effet, plusieurs États adhèrent à divers projet de loi qui visent à

abolir la libération conditionnelle ou encore à octroyer des peines minimales surprenantes (Cusson, n.d.). Parmi celles-ci, la loi « *Three strikes and you're out* » (votée en 1993), qui impose une peine minimale de 25 ans sans possibilité de libération conditionnelle à la troisième condamnation pour un crime violent (Schmertmann C.P. et al, 1998). D'autres réformes qui suivent la même lignée sont adoptées : « Tolerance zero » qui englobe toutes les réformes condamnant pour de longues peines les crimes sans violence ou relatifs aux drogues ou encore la loi « Truth in sentencing » qui oblige les détenus à purger au minimum 85 % de la durée de la peine qui leur a été attribuée. Ainsi, bien que la criminalité baisse, les taux d'incarcération augmentent : À titre d'exemple, les pénitenciers sous juridiction fédérale voient leur population grossir (de 90 % depuis 1994, 4.2 % durant l'année 2004), augmentation résultant d'une incarcération massive pour des crimes sans violence (The Sentencing Project, 2004).

L'impact de ces lois sur les caractéristiques démographique de la population carcérale, en particulier la structure par âge, fait l'unanimité auprès des chercheurs : Elles conduisent inévitablement au vieillissement de la population carcérale et à l'augmentation des détenus âgés (King R.S. et al, 2001; Schmertmann C.P. et al, 1998; The Sentencing Project, 2004). Par exemple, l'âge moyen pour un détenu condamné une troisième fois par la loi « *Three strikes and you're out* » est de 36.1 ans en 1998 avec une durée d'incarcération minimale de 25 ans (King et al, 2001). En 2004, une étude du « Sentencing Project » (2004) observe une augmentation de 83 % depuis 1992 du nombre de détenus purgeant une sentence à vie, totalisant ainsi 127 000 détenus en 2004. Parmi eux, un quart purgera leur peine sans possibilité de libération conditionnelle (The Sentencing Project, 2004).

Aussi, la question des détenus âgés préoccupe de plus en plus les autorités correctionnelles. C'est le groupe d'âge qui croît le plus rapidement et ce, à l'échelle du pays pour les trois paliers du système carcéral des États-Unis; la sévérité des sentences étant la principale cause de cette augmentation (Cotner, 1997; Duckett et al, 2001). De 1990 à 1997, la proportion de détenus âgés passe de 4.9 % à 6.8 % au niveau national (Jones et al, 2001). Entre 1990 et 2000 le nombre de détenus de plus de 50 ans au Maryland augmente de 137 % (544 détenus en 1990 à 1287 détenus en 2000) (Duckett et al, 2001). Au Connecticut, en 1999, on recense 6 646 détenus de 50 ans et plus, soit 4.4% de la population carcérale totale de l'État; ils sont au nombre de 1.106 au Kentucky en 2000, soit 8.4% de la population carcérale. Pour la même année, la

Louisiane reporte 2 099 détenus de 50 ans et plus, ce qui représente 14.1% de la population carcérale totale; c'est l'État qui possède le plus haut pourcentage de délinquants âgés. En Caroline du Nord, on dénombre 1 327 détenus de 50 ans et plus (5.7% de tous les détenus), tandis qu'en Ohio les détenus de 50 ans et plus représentent 7 % de la population carcérale totale (3 346 détenus). En Floride, 5 873 détenus de 50 ans et plus sont dénombrés en décembre 2000. En Californie, État pionnier dans l'implantation de la loi « Three strikes and you're out », plus de 5 000 détenus sont âgés de 50 ans et plus en 1999, effectif qui ne cesse d'augmenter (Jones et al, 2001).

Bien que les détenus de 50 ans et plus restent un groupe minoritaire, certains établissements carcéraux ont été contraints d'aménager des infrastructures afin de répondre aux besoins de ce groupe d'âge en nette progression. Par exemple, la Floride possède un centre conçu pour les détenus âgés ainsi qu'une clinique destinée aux soins des maladies chroniques. La Louisiane a créé un service de gériatrie tandis que l'Ohio a mis en place un service de 400 lits réservés aux 50 ans et plus (Jones et al, 2001).

Ce bref portrait du vieillissement carcéral aux États-Unis nous permet de situer globalement le phénomène. Toutefois, il faut rester vigilant si l'on veut effectuer une comparaison avec le Canada. En effet, les recherches portant sur ce phénomène (Cotner, 1997; Cusson, n.d.; Duckett et al, 2001; Harrison et al, 2004; Jones et al, 2001; King R.S. et al, 2001; Schmertmann C.P. et al, 1998; The Sentencing Project, 2004) font rarement la distinction entre les différents paliers carcéraux, les données étant généralement présentées pour l'ensemble des pénitenciers des États-Unis ou par État (incluant les « jails » réservés aux courtes sentences).

1.3.2 En Europe/ En France.

L'Europe observe également un vieillissement de sa population pénitentiaire. Le système correctionnel étant différent selon les pays, nous nous concentrerons sur la France en particulier, où de plus en plus d'études de démographie carcérale portant sur ce phénomène ont été effectuées.

En tenant compte de la population carcérale totale de chaque pays membres du Conseil de l'Europe, quelques statistiques relatives au vieillissement sont disponibles. Ainsi, nous pouvons remarquer que l'âge médian des personnes détenues augmente de façon non négligeable entre 1993 et 2000. À titre d'exemple, il passe de 28 ans en 1993 à 33 ans en 2000 en Belgique, de 30 à 33 ans en Norvège, de 27 à 30 ans en Angleterre, de 29 à 32 ans aux Pays-Bas pour la même période (Kensey, 2001).

Concernant la France, une étude menée par Annie Kensey (2001) indique que l'âge moyen des détenus augmente. En 10 ans, il est passé de 31.3 ans (1990) à 34.4 ans (2000). Selon cette auteure, cette hausse résulterait d'une augmentation des détenus de 30 ans et plus et d'une baisse des moins de 30 ans. En effet, les détenus de moins de 30 ans (excluant les moins de 18 ans) passent de 54.1 % en 1990 à 42.3 % en 2000 tandis que les 30 ans et plus représentaient 44.8 % en 1990 contre 56.2 % en 2000 (Kensey, 2001). Par ailleurs, elle précise que l'augmentation des 30 ans et plus et la hausse de l'âge moyen est principalement due à la hausse du nombre de détenus de 40 ans et plus (17.5 % en 1990 à 28.2 % en 2000, contre 27.3 % à 28.1 % pour les 30 à moins de 40 ans, pour la même période). Les détenus de 50 ans et plus sont également le groupe qui augmentent le plus rapidement durant cette décennie (Kensey, 2001). Au 1^{er} janvier 1990, la France comptabilise 2 173 détenus de 50 ans et plus (soit 4.9 % de la population carcérale métropolitaine) contre 5 114 (soit 10.6 % de la population carcérale métropolitaine) au 1^{er} janvier 2000 (Kensey, 2001; Kensey, 2003).

L'augmentation des détenus âgés au sein des pénitenciers résulterait de la combinaison de modifications législatives et d'un durcissement pénal. En effet, les modifications relatives au délai de prescription d'un acte criminel ont entraîné une augmentation des dénonciations tardives et par le fait même à une augmentation des incarcérations alors que les criminels étaient déjà plus âgés, notamment pour les infractions de nature sexuelle. La majorité des détenus de 50 ans et plus ont été condamnés pour un crime ou un délit sexuel (Kensey 2001; Kensey, 2003) À cela s'ajoute une sévérité pénale qui augmente la longueur des sentences et diminue toutes formes de libérations anticipées (Bérard 2004 (b); Commission d'enquête, 2000; Kensey, 2001; Kensey, 2003). Au 1^{er} janvier 2000, parmi les détenus condamnés à 5 ans et plus, 23.5 % ont 50 ans et plus; ils représentent 30 % parmi les délinquants purgeant une peine à perpétuité. Parmi, les 50 ans et plus, 24 % sont en détention depuis plus de 5 ans (contre 12. % pour l'ensemble des

détenus), 5 % depuis plus de 10 ans (contre 2.1 % pour l'ensemble des détenus) (Kensey, 2001). En observant des données de flux, Kensey (2001) constate qu'à l'entrée en prison, les 50 ans et plus passent de 2 839 en 1993 (3.5 % du total des admissions) à 4 221 en 1999 (5.6 % du total des admissions). En Allemagne, un article de Allan Hall (2005) nous apprend que depuis 1995, le nombre de délinquants de 60 ans et plus a augmenté de 28 %. Rien qu'en Basse-Saxe, on compte 8 000 affaires en instances où les accusés ont 60 ans et plus.

Tout comme pour le Canada, les détenus âgés présentent de nombreux défis quant à la gestion des pénitenciers notamment au niveau de la santé. En France, une vaste enquête pionnière sur la santé en milieu carcéral a été menée en 2001 (HID-prison). Aline Désesquelles (2005) nous montre dans son analyse que l'écart entre la population carcérale et la population en générale, au niveau des déficiences et des incapacités, est très marqué. Si cet écart résulte d'un effet de sélection à l'entrée, elle constate également qu'au sein d'un même groupe d'âge « (...) *le temps passé derrière les barreaux accroît significativement le risque d'avoir une incapacité.* ». Ceci mis en relation avec les problèmes de santé liés à l'âge et avec les détenus âgés, dont certains vieillissent en prison, soulève de nombreuses questions et préoccupations. À titre d'exemple, les détenus souffrant de problèmes dentaires représentent 6 % de la population carcérale française; au-delà de 50 ans, nous comptons 18 % des détenus de ce groupe d'âge. En France, suite à de nombreuses controverses où des détenus âgés mouraient en prison ou n'en sortaient que pour mourir, une loi sur la suspension de la peine est votée, « (...) *qui rend possible la libération de personnes dont l'état est jugé incompatible avec la détention ou dont le pronostic vital est engagé.* » (Bérard, 2004 (a)).

1.3.3 Au Japon.

Le Japon, société où le vieillissement de la population est un des plus rapides, connaît également un vieillissement de sa population carcérale. Seulement deux articles, écrits en anglais, ont été trouvés (Onishi, 2007 (a), Onishi, 2007 (b)); ceux-ci traitent essentiellement des délinquants dits âgés et des problématiques les entourant. Alors que dans la population en générale, les 60 ans et plus augmentent de 17 % entre 2000 et 2006, ils augmentent de 87 % dans la population carcérale. Mais ce sont les prisonniers de 65 ans et plus qui croissent le plus rapidement. Au cours de la même période, le nombre de prisonniers âgés de 65 ans et plus est

passé de 17 942 à 46 637 individus respectivement, soit une augmentation de 160 %. Parmi les délinquants de 65 ans et plus, l'âge moyen est de 74 ans, le plus âgé ayant 88 ans.

Contrairement aux pays précédemment étudiés, les délinquants âgés au Japon sont incarcérés pour des crimes non-violents. Les vols à l'étalage sont les plus fréquents (54 %). Cette augmentation des délinquants âgés au sein des pénitenciers est expliquée par la pauvreté, l'isolation et la rupture des liens familiaux. Les récidivistes y sont nombreux ; une fois dehors, ils doivent affronter la « réalité sociale » (manger, trouver du travail, accès aux soins médicaux). De ce fait, certains n'hésitent pas à répéter des crimes pour retourner en prison. Paradoxalement, finir sa vie en prison et y mourir effraie les délinquants âgés.

Face à ces statistiques, il va sans dire que les pénitenciers japonais n'ont pas eu d'autres choix que de s'adapter à cette nouvelle dimension carcérale ; certains prisonniers âgés affirmant même qu'un traitement de faveur leur aient accordé. Ainsi, ces derniers travaillent moins longtemps que les autres et sont assignés à de menues tâches. Les soins de santé, l'alimentation et quelques infrastructures (toilettes ou cellules par exemple) leurs sont exclusivement désignés. Toutefois, l'augmentation des délinquants âgés au sein des pénitenciers préoccupent grandement les autorités correctionnelles tant au niveau des soins de santé, des aménagements que des coûts associés. À ceci s'ajoute l'inquiétude que les pénitenciers soient associés à une forme de protection sociale pour les délinquants âgés (Onishi, 2007 (a), Onishi, 2007 (b)).

1.4 PROBLÉMATIQUE.

Nous avons pu constater avec la recension des écrits que le vieillissement de la population carcérale combine à la fois le phénomène du vieillissement en tant que tel mais aussi une augmentation des détenus de 50 ans et plus. La diminution du nombre d'admission des moins de 25 ans, la hausse du nombre d'admission des 35 ans et plus, les politiques pénales, les modifications législatives expliqueraient le phénomène observé. Par ailleurs, le vieillissement des prisons n'est pas une situation propre au Canada. Les États-Unis, l'Europe, le Japon constatent également le phénomène et sont aux prises avec les mêmes préoccupations. Bien que le vieillissement carcéral soit un sujet de plus en plus d'actualité, les études sur le sujet demeurent récentes et exploratoires. Aussi, avec ce mémoire, nous tenterons de suivre l'évolution du

processus de vieillissement au sein des établissements carcéraux du Canada afin de situer l'ampleur du phénomène et de comprendre par quels moyens il s'effectue. Par ailleurs, bien que les délinquants âgés forment un groupe minoritaire, les besoins qu'ils nécessitent sont variés et constituent un véritable défi pour la gestion de la population carcérale. L'augmentation rapide de ce groupe d'âge, au sein de la population pénitentiaire nous invite à nous intéresser à cette nouvelle dimension du domaine pénitencier.

Dans une perspective de vieillissement de la population pénitentiaire sous responsabilité fédérale et d'une augmentation des délinquants de 50 ans et plus, doit-on repenser les pénitenciers en fonction de cette nouvelle population carcérale en termes d'aménagement, de personnel approprié? Autrement dit, se dirige t-on vers un « pénitencier - hospice »?

CHAPITRE 2 : Sources de données et méthodologie.

2.1 PRÉSENTATION DES SOURCES DE DONNÉES ET DES DONNÉES.

2.1.1 L'accessibilité aux données.

Accéder aux données relatives au milieu carcéral du SCC s'accompagne d'un long et rigoureux processus. En effet, il nous a fallu plus de 12 mois pour posséder des données sur les délinquants. La première étape, qui a démarré en décembre 2005, consistait à monter un dossier présentant notre sujet afin que celui-ci soit évalué par le *Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CÉRFAS) de l'Université de Montréal*. Les données demandées n'étant pas nominatives, nous avons pu bénéficier de l'évaluation accélérée du projet. Une fois le certificat d'éthique obtenu, le dossier présentant notre projet de recherche, ainsi que les données nécessaires, a été envoyé au Comité régional de recherche du SCC. Celui-ci a lui-même évalué notre étude avant de le soumettre au SCC situé à Ottawa. Le SCC a procédé à une réévaluation de notre étude. Mais, avant que le projet soit définitivement accepté, le SCC a dû réaliser une enquête de sécurité sur l'auteur de ce mémoire. Ceci a clos le processus d'évaluation du projet et une autorisation officielle d'exploitation des données demandées a été délivrée en août 2006. Malgré cela, il a fallu attendre 5 mois, soit décembre 2006, pour que le comité régional de recherche du SCC nous délivre les données demandées.

Le processus administratif, accompagnant une demande d'exploitation des données carcérales, est donc très long et relativement sévère. De plus, toutes les données ne peuvent être disponibles en raison du caractère confidentiel de certaines variables. En effet, bien que le SCC possède un fichier de données extrêmement riche et varié, l'accès aux données demeure restreint. Certaines variables ne peuvent être communiquées (données sur la santé, données selon le sexe, par exemple), l'accès à la base de données étant interdit pour les utilisateurs publics. Ce sont donc les membres du SCC qui ont extrait les données dont nous avons besoin.

2.1.2 Le Centre d'information sur la justice pénale (CIJP).

Les données, mises à notre disposition pour réaliser notre mémoire, proviennent d'une base de données créée par le SCC couvrant l'ensemble du territoire. Cette base donnée, anciennement appelée l'entrepôt de donnée, s'est continuellement enrichie pour devenir aujourd'hui le *Centre d'information sur la justice pénale* (CIJP). Elle est régie par le SCC et par la *Commission nationale des libérations conditionnelles* (CNLC).

Cette base de données regroupe les informations provenant de divers systèmes opérationnels du SCC, incluant le *Système de gestion des délinquants* (SGD), du *Système intégré de gestion des finances et du matériel* (SIGFM) et du *Système de gestion des ressources humaines* (SGRH). Ce regroupement d'information permet ainsi de centraliser les données afin d'accéder à une source commune et continue d'information (Anonyme, non daté; DAVENPORT, 2003; Info-Source, non daté). Cette base de données comprend donc une multitude d'informations sur les délinquants sous la responsabilité du SCC. Elle contient des renseignements complets sur chaque détenu actuel et ancien. Ces données ont été collectées au moment de l'admission des détenus et tout au long de leur cheminement carcéral. De ce fait, il est possible d'obtenir des données par groupe d'âge, pour plusieurs variables. Des rapports sont également effectués annuellement, trimestriellement et mensuellement afin de rendre compte de l'évolution de la population carcérale. Ainsi, cette base de données permet de multiples possibilités quant à l'étude du milieu carcéral.

2.1.3 Les données.

2.1.3.1 Les données demandées au SCC.

Afin de cerner l'évolution du vieillissement de la population carcérale et de réaliser un portrait de notre population sous étude, plusieurs variables ont été demandées, soient : le nombre de détenus incarcérés par groupe d'âge quinquennal, le nombre de détenus selon l'âge à l'admission par groupe d'âge quinquennal, le nombre de détenus selon la durée de la peine à l'admission par groupe d'âge quinquennal et le nombre de détenus libérés selon le type de libération par groupe d'âge quinquennal et ce, pour les 25 dernières années

Pour réaliser nos perspectives de population, les données devant nous être fournies, étaient les suivantes : le nombre de décès par groupe d'âge quinquennal en plus des données préalablement demandées (nombre d'admissions par groupe d'âge quinquennal et le nombre de détenus libérés selon le type de libération par groupe d'âge quinquennal) pour les cinq dernières années minimum.

Enfin, des données sur la santé des détenus ont également été sollicitées afin de compléter notre étude exploratoire sur les délinquants âgés, telles que des variables se rapportant à la santé mentale et physique des délinquants par groupe d'âge quinquennal pour les dix dernières (maladies infectieuses, chroniques, problèmes psychologiques, prise de médicament). Rappelons que ces données ont été demandées seulement pour les délinquants demeurant sous responsabilité fédérale du Canada.

2.1.3.2 Les données fournies par le SCC.

Toutes les données demandées au SCC (énumérées ci-dessus) nous ont été transmises, exceptées celles portant sur la santé des détenus, pour des raisons de confidentialité. Certaines précisions sont toutefois à spécifier sur celles qui nous ont été fournies.

Tout d'abord, pour des raisons inconnues, le SCC n'a pu nous fournir les données pour les délinquants incarcérés seulement. Nous possédons donc les données pour l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale, effectif qui inclut aussi bien les détenus incarcérés que les délinquants libérés⁷ qui demeurent sous la juridiction fédérale en plus des contrevenants illégalement en liberté, les expulsés et les évadés (dont nous n'avons pas pu obtenir les effectifs⁸).

Deuxièmement, bien que les données aient été réclamées pour un nombre d'années spécifiques, nous disposons seulement de données pour les cinq dernières années. Même si le SCC dispose de renseignements datant d'une plus longue période, nous n'avons pu obtenir que les données pour les exercices 2001-2002 à 2006-2007.

⁷ Les délinquants libérés demeurant sous responsabilité fédérale sont les contrevenants jouissant d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale, d'une libération d'office. Seuls les délinquants jouissant d'un délai d'expiration ne sont plus sous responsabilité fédérale.

⁸ Les effectifs sont cependant relativement faibles.

Par ailleurs, il est important de préciser que toutes nos données n'ont pas été collectées à la même date, même si elles sont toutes centralisées dans la base de données du CIJP. Certaines données, telles que le profil de la population carcérale, sont extraites du fichier qui présente le profil instantané des délinquants dans les établissements correctionnels pour adulte du Canada. Cette collecte est effectuée tous les ans au cours de la deuxième semaine d'avril. Ce fichier contient diverses variables, notamment des données démographiques sur les délinquants. Seules les données présentant le profil de la population ont été extraites de ce fichier. De ce fait, nous disposons du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale pour la deuxième semaine du mois d'avril (entre le 9 et 14 avril selon les années) de 2002 à 2007.

Pour réaliser nos perspectives de population sur les 50 ans et plus, nous avons demandé des données datant du 1^{er} janvier au temps t au 1^{er} janvier au temps $t+5$. Cependant, la méthode de collecte du SCC ne s'effectue pas d'un 1^{er} janvier au 1^{er} janvier mais plutôt du 1^{er} avril au 31 mars. De ce fait, nous réaliserons nos perspectives d'un 1^{er} avril au temps t au 1^{er} avril au temps $t+5$.

Aussi, bien que nous étudions les délinquants de 50 ans et plus, le SCC nous a fourni les données pour tous les groupes d'âge. Ceci nous a permis d'effectuer des comparaisons entre les groupes d'âge et de noter les différences entre les délinquants plus jeunes et les plus âgés.

Pour résumer, nous possédons : Le profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale par groupe d'âge quinquennal de 2002 à 2007, le nombre de nouvelles admissions selon l'âge à l'admission par groupe d'âge quinquennal, le nombre de délinquants selon la durée de la peine à l'admission par groupe d'âge quinquennal, le nombre de délinquants selon le type de mises en liberté par groupe d'âge quinquennal et le nombre de délinquants décédés par groupe d'âge quinquennal de 2001-2002 à 2006-2007.

Il est important de préciser qu'en raison de la disponibilité et de la confidentialité des données, nous ferons référence aux détenus, pour les deux sexes, pour l'ensemble des pénitenciers fédéraux du Canada. Ces données nous permettront d'analyser le vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale et de réaliser des perspectives de population des délinquants sous responsabilité fédérale de 50 ans et plus.

2.1.3.3 Les limites des données

Les données fournies par le SCC comportent quelques limites. Tout d'abord, la période étudiée. Comme dit précédemment, les services correctionnels n'ont pu nous fournir les données que pour les cinq dernières années. Il aurait été préférable de pouvoir étudier et analyser le vieillissement de la population carcérale sur une plus longue période afin d'apprécier l'évolution de ce phénomène dans le temps. Sur une période de cinq années seulement, il est difficile d'en cerner le processus et d'émettre des conclusions même si celui-ci a déjà été observé dans la littérature.

Deuxième limite, les effectifs sur lesquels nous travaillons, en particuliers lorsque ceux-ci sont analysés par groupe d'âge. Aux âges avancés surtout, il n'est pas rare d'observer de faibles nombres de délinquants. De ce fait, il faut rester prudent sur l'interprétation des résultats notamment sur les hausses et diminutions constatées. Par exemple, nous pouvons dénombrer pour une année et un groupe d'âge donné 9 détenus admis et en compter 17 l'année d'après. Une augmentation de près de 90 % est en effet constatée; il convient toutefois de nuancer et de relativiser cette hausse.

La troisième limite relative aux données est la date à laquelle les données sont recueillies. Le SCC collecte ses données du 1^{er} avril de l'année t au 31 mars de l'année t+1. Les profils de population sont quant à eux effectués au cours des deux premières semaines du mois d'avril de chaque année. De ce fait, quelques hypothèses, explicitées dans la méthodologie, ont dues être énoncées pour l'application des quotients perspectifs à notre population carcérale et pour le calcul des taux de mortalité.

La quatrième et dernière limite concerne le fait que le SCC nous a fourni le profil de la population carcérale pour l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale. Ceci nous a obligés à effectuer quelques ajustements notamment lors de la réalisation de nos perspectives de population. Il aurait été préférable de posséder dès le départ le nombre de détenus incarcérés plutôt que le nombre de détenus sous responsabilité fédérale. Ces ajustements sont explicités dans la méthodologie ci-dessous.

2.2 MÉTHODOLOGIE.

Grâce à la base de données du CIJP, nous effectuerons une analyse quantitative descriptive du vieillissement de la population carcérale dans les pénitenciers fédéraux. Les données mises à notre disposition par le SCC nous permettront de calculer plusieurs indicateurs afin de répondre à nos objectifs de recherche. Les principaux indicateurs retenus pour ce mémoire sont : L'âge moyen, l'âge médian, les quotients prospectifs de mortalité et de libérations ainsi que différentes mesures de proportion qui feront état de notre population sous étude.

2.2.1 Évolution du vieillissement de la population carcérale.

En premier lieu, il s'agira de rendre compte de l'évolution du phénomène du vieillissement de la population carcérale et de mettre en relief le rythme auquel il progresse au cours du temps. Mais avant tout, un portrait de la population carcérale sous responsabilité fédérale sera effectué. Ceci nous permettra de décrire notre population et de comparer l'évolution de la structure par âge des délinquants au cours du temps selon plusieurs variables (admission, durée de la peine, libération, décès) tout en mettant l'accent sur notre population cible, les 50 ans et plus. Pour conclure ce portrait, nous calculerons des taux d'entrées (admissions) et de sorties (libérations et décès) afin de mesurer la fréquence d'apparition des événements dans notre population carcérale. Les taux d'entrées seront calculés de la façon suivante :

$$\text{Taux d'entrées } (t, t+1) = A (t, t+1) / P_{1^{er}/07/ t}$$

Avec, $A (t, t+1)$ = Nombre d'admissions entre t et $t+1$

$P_{1^{er}/07/ t}$ = population Canadienne moyenne de 18 ans et plus au 1^{er} juillet de l'année t

Le nombre d'admission fournit par le SCC n'est disponible qu'entre le 1 avril de l'année t au 1^{er} avril de l'année $t+1$. Notre population moyenne, nécessaire au calcul de nos taux, devrait donc être celle du 1^{er} octobre. Toutefois, la population estimée par Statistique Canada est celle au 1^{er} juillet. De ce fait, nous faisons l'hypothèse que la population Canadienne calculée par

Statistique Canada au 1^{er} juillet de l'année t vaut pour le 1^{er} octobre de l'année t ; les effectifs ne devant pas varier de façon significative.

Les taux de sorties seront calculés de la façon suivante. Rappelons que la population sous responsabilité fédérale comprenant les effectifs des délinquants libérés, nous avons déduit ces derniers de la population sous responsabilité fédérale afin de calculer nos taux de sortie. Les taux de mortalité prévalent pour les délinquants avant leur remise en liberté.

$$\text{Taux de libération}_{(t, t+1)} = L_{(t, t+1)} / ((P_t + P_{t+1}) / 2)$$

Avec, $L_{(t, t+1)}$	= Nombre de libérations entre t et $t+1$
$P_{(t)}$	= population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) au temps t
$P_{(t+1)}$	= population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) au temps $t+1$

$$\text{Taux de mortalité}_{(t, t+1)} = D_{(t, t+1)} / ((P_t + P_{t+1}) / 2)$$

Avec, $D_{(t, t+1)}$	= Nombre de décès entre t et $t+1$
$P_{(t)}$	= population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) au temps t
$P_{(t+1)}$	= population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) au temps $t+1$

La population carcérale de 2001 ne pouvant nous être fournie par le SCC nous n'avons pas pu calculer la population moyenne en 2001. De ce fait, nous ne pouvons obtenir nos taux de sorties en 2001-2002.

Pour compléter ceci, deux indicateurs seront calculés pour les mêmes périodes à des fins de comparaison : L'âge moyen et l'âge médian. La moyenne nous donnera la valeur moyenne de toutes les données incluses dans l'ensemble, tandis que la médiane nous donnera la valeur qui

sépare un ensemble en deux parties égales (Statistique Canada, non daté.). Comparer l'âge moyen des délinquants au cours du temps permettra d'illustrer les changements intervenus dans la structure par âge de la population carcérale. Notre population sous étude étant relativement peu nombreuse, l'âge médian viendra compléter les résultats obtenus avec l'âge moyen; ce dernier risquant d'être attiré par les extrêmes et de se refléter dans les résultats.

2.2.1.1 Calcul de l'âge moyen.

Les données obtenues pour calculer l'âge moyen et l'âge médian des délinquants sont des variables groupées. En effet, nous possédons les données par groupe d'âge quinquennal. La méthode employée pour calculer la moyenne est la suivante : après avoir déterminé le point milieu de chaque intervalle de classe, nous le multiplions par la fréquence correspondante. Le nombre obtenu est ensuite divisé par le nombre total d'individu.

Soit (x) le point milieu de chaque intervalle de classe et (f) la fréquence de chaque intervalle de classe, la moyenne, notée (X) est :

$$(X) = \Sigma(x)(f) / \Sigma(f)$$

2.2.1.2 Calcul de l'âge médian.

Pour calculer la médiane dans le cas de données groupées en intervalles, nous devons préalablement déterminer : l'intervalle médian, les fréquences cumulées, les pourcentages ainsi que les pourcentages cumulés.

À l'aide de la formule classique de la médiane ($M = (n+1) / 2$) et des fréquences cumulées, nous déterminons le groupe médian. Ceci nous amène à déterminer le pourcentage cumulé de l'intervalle qui précède le groupe médian, qui nous permet de calculer le nombre de cas nécessaires pour atteindre 50 % du pourcentage cumulé total. Par la suite, nous déterminons le pourcentage correspondant au groupe médian. Cela nous permet de calculer le nombre de cas que nous devons compter pour atteindre 50 % du total de l'ensemble des individus (E). Enfin,

nous calculons la médiane en additionnant la valeur de (E) à celle qui se trouve à l'extrémité inférieure de l'intervalle médian :

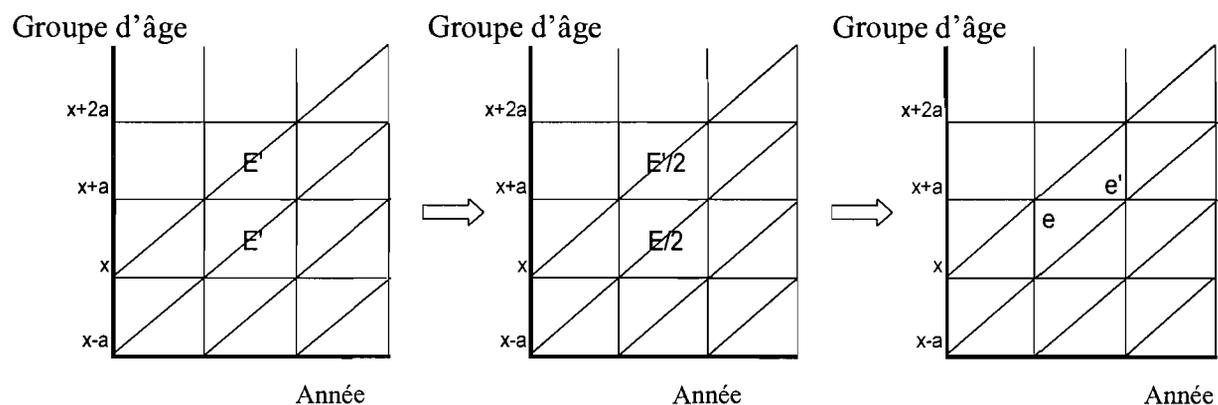
$$\text{Médiane} = \text{Valeur inférieure de l'intervalle médian} + (E)$$

Aussi, afin de cerner et de situer le processus de vieillissement, l'âge moyen et l'âge médian seront calculés pour quatre aspects relatifs au milieu carcéral : l'âge moyen et médian des délinquants sous responsabilité fédérale, l'âge moyen et médian à l'admission, l'âge moyen et médian selon la durée de la peine à l'admission et l'âge moyen et médian selon le type de libération. Ainsi, nous serons en mesure d'observer la manière dont s'effectue le vieillissement au sein de la population pénitentiaire.

2.2.2 Perspective de population : Les détenus de 50 ans et plus.

2.2.2.1 Transformation des données transversales en longitudinales.

Les données transmises par le SCC nous ont été fournies par groupe d'âge quinquennal (en années révolues) et pour les cinq dernières années (de 2002 à 2007 pour la population et de 2001-2002 à 2006-2007 pour les événements). Chaque événement (décès, admission, libération) nous est présenté sous une forme transversale. Afin de suivre notre population sous étude de façon longitudinale (les 50 ans et plus), nous transformerons ces données. Bien qu'il existe des méthodes plus rigoureuses, nous nous limiterons à émettre l'hypothèse que les événements sont uniformément répartis par groupe d'âge quinquennal et dans le temps afin de procéder à la transformation de ces données qui va comme suit :



Ainsi, avec les données transversales fournies pour les cinq dernières années, par groupe d'âge quinquennal (en années révolues) et en supposant que les événements E et E' sont uniformément répartis, nous pouvons transformer nos données transversale en données longitudinales. Ceci nous permet de suivre les événements (e et e') par groupe d'âge quinquennal pour cinq générations.

2.2.2.2 Indicateur choisi : Le quotient perspectif.

Pour effectuer nos perspectives de population sur le nombre de délinquants de 50 ans et plus au sein des établissements fédéraux, l'indicateur retenu est le quotient perspectif. Cet indicateur nous permet d'obtenir la probabilité pour l'ensemble des personnes, d'une ou plusieurs générations, de subir un événement de date à date (du 1^{er} janvier au 1^{er} janvier de l'année suivante, par exemple) (Pressat, 1979). Rappelons que les perspectives démographiques ne sont pas des prévisions, « (...) *les hypothèses ne sont pas nécessairement choisies en raison du caractère hautement probable de leur réalisation (...)* » (Pressat, 1979). Aussi à l'aide de cet indicateur nous tenterons de déterminer l'évolution future de la population carcérale fédérale âgée de 50 ans et plus si la situation actuelle demeurerait constante (mortalité, admission, libération).

2.2.2.3 Calcul du quotient perspectif.

Pour projeter notre population de 50 ans et plus, nous calculerons un quotient perspectif de mortalité et un quotient perspectif de libération (tout type de libérations confondu). Selon le quotient calculé, les libérations et les décès seront considérés comme des événements perturbateurs; ces derniers étant définis comme des phénomènes qui troublent la manifestation d'un autre phénomène. Pour le quotient de mortalité, ce sont les libérations et pour le quotient de libération, ce sont les décès. Le fait de les considérer comme des événements perturbateurs nous permettra d'éliminer leurs influences sur la population sous observation. Autrement dit, tout phénomène autre que celui étudié qui interfère avec la population sous observation par des variations d'effectifs est considéré comme perturbateur. Ceci nous oblige à émettre une hypothèse d'indépendance entre le phénomène calculé et les autres. Cela signifie, par exemple, que pour le quotient perspectif de mortalité nous appliquons la même loi de mortalité pour les

détenus libérés; c'est-à-dire que les individus qui vivent l'évènement perturbateur (dans cet exemple, les détenus libérés) sont sujets au même processus de mortalité que ceux qui ne le vivent pas. Par ailleurs, il faut tenir compte du temps d'exposition au risque de décéder des détenus. Plus explicitement, les délinquants libérés n'ont pas le même temps d'exposition au risque de décéder que les individus qui demeurent totalement sous responsabilité fédérale. Aussi, en supposant une répartition uniforme des libérations par groupe d'âge quinquennal et dans le temps, nous considérerons la moitié du nombre de délinquants libérés. Le même raisonnement s'applique au quotient perspectif de libération (l'évènement perturbateur étant la mortalité). Nous calculerons nos quotients de la façon suivante :

$${}_a \text{ quotient } x = \text{Evt}_{x+a} / (\mathbf{P}_x - \frac{1}{2} \mathbf{E}p_{x+a})$$

- Avec, ${}_a \text{ quotient } x$: Quotient perspectif entre [(x, x+a); (x+a, x+2a)]
 Evt_{x+a} : Évènement étudié entre [(x, x+a); (x+a, x+2a)]
 \mathbf{P}_x : Population en début de période à (x, x+a)
 $\mathbf{E}p_{x+a}$: Phénomène perturbateur entre [(x, x+a); (x+a, x+2a)]

Le quotient perspectif de mortalité se calculera comme suit :

$${}_5 q_x = \mathbf{D}_{x+5} / (\mathbf{P}_x - \frac{1}{2} \mathbf{L}_{x+5})$$

- Avec, ${}_5 q_x$: Quotient perspectif de mortalité entre [(x, x+4); (x+5, x+9)]
 \mathbf{D}_{x+5} : Nombre de décès entre [(x, x+4); (x+5, x+9)]
 \mathbf{P}_x : Population en début de période à (x, x+4)
 \mathbf{L}_{x+5} : Nombre de libération entre [(x, x+4); (x+5, x+9)]

Le quotient perspectif de libération s'obtiendra de la façon suivante :

$${}_5 l_x = \mathbf{L}_{x+5} / (\mathbf{P}_x - \frac{1}{2} \mathbf{D}_{x+5})$$

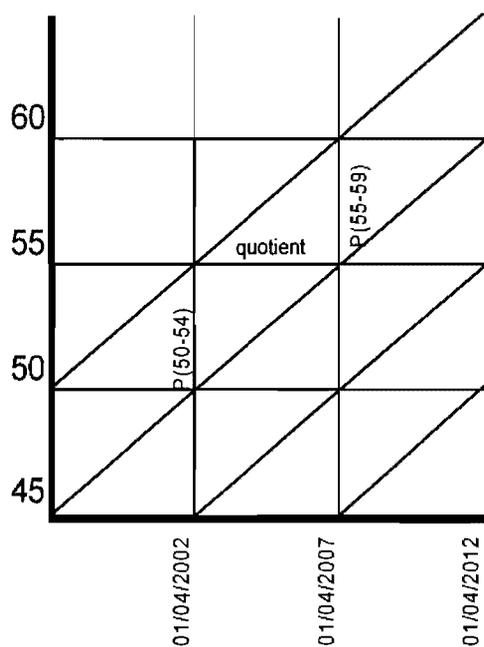
Avec, ${}_5 l_x$: Quotient perspectif de libération entre $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$
Li_{x+5}	: Nombre de libération entre $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$
P_x	: Population en début de période à $(x, x+4)$
D_{x+5}	: Nombre de décès entre $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$

2.2.3.4 Application des quotients perspectifs.

Les quotients perspectifs de mortalité et de libération, préalablement calculés par groupe d'âge quinquennal et par période quinquennale, nous permettront d'obtenir des probabilités de ne pas être libérés et des probabilités de survie. Ceci nous donnera les éléments nécessaires pour réaliser des perspectives de population sur le nombre de délinquants de 50 ans et plus au sein des établissements fédéraux. Il convient de rappeler que le SCC nous ayant fourni la population carcérale sous responsabilité fédérale, effectif qui inclut les détenus libérés, nous avons soustrait ces libérations de notre population en début de période pour des raisons de rigueur et de cohérence. Nous projeterons donc notre population de 50 ans et plus qui restera totalement prise en charge par la juridiction fédérale (c'est-à-dire, en excluant les détenus libérés qui demeurent sous responsabilité fédérale). Par ailleurs, notre population en début de période provient de l'instantané de la population effectué par le SCC au cours des deux premières semaines du mois avril. Nous faisons l'hypothèse que cette population est celle du 1^{er} avril de l'année t. Pour obtenir notre population survivante, non libérée de 50 ans et plus, par groupe d'âge quinquennal cinq ans après, nous appliquons notre probabilité de survie et notre probabilité de ne pas être libéré, par groupe d'âge quinquennal, à notre population en début de période. À cela nous ajoutons les admissions en fin de période par groupe d'âge quinquennal. Nous ne pouvons appliquer une probabilité d'entrée à notre population étant donné que les admissions ne dépendent en aucun cas de notre population initiale (population sous responsabilité fédérale). En effet, le fait d'être admis dépend de plusieurs facteurs (économique, environnement social, système judiciaire) et non de la population sous responsabilité fédérale. Par ailleurs, comme il nous est impossible d'obtenir les détenus admis par groupe d'âge en fin de période, nous faisons l'hypothèse que les délinquants admis entre le 1^{er} avril à l'année t et le 1^{er} avril à l'année t+5 entre $x, x+4$ et $x+5, x+9$, représentent le nombre de détenus admis en fin de période. La formule suivante résume notre application du quotient perspectif :

$$P_{x+5}(t+5) = P_x(t) * (1 - {}_5q_x) * (1 - {}_5l_x) + A_{x+5}$$

- Avec, $P_{x+5}(t+5)$: Population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) en début de période à $[(x+4; x+9)]$ au temps $(t+5)$
- $P_x(t)$: Population sous responsabilité fédérale (excluant les détenus libérés) en début de période à $[(x; x+4)]$ au temps (t)
- $1 - {}_5q_x$: Probabilité de survivre entre $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$
- $1 - {}_5l_x$: Probabilité de ne pas être libéré entre $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$
- A_{x+5} : Nombre de personnes admises en fin de période à $[(x, x+4); (x+5, x+9)]$



CHAPITRE 3 : Résultats et analyse.

Notre troisième chapitre s'organise autour de deux grands axes : Le vieillissement de la population carcérale et les délinquants de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale. Deux grandes parties se dégagent de ces axes de recherche : Une première qui vise à décrire le phénomène du vieillissement carcéral et son évolution. Une deuxième qui présente nos perspectives de population des 50 ans et plus.

Mais, avant de débiter concrètement cette analyse, il nous semble nécessaire de dresser un portrait de notre population sous responsabilité fédérale; nous en présenterons les grandes caractéristiques et tendances, tout en mettant l'accent sur notre population : les délinquants de 50 ans et plus.

3.1 LA POPULATION CARCÉRALE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE.

3.1.1 Portrait de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

3.1.1.1 La population carcérale sous responsabilité fédérale

Le tableau 3.1 nous présente par groupe d'âge, la proportion et les effectifs de délinquants relevant de la compétence du SCC de 2002 à 2007. Nous remarquons, de façon très générale, que le nombre total de délinquants sous responsabilité fédérale a augmenté de 2002 à 2007, passant de 20 602 à 21 461 délinquants (soit une augmentation de 4.2 % en 5 ans).

Une autre tendance peut être dégagée de ce tableau et du graphique 3.1. Elle viendrait confirmer ce qui a déjà été observé dans la littérature, à savoir : une diminution de la proportion de délinquants de moins de 40 ans et une augmentation de la proportion de délinquants âgés de 40 ans et plus. Les premiers passent de 59.8 % en 2002 à 54.1 % en 2007 et les seconds de 40.2 % en 2002 à 45.9 % en 2007. De ce fait, plus nous avançons dans le temps et plus l'écart entre ces deux grands groupes d'âges diminue. Il est de 4 055 individus en 2002; en 2007, il est de 1 786, soit une diminution de 56 %. Même si, les délinquants de 40 ans et plus augmentent avec le

temps, les moins de 40 ans demeurent les plus nombreux avec une majorité de délinquants âgés de 25-29 ans (3 153 en 2007, soit 15 % de la population sous responsabilité fédérale).

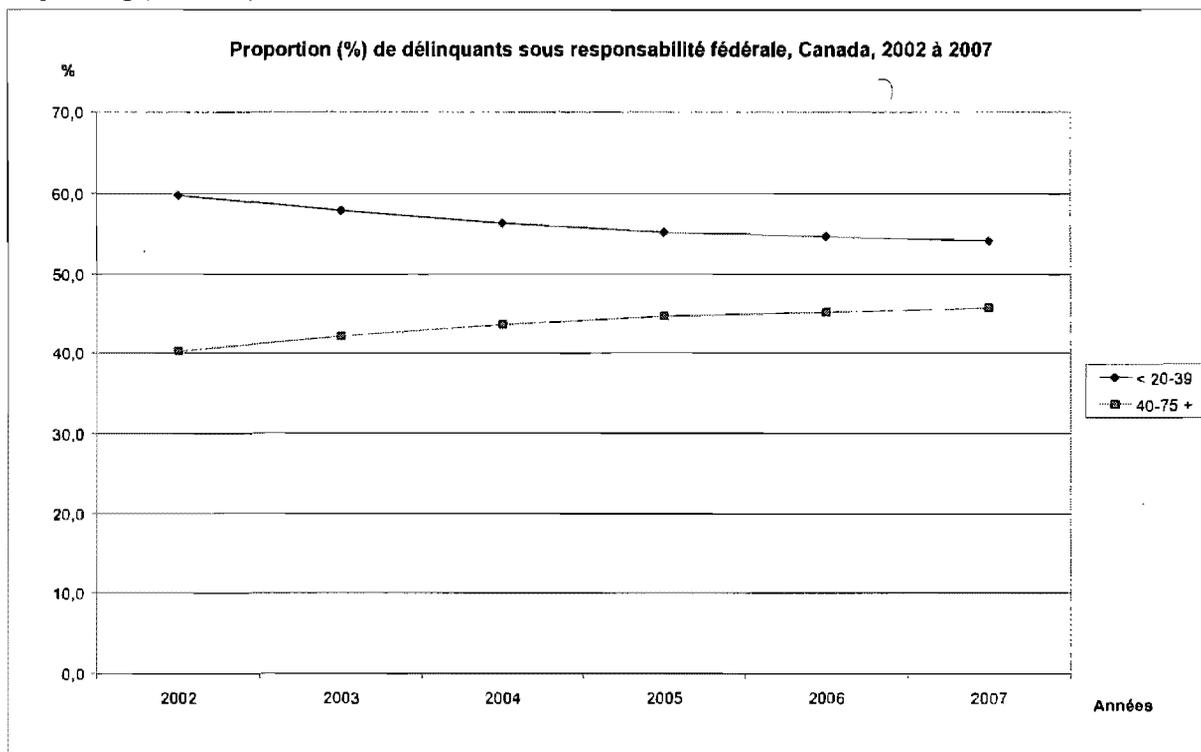
Tableau 3.1 : Délinquants sous responsabilité fédérale en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2006.

Groupe d'âge	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%	2006	%	2007	%
<20	165	0,8	161	0,8	151	0,7	160	0,8	138	0,7	132	61,7
20-24	2393	11,5	2308	11,2	2327	11,2	2327	11,2	2346	11,2	2388	11,0
25-29	3015	14,5	2945	14,3	2867	13,8	2915	14,0	3045	14,5	3153	14,6
30-34	3297	15,9	3127	15,2	3090	14,9	2943	14,1	2824	13,4	2888	13,4
35-39	3534	17,0	3359	16,3	3249	15,7	3154	15,1	3148	15,0	3140	14,5
< 20-39	12404	59,8	11900	57,9	11684	56,3	11499	55,2	11501	54,7	11701	115,2
40-44	2883	13,9	3001	14,6	3072	14,8	3128	15,0	3127	14,9	3104	14,4
45-49	2012	9,7	2099	10,2	2220	10,7	2247	10,8	2298	10,9	2472	11,4
50-54	1425	6,9	1401	6,8	1505	7,3	1546	7,4	1601	7,6	1668	7,7
55-59	916	4,4	976	4,7	1030	5,0	1113	5,3	1125	5,3	1156	5,3
60-64	563	2,7	593	2,9	619	3,0	633	3,0	685	3,3	743	3,4
65-69	302	1,5	329	1,6	349	1,7	383	1,8	388	1,8	425	2,0
70-74	146	0,7	169	0,8	165	0,8	180	0,9	194	0,9	214	1,0
75 et +	102	0,5	97	0,5	108	0,5	112	0,5	116	0,6	133	0,6
40-75 +	8349	40,2	8665	42,1	9068	43,7	9342	44,8	9534	45,3	9915	45,9
Total	20753	100	20565	100	20752	100	20841	100	21035	100	21616	161,1
Écart <20-39 et 40-75 +	4055		3245		2616		2157		1967		1786	

Source : ED-CIJP⁹

⁹ ED-CIJP: Entrepôt de données- Centre d'Information sur la Justice Pénale.

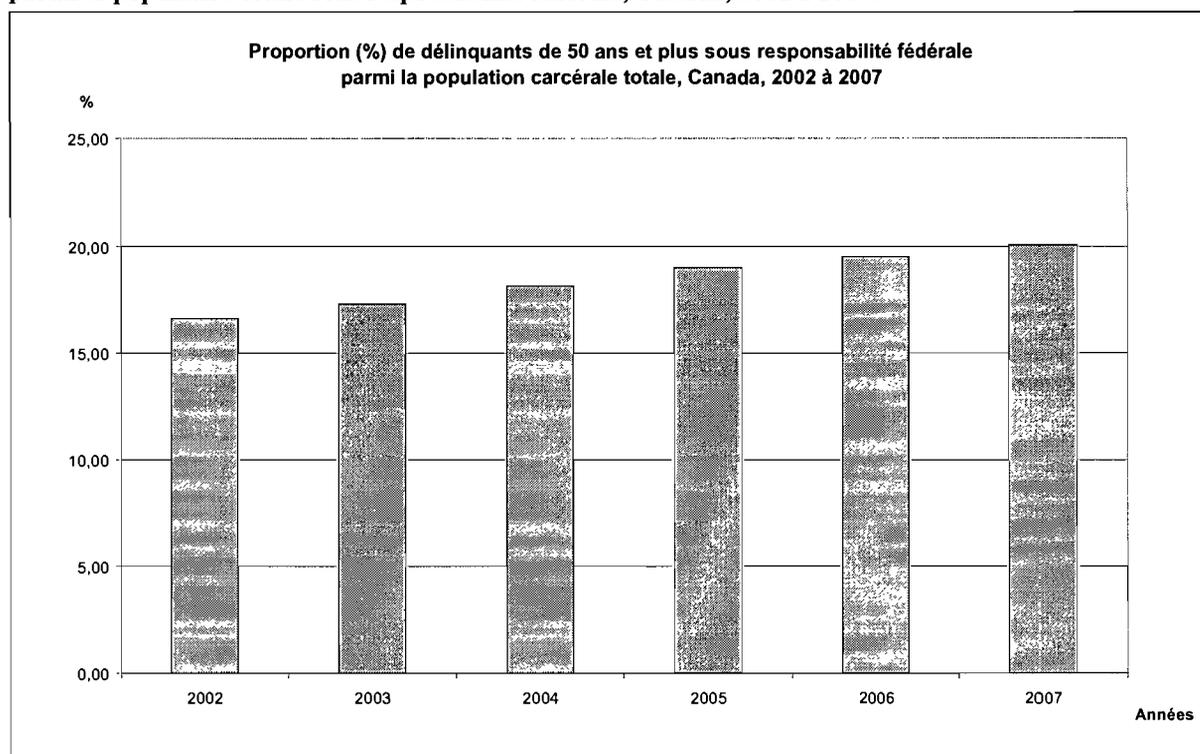
Graphique 3.1 : Évolution de la proportion de délinquants sous responsabilité fédérale, pour deux grands groupes d'âge, Canada, 2002 à 2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.2 met l'accent sur les délinquants de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale. Il nous indique une évolution croissante du nombre de délinquants âgés. En effet, de 2002 à 2007, la proportion des 50 ans et plus augmente de façon constante. Ils représentent 16.6 % de la population carcérale totale en 2002 (3 426 délinquants) et passe à 20.1 % en 2007 (4 310 délinquants).

Graphique 3.2 : Évolution de la proportion (%) de délinquants de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale, parmi la population totale sous responsabilité fédérale, Canada, 2002 à 2007.



Source : ED-CIJP

3.1.1.2 La population nouvellement admise sous responsabilité fédérale

Regardons maintenant le nombre de délinquants selon l'âge à l'admission présenté par le tableau 3.2. Nous constatons qu'en général, le nombre d'admissions a augmenté entre 2001-2002 et 2006-2007 passant de 4 117 à 5 133 admissions, soit une hausse de 24.7 % en 5 ans. La croissance du nombre de délinquants admis est toutefois loin d'être linéaire. En effet, les effectifs et les proportions fluctuent pour tous les groupes d'âge et ce, à des périodes différentes. Il est donc difficile de généraliser cette évolution. Toutefois, nous pouvons dégager les grandes tendances de ce tableau. Tout d'abord, plus nous avançons en âge et plus les proportions et effectifs diminuent. En second lieu, nous constatons que pour la majorité des groupes d'âge, le nombre de délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale tend à augmenter en 5 ans tandis qu'en terme de proportions ils restent dans le même ordre de grandeur. En troisième lieu, nous remarquons que les délinquants admis de moins de 40 ans diminuent en terme de proportions tandis qu'à l'inverse, les 40 ans et plus augmentent. Les premiers sont de 74.5 % en 2001-2002 et de 69.7 % en 2006-2007; les seconds passent de 25.5 % à 30.3 % pour les périodes

respectives. Enfin en quatrième et dernier lieu, malgré de nombreuses variations, ce sont les 20-24 ans qui représentent la majorité du nombre d'admission, aussi bien au niveau des proportions que des effectifs et ce, pour les exercices allant de 2001-2002 à 2006-2007. Ils passent de 807 délinquants, soit 19.5 % de la population admise en 2001-2002 à 1 022 délinquants, soit 19.9 % de la population admise en 2006-2007.

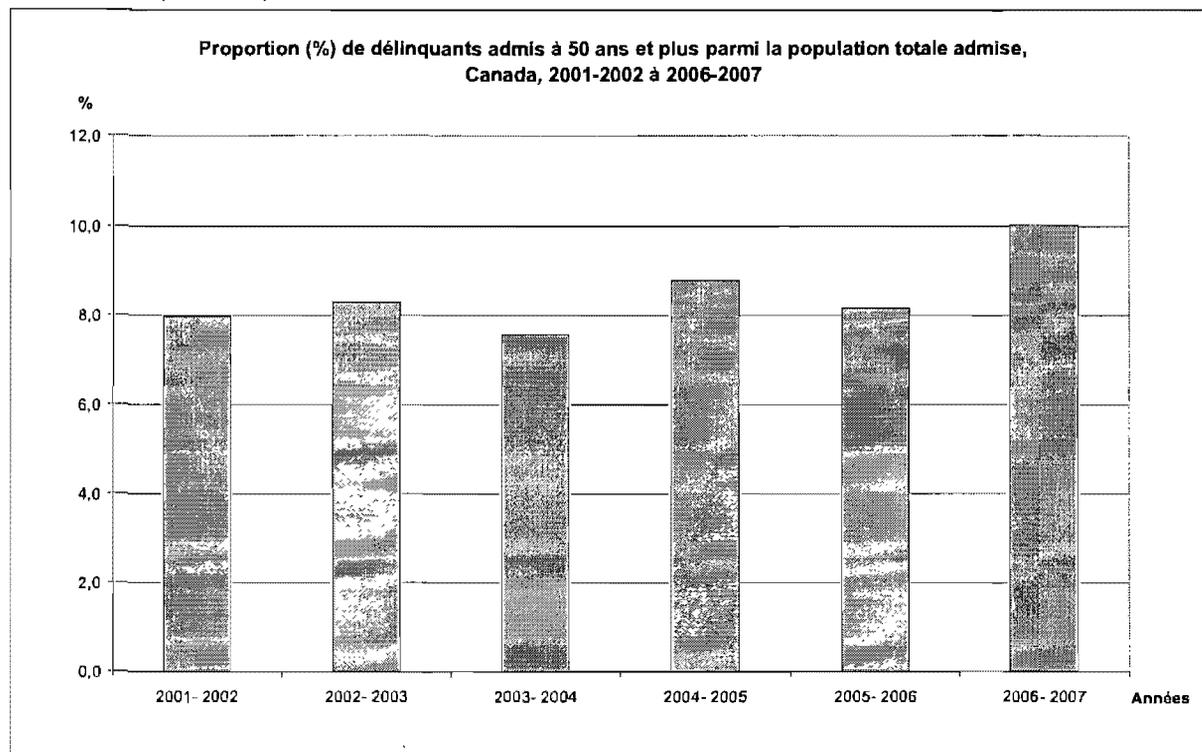
Tableau 3.2 : Délinquants selon l'âge à l'admission en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.

Groupe d'âge	2001-2002	%	2002-2003	%	2003-2004	%	2004-2005	%	2005-2006	%	2006-2007	%
<20	208	5,1	216	5,1	193	4,6	209	4,6	188	3,9	178	3,5
20-24	807	19,6	841	19,7	840	19,9	874	19,2	936	19,5	1022	19,9
25-29	695	16,9	683	16,0	688	16,3	770	16,9	905	18,9	876	17,1
30-34	687	16,7	701	16,4	709	16,8	715	15,7	730	15,2	781	15,2
35-39	672	16,3	675	15,8	662	15,7	663	14,5	714	14,9	722	14,1
40-44	461	11,2	515	12,0	496	11,7	607	13,3	577	12,0	629	12,3
45-49	259	6,3	289	6,8	322	7,6	322	7,1	357	7,4	410	8,0
50-54	174	4,2	171	4,0	154	3,6	174	3,8	183	3,8	245	4,8
55-59	76	1,8	83	1,9	91	2,2	107	2,3	113	2,4	142	2,8
60-64	39	0,9	52	1,2	48	1,1	69	1,5	58	1,2	76	1,5
65-69	23	0,6	32	0,7	17	0,4	34	0,7	25	0,5	27	0,5
70-74	9	0,2	12	0,3	7	0,2	11	0,2	6	0,1	15	0,3
75 et +	7	0,2	5	0,1	3	0,1	7	0,2	7	0,1	10	0,2
Total	4117	100	4275	100,0	4230	100	4562	100	4799	100	5133	100

Source : ED-CIJP

Concernant les 50 ans et plus, le tableau 3.2 ainsi que le graphique 3.3, nous montre que les détenus âgés admis dans les pénitenciers sont une minorité parmi la population carcérale totale admise. Si en termes d'effectif, ils tendent à augmenter, ils représentent moins de 10 % du nombre d'admissions et varient peu au cours de la période. Ils passent de 8 % environ en 2001-2002 (328 délinquants) à 10 % en 2006-2007 (515 délinquants). En 2003-2004, ils chutent à 7.6 % (320 délinquants). Par ailleurs, comme l'illustre le tableau 3.2, pour un groupe d'âge donné, la proportion de délinquants âgés nouvellement admis n'excède pas 5% et ce tout au long de la période.

Graphique 3.3 : Évolution de la proportion (%) de délinquants admis à 50 ans et plus, parmi la population totale admise, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

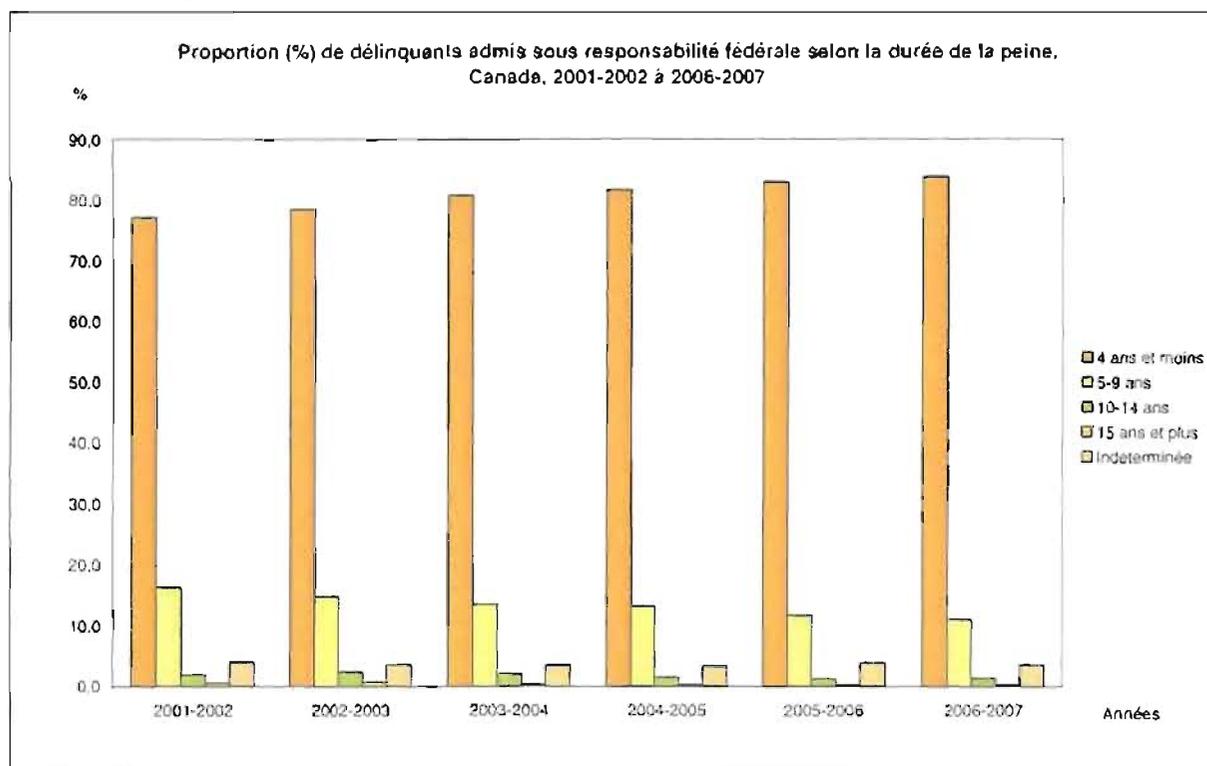
Bien que les admissions nous permettent de juger du nombre d'entrées par année, il est intéressant de regarder le nombre d'admissions selon la durée de la peine, présenté par le graphique 3.4.

3.1.1.3 La population nouvellement admise sous responsabilité fédérale selon la durée de la peine

De façon générale, le graphique 3.4 nous indique que les contrevenants incarcérés au fédéral purgent, en grande majorité, une peine de 4 ans et moins. C'est également la seule sanction qui voit ses effectifs augmenter au cours du temps et ce, de façon linéaire. Les délinquants purgeant cette peine représentent 77,1 % en 2001-2002 et 83,9 % en 2006-2007. À l'inverse, toutes les autres sanctions voient, en général, leur effectif et proportion diminuer au cours du temps. Les délinquants purgeant une peine de 5-9 ans sont les plus nombreux après ceux incarcérés pour une peine de 4 ans et moins. Même si leur proportion va en diminuant au cours du temps, ils sont de 11 % en 2006-2007; ils représentaient 16,4 % des délinquants admis en 2001-2002. Les délinquants purgeant une sanction de 10-14 ans ou de 15 ans et plus sont

beaucoup moins nombreux que les précédents. Pour les peines de 10-14 ans et de 15 ans et plus, ils représentent en moyenne sur toute la période 1.7 % et 0.4 % respectivement. Les délinquants admis pour une peine de durée indéterminée¹⁰ représentent, pour une année donnée, environ 4 % de la population nouvellement admise. C'est la troisième sanction en importance.

Graphique 3.4 : Évolution de la proportion (%) de délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Le tableau 3.3 nous donne un aperçu de cette évolution pour les différents groupes d'âge. Tout d'abord, plus nous avançons en âge et plus les effectifs diminuent et ce, quelque soit le type de peine. Ce tableau vient confirmer ce que nous avons observé de façon plus générale ci-dessus. Les délinquants sous responsabilité fédérale sont admis en majorité pour une peine de 4 ans et moins et ce pour n'importe quel groupe d'âge avec une tendance à la hausse. Ceux âgés de 20-29 ans et de 30-39 ans sont les plus nombreux pour ce type de sanction (32 % et 25 % en 2006-2007 respectivement). Pour ce qui est des délinquants purgeant une peine de 5-9 ans, deuxième groupe majoritaire en terme d'effectifs et de proportions, nous constatons que leur importance va en diminuant ou demeure relativement stable tout au long de la période, notamment pour les plus

¹⁰ Peine de durée indéterminée : Peine d'une durée indéfinie. Par exemple, les délinquants condamnés à perpétuité purgent une peine d'une durée indéterminée (Commission nationale des libérations conditionnelles, 2007)

âgés. La proportion de contrevenants condamnés pour une durée de 5-9 ans ne dépasse pas les 6 % quelque soit le groupe d'âge et l'année étudié. Les délinquants âgés de 20-29 ans, 30-39 ans et de 40-49 ans sont les plus nombreux pour ce type de peine (3.4 %, 3.2 % et 2.5 % respectivement en 2006-2007). Pour les sanctions de 10-14 ans, nous constatons que les effectifs de délinquants sont très faibles et les proportions quasi nulles; ils ne dépassent pas les 1 % quelque soit le groupe d'âge et l'année étudié. Les 20-29 ans, les 30-39 ans et les 40-49 ans sont les groupes d'âge avec les effectifs les plus élevés (16, 20 et 18 détenus en 2006-2007 respectivement). Les délinquants purgeant une peine de 15 ans et plus se démarquent par leur nombre relativement peu élevé. Pour les groupes d'âge les plus âgés, il n'est pas rare qu'il n'y ait aucun détenu incarcéré pour ce type de sanction. Les proportions de contrevenants se rapprochent de 0 % pour chaque groupe d'âge à l'étude tout au long de la période. Enfin, les délinquants admis pour une peine à durée indéterminée sont peu nombreux et restent dans le même ordre de grandeur tout au long de la période pour chacun des groupes d'âge. La majorité d'entre eux sont âgés de 20-29 ans avec une proportion ne dépassant pas les 1 %. Il convient de préciser que les délinquants admis pour une durée indéterminée sont le troisième groupe majoritaire en terme d'effectif quelque soit le groupe d'âge et l'année étudié.

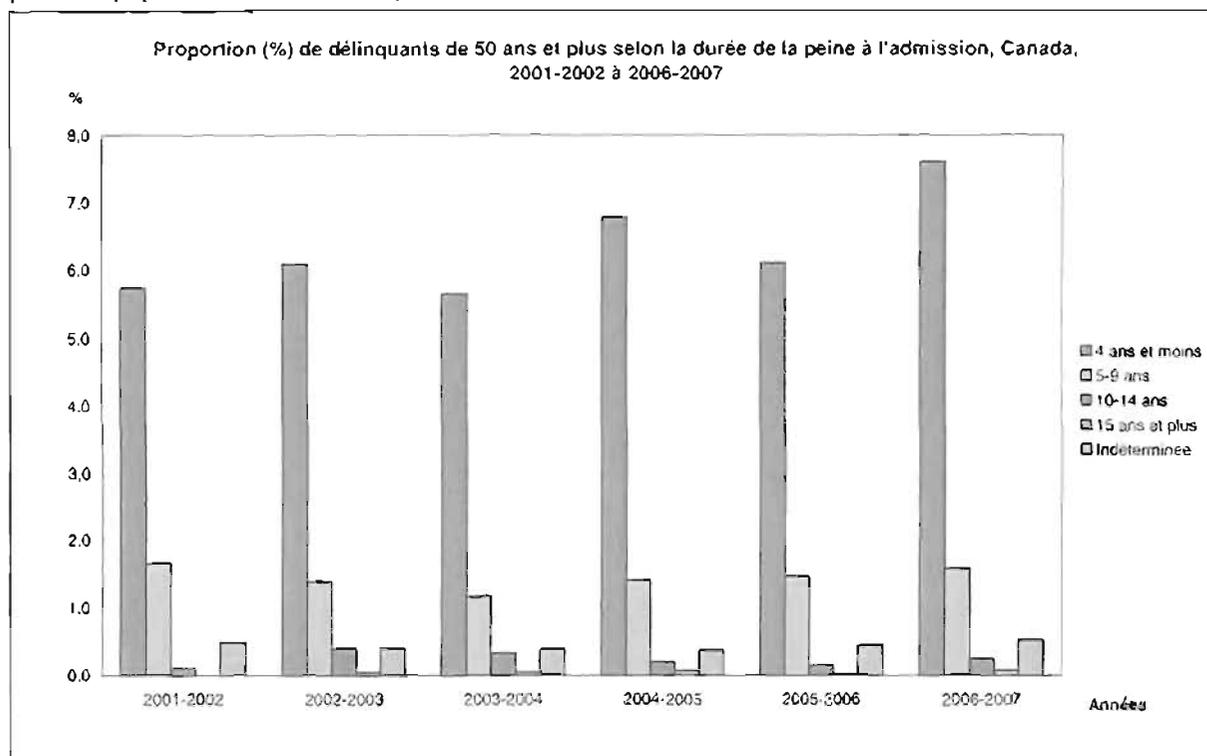
Tableau 3.3 : Délinquants selon la durée de la peine à l'admission en nombre absolu et en proportion (%), par groupe d'âge décennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.

Groupe d'âge	Durée de la peine	2001-2002	%	2002-2003	%	2003-2004	%	2004-2005	%	2005-2006	%	2006-2007	%
<20	4 ans et moins	158	3,8	162	3,8	167	3,9	176	3,9	154	3,2	155	3,0
	5-9 ans	34	0,8	38	0,9	24	0,6	25	0,5	26	0,5	19	0,4
	10-14 ans	3	0,1	4	0,1	1	0,0	3	0,1	1	0,0	1	0,0
	15 ans et plus	0	0,0	2	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0
	Indéterminée	13	0,3	10	0,2	1	0,0	4	0,1	7	0,1	3	0,1
20-29	4 ans et moins	1161	28,2	1209	28,3	1251	29,6	1373	30,1	1564	32,6	1642	32,0
	5-9 ans	253	6,1	219	5,1	205	4,8	205	4,5	189	3,9	177	3,4
	10-14 ans	27	0,7	33	0,8	24	0,6	11	0,2	17	0,4	16	0,3
	15 ans et plus	8	0,2	9	0,2	3	0,1	3	0,1	3	0,1	1	0,0
	Indéterminée	53	1,3	54	1,3	45	1,1	52	1,1	68	1,4	62	1,2
30-39	4 ans et moins	1078	26,2	1082	25,3	1119	26,5	1134	24,9	1199	25,0	1268	24,7
	5-9 ans	200	4,9	211	4,9	178	4,2	167	3,7	171	3,6	162	3,2
	10-14 ans	26	0,6	33	0,8	25	0,6	30	0,7	20	0,4	20	0,4
	15 ans et plus	11	0,3	7	0,2	3	0,1	2	0,0	6	0,1	4	0,1
	Indéterminée	44	1,1	43	1,0	46	1,1	45	1,0	48	1,0	49	1,0
40-49	4 ans et moins	542	13,2	644	15,1	640	15,1	732	16,0	775	16,1	850	16,6
	5-9 ans	120	2,9	106	2,5	112	2,6	142	3,1	105	2,2	127	2,5
	10-14 ans	18	0,4	16	0,4	20	0,5	16	0,4	13	0,3	18	0,4
	15 ans et plus	6	0,1	8	0,2	7	0,2	6	0,1	2	0,0	6	0,1
	Indéterminée	34	0,8	30	0,7	39	0,9	33	0,7	39	0,8	38	0,7
50-59	4 ans et moins	184	4,5	191	4,5	187	4,4	220	4,8	227	4,7	295	5,7
	5-9 ans	49	1,2	39	0,9	36	0,9	42	0,9	45	0,9	60	1,2
	10-14 ans	2	0,0	11	0,3	7	0,2	5	0,1	6	0,1	8	0,2
	15 ans et plus	0	0,0	2	0,0	2	0,0	1	0,0	0	0,0	4	0,1
	Indéterminée	15	0,4	11	0,3	13	0,3	13	0,3	18	0,4	20	0,4
60-69	4 ans et moins	40	1,0	55	1,3	47	1,1	77	1,7	58	1,2	78	1,5
	5-9 ans	15	0,4	18	0,4	9	0,2	20	0,4	20	0,4	15	0,3
	10-14 ans	2	0,0	5	0,1	6	0,1	4	0,1	1	0,0	3	0,1
	15 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
	Indéterminée	5	0,1	6	0,1	3	0,1	2	0,0	3	0,1	7	0,1
70 +	4 ans et moins	12	0,3	14	0,3	5	0,1	12	0,3	8	0,2	17	0,3
	5-9 ans	4	0,1	2	0,0	4	0,1	2	0,0	5	0,1	6	0,1
	10-14 ans	0	0,0	1	0,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0
	15 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0
	Indéterminée	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0
Total		4117	100	4275	100	4230	100	4562	100	4799	100	5133	100

Source : ED-CIJP

Pour ce qui est des 50 ans et plus, le graphique 3.5 nous indique qu'au cours du temps, pour une sanction donnée, la proportion de délinquants âgés nouvellement admis, parmi la population totale admise, reste dans le même ordre de grandeur. Ils sont majoritairement incarcérés pour des peines de 4 ans et moins (6.3 % en moyenne sur toute la période). Il ne faut cependant pas négliger les délinquants admis pour des peines de 5-9 ans. Malgré la très faible proportion de délinquants, c'est la deuxième sanction en importance (1.4 % en moyenne sur toute la période parmi la population totale admise). Les proportions de contrevenants condamnés pour une durée plus longue (10-14 ans, 15 ans et plus, indéterminée) demeurent relativement faibles et parfois inexistantes (inférieures à 1%).

Graphique 3.5 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés selon la durée de la peine à l'admission, parmi la population totale admise, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Bien que pour certains types de peine, tels que les peines à durée indéterminée, de 5-9 ans et de 10-14 ans, les effectifs et proportions soient faibles et fluctuent au cours du temps, il est important de souligner que ces détenus se verront vieillir en prison.

3.1.1.4 La population carcérale sous responsabilité fédérale selon le type de mise en liberté

Le tableau 3.4 nous présente le nombre et la proportion de délinquants libérés selon le type de mise en liberté. Les définitions des différents types de mise en liberté se retrouvent dans le glossaire. Dans l'ensemble, le nombre de contrevenants sujet à une remise en liberté a augmenté au cours du temps, passant de 4 131 libérations en 2001-2002 à 4 555 en 2005-2006, soit une augmentation de 10.3 %. Nous pouvons remarquer que la majorité des délinquants sont libérés d'office, qui est un type de mise en liberté exigé par la loi. L'effectif ainsi que la proportion de délinquants pour ce type de mise en liberté évolue à la hausse. Il passe de 1 829 détenus, soient 44 % en 2001-2002 à 2 212 détenus, soient 48 % en 2006-2007. Les détenus

placés en semi-liberté suivent la même évolution que les détenus jouissant d'une libération d'office mais présentent la tendance inverse en terme de proportions. Ils sont de 1 967 délinquants en 2001-2002 soient 48 % et passent à 2 044 délinquants soient 45 % en 2006-2007. Les délinquants ayant droit à une libération conditionnelle totale ainsi que ceux libérés suite à l'expiration de leur mandat demeurent tous deux dans le même ordre de grandeur avec une évolution des effectifs ponctuée de fluctuations, tandis que les proportions restent plus ou moins constantes dans le temps. Ceux ayant droit à une libération conditionnelle totale demeurent légèrement supérieurs à ceux dont le mandat expire. En moyenne, de 2001-2002 à 2006-2007, les délinquants bénéficiant d'une libération conditionnelle totale sont de 4 % de même que ceux libérés suite à l'expiration de leur mandat.

Tableau 3.4 : Délinquants libérés selon le type de mise en liberté en nombre absolu et en proportion (%), Canada, 2001-2002 à 2006-2007.

Type de Libération	2001-2002	%	2002-2003	%	2003-2004	%	2004-2005	%	2005-2006	%	2006-2007	%
S-L	1967	47,6	1851	45,7	1964	45,1	1940	45,4	2107	46,5	2044	44,9
LCT	184	4,5	158	3,9	196	4,5	179	4,2	204	4,5	144	3,2
LO	1829	44,3	1892	46,7	2021	46,4	1989	46,5	2052	45,3	2212	48,6
DE	151	3,7	153	3,8	178	4,1	169	4,0	165	3,6	155	3,4
Total	4131	100	4054	100	4359	100	4277	100	4528	100	4555	100

Note : S-L : Semi-liberté ; LCT : Libération conditionnelle totale ; LO : Libération d'office, DE : Délai d'expiration (voir le glossaire pour les définitions).

Source : ED-CIJP

D'après le tableau 3.5 qui présente les détenus libérés par groupe d'âge selon le type de mise en liberté, nous constatons que les semi-libertés ainsi que les libérations d'office sont les plus fréquentes et ce pour tous les groupes d'âge et pour toute la période. Les fluctuations sont nombreuses au niveau des effectifs et des proportions mais l'ordre de grandeur reste le même, à quelques exceptions près. Nous retrouvons une majorité de détenus âgés de 20-29 ans et de 30-39 ans pour ces deux types de mise en liberté. En 2006-2007, les 20-29 ans représentent 16 % des détenus en semi-liberté ; ils sont de 14 % pour les 30-39 ans. Pour les libérations d'office, les 20-29 ans comptent pour 17 % en 2006-2007, tandis que les 30-39 ans sont de 15 %. Les détenus de 40-49 ans représentent une proportion non négligeable pour ces deux types de libération bien que plus faible. Ils sont de 10 % en 2006-2007 à bénéficier d'une semi-liberté et de 11 % pour les libérations d'office. Au-delà de 50 ans, les proportions ne dépassent pas les 4 % pour les deux types de libération et ce pour toute la période. Tout comme ce que nous avons observé à partir du tableau 3.4, les libérations conditionnelles totales et les délais d'expiration de mandat suivent les

mêmes tendances avec de nombreuses fluctuations au cours de la période. D'après le tableau 3.5, pour un groupe d'âge donné, les effectifs et proportions restent dans le même ordre de grandeur durant toute la période étudiée que ce soit pour l'un ou l'autre type de mise en liberté. Aussi, plus nous avançons en âge et plus les effectifs et les proportions diminuent ; les 30-39 ans suivis des 20-29 ans et des 40-49 ans sont les plus importants en terme d'effectif et de proportion. Toutefois, nous comptons moins de 2 % de détenus jouissant de ce type de mise en liberté et ce pour tous les groupes d'âge et pour toute la période.

Tableau 3.5 : Délinquants libérés selon le type de mise en liberté en nombre absolu et en pourcentage (%), par groupe d'âge décennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.

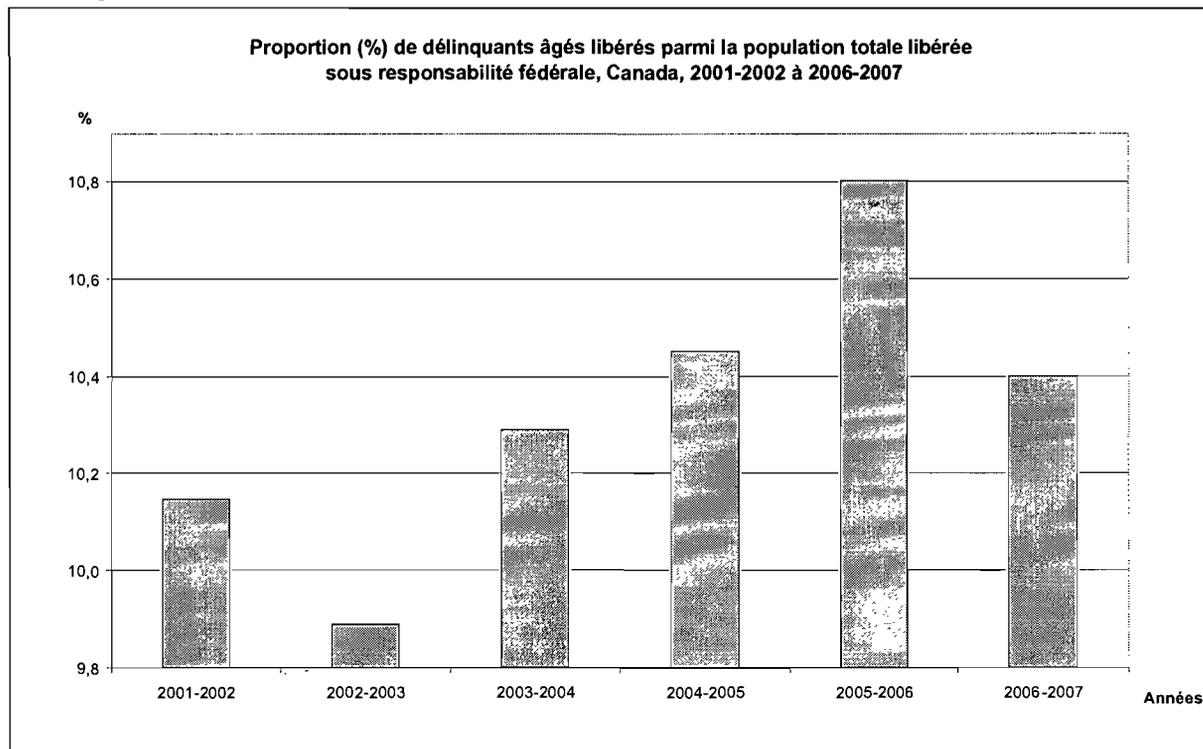
Groupe d'âge	Type de Libération	2001-2002	%	2002-2003	%	2003-2004	%	2004-2005	%	2005-2006	%	2006-2007	%
<20	S-L	34	0,8	34	0,8	30	0,7	34	0,8	34	0,8	20	0,4
	LCT	1	0,0	3	0,1	1	0,0	3	0,1	0	0,0	1	0,0
	LO	15	0,4	10	0,2	15	0,3	10	0,2	12	0,3	7	0,2
	DE	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
20-29	S-L	655	15,9	664	16,4	681	15,6	663	15,5	733	16,2	721	15,8
	LCT	47	1,1	34	0,8	51	1,2	56	1,3	59	1,3	31	0,7
	LO	652	15,8	686	16,9	678	15,6	708	16,6	745	16,5	793	17,4
	DE	28	0,7	38	0,9	32	0,7	39	0,9	36	0,8	40	0,9
30-39	S-L	654	15,8	573	14,1	613	14,1	608	14,2	643	14,2	625	13,7
	LCT	64	1,5	61	1,5	69	1,6	52	1,2	60	1,3	57	1,3
	LO	706	17,1	648	16,0	721	16,5	679	15,9	655	14,5	687	15,1
	DE	59	1,4	63	1,6	73	1,7	64	1,5	63	1,4	45	1,0
40-49	S-L	415	10,0	391	9,6	415	9,5	427	10,0	450	9,9	458	10,1
	LCT	43	1,0	39	1,0	45	1,0	38	0,9	51	1,1	31	0,7
	LO	302	7,3	376	9,3	434	10,0	407	9,5	455	10,0	521	11,4
	DE	36	0,9	32	0,8	51	1,2	40	0,9	40	0,9	41	0,9
50-59	S-L	163	3,9	150	3,7	176	4,0	148	3,5	173	3,8	160	3,5
	LCT	18	0,4	9	0,2	19	0,4	15	0,4	19	0,4	15	0,3
	LO	113	2,7	119	2,9	112	2,6	136	3,2	138	3,0	153	3,4
	DE	18	0,4	14	0,3	17	0,4	17	0,4	17	0,4	21	0,5
60-69	S-L	34	0,8	33	0,8	41	0,9	46	1,1	66	1,5	52	1,1
	LCT	6	0,1	4	0,1	6	0,1	12	0,3	10	0,2	6	0,1
	LO	34	0,8	34	0,8	49	1,1	41	1,0	42	0,9	39	0,9
	DE	9	0,2	5	0,1	4	0,1	8	0,2	8	0,2	7	0,2
70 +	S-L	12	0,3	6	0,1	8	0,2	14	0,3	8	0,2	8	0,2
	LCT	5	0,1	8	0,2	5	0,1	3	0,1	5	0,1	3	0,1
	LO	7	0,2	19	0,5	12	0,3	8	0,2	5	0,1	12	0,3
	DE	1	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0
Total		4131	100	4054	100	4359	100	4277	100	4528	100	4555	100

Source : ED-CIJP

Le graphique 3.6, nous présente la proportion de délinquants âgés libérés parmi la totalité de la population carcérale libérée de 2001-2002 à 2006-2007. L'évolution des proportions de délinquants âgés remis en liberté reste plus ou moins constante tout au long de la période

étudiée ; ils ne représentent pas plus de 11 % de la totalité des libérations. Ils sont de 10.1 % en 2001-2002 et de 10.4 % en 2006-2007, avec un maximum atteint en 2005-2006 de 10.8 %.

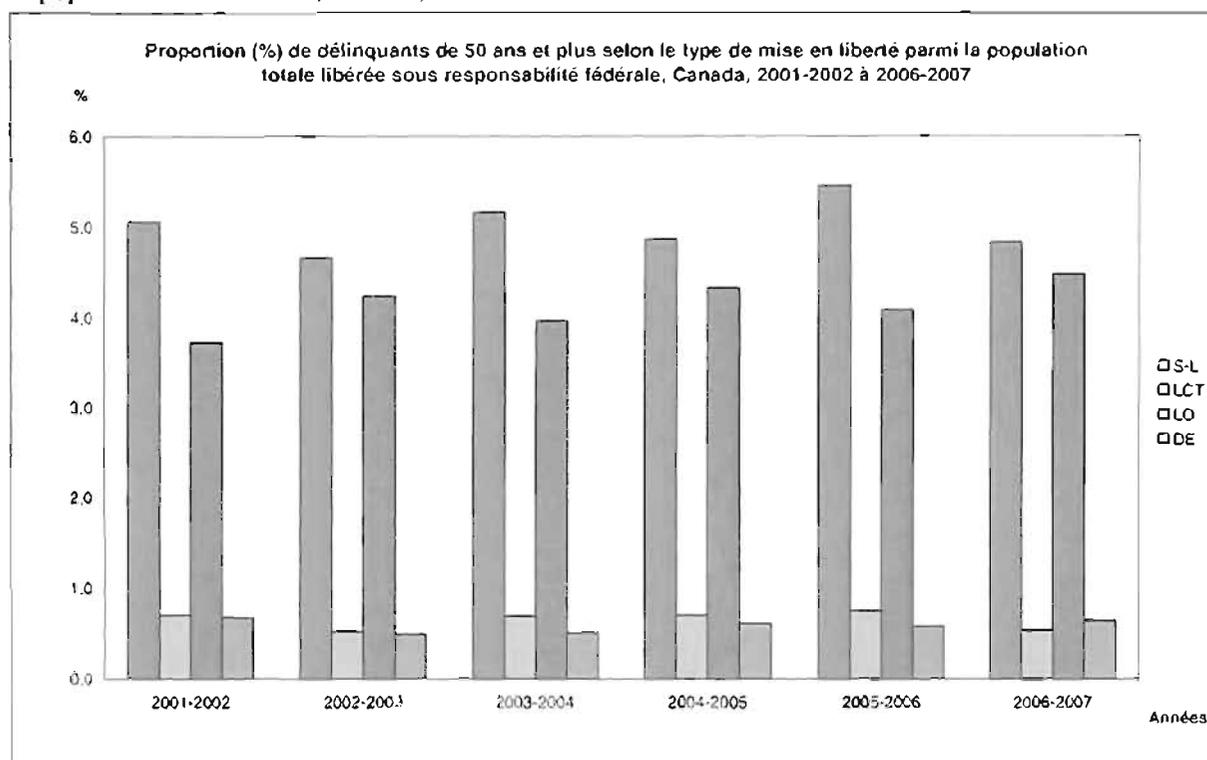
Graphique 3.6 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés libérés, parmi la population totale libérée sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.7 amène quelques précisions sur le type de libérations dont bénéficient les 50 ans et plus. Nous pouvons voir que les 50 ans et plus profitent en majorité d'une semi liberté ; l'ordre de grandeur demeure le même durant toute la période : il tourne autour de 5 %. Dans une plus faible proportion, la libération d'office est le deuxième type de libération en importance dont bénéficient les 50 ans et plus. Leur proportion tourne autour de 4 % tout au long de la période. Les deux autres types de libération, à savoir : la libération conditionnelle totale et le délai d'expiration touche moins de 1 % de la population âgée. Leur proportion ne varie quasiment pas au cours du temps.

Graphique 3.7 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés libérés selon le type de libération, parmi la population totale libérée, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

3.1.1.5 La population carcérale sous responsabilité fédérale et la mortalité avant la mise en liberté du délinquant.

Les données sur la mortalité illustrées par le tableau 3.6 représentent les effectifs et la proportion de décès des délinquants avant leur mise en liberté, par groupe d'âge pour la période allant de 2001-2002 à 2006-2007. En terme de nombres absolus nous constatons que les effectifs demeurent relativement faibles et peuvent varier d'une année à l'autre quelque soit le groupe d'âge. Il en est de même pour les proportions. De ce fait, il est difficile d'en dégager une tendance sur toute la période et d'en généraliser l'évolution. Par contre, nous pouvons observer que les proportions et effectifs les plus importants ne concernent pas les groupes d'âge plus jeunes comme c'était le cas précédemment. Au contraire, les plus fortes proportions de décès tendent à se concentrer après 30 ans. À titre d'exemple, en 2001-2002, la plus forte proportion de délinquants décédés est de 15 % (8 décès) pour les 35-39 ans. Elle est de 24 % (11 décès) à 40-44 ans en 2002-2003. En 2005-2006, nous comptons 18.6 % (8 décès) de délinquants décédés de 40-

44 ans. En 2006-2007, la plus forte proportion de délinquants décédés est de 15 % (9 décès) chez 55-59 ans.

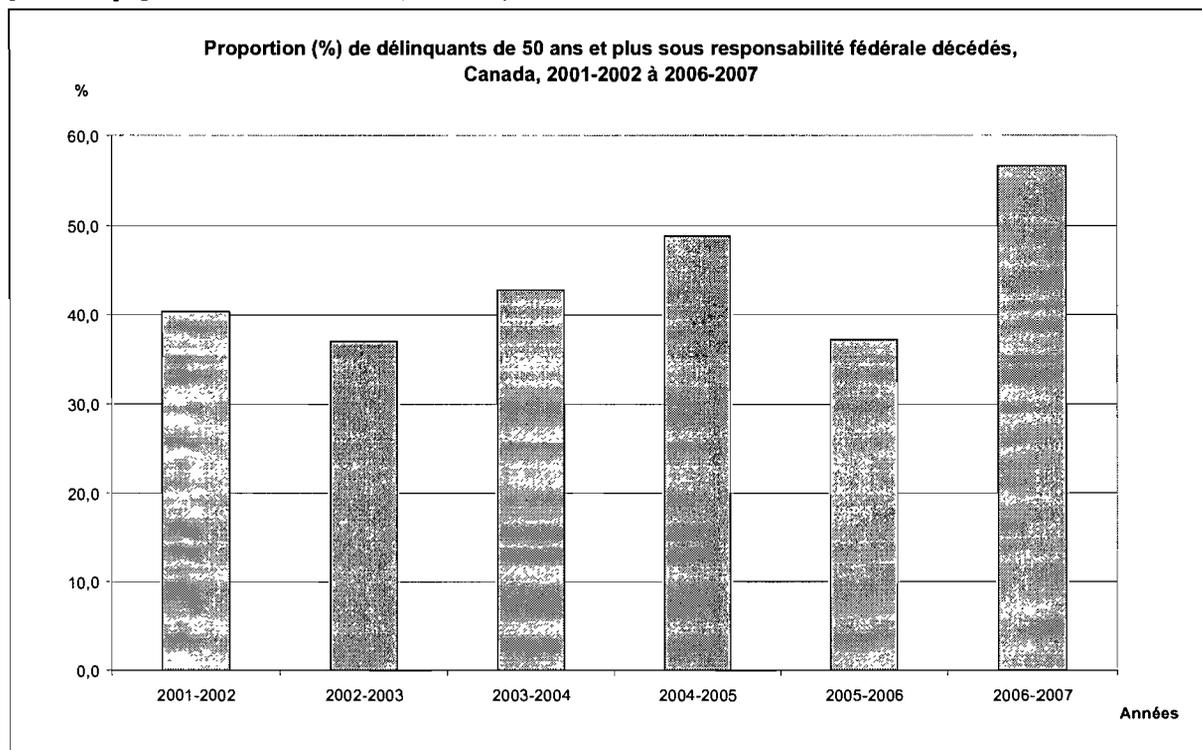
Tableau 3.6 : Délinquants décédés en nombre absolu et en pourcentage (%) avant leur remise en liberté, par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.

Groupe d'âge	2001-2002	%	2002-2003	%	2003-2004	%	2004-2005	%	2005-2006	%	2006-2007	%
<20	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,7
20-24	2	3,8	2	4,3	5	7,9	2	4,4	0	0,0	1	1,7
25-29	7	13,5	2	4,3	5	7,9	2	4,4	2	4,7	3	5,0
30-34	3	5,8	4	8,7	8	12,7	3	6,7	6	14,0	5	8,3
35-39	8	15,4	4	8,7	7	11,1	4	8,9	5	11,6	5	8,3
40-44	4	7,7	11	23,9	6	9,5	8	17,8	8	18,6	6	10,0
45-49	7	13,5	6	13,0	5	7,9	4	8,9	6	14,0	5	8,3
50-54	5	9,6	7	15,2	5	7,9	1	2,2	4	9,3	7	11,7
55-59	5	9,6	4	8,7	10	15,9	6	13,3	2	4,7	9	15,0
60-64	4	7,7	1	2,2	4	6,3	8	17,8	3	7,0	7	11,7
65-69	1	1,9	1	2,2	3	4,8	4	8,9	4	9,3	4	6,7
70-74	3	5,8	2	4,3	4	6,3	1	2,2	2	4,7	4	6,7
75 et +	3	5,8	2	4,3	1	1,6	2	4,4	1	2,3	3	5,0
Total	52	100	46	100	63	100	45	100	43	100	60	100

Source : ED-CIJP

Le graphique 3.8 nous présente la proportion de délinquants âgés décédés avant leur mise en liberté, de 2001-2002 à 2006-2007. Si dans l'ensemble la proportion de délinquants décédés tend à augmenter, quelques variations peuvent être relevées. Par ailleurs, nous notons que les délinquants âgés représentent plus de 35 % de la totalité des personnes décédées dans les établissements carcéraux quelque soit le groupe d'âge et l'année étudié. En 2001-2002, ils sont de 40.4 %. Bien qu'une légère diminution soit observée en 2002-2003 à 37 %, ils atteignent 48.9 % en 2004-2005. Après une diminution de près de 11 % en 2005-2006 (37.2 %), ils représentent 56.7 % des délinquants décédés en 2006-2007.

Graphique 3.8 : Évolution de la proportion (%) de délinquants âgés décédés avant leur remise en liberté, parmi la population totale décédée, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

En résumé, ce portrait nous montre que la population carcérale sous responsabilité fédérale est composée de jeunes délinquants que ce soit lorsque nous analysons les données de flux ou les données de stock. Les 25-29 ans compose la majorité des délinquants sous responsabilité fédérale tandis les 20-24 ans représentent la majorité du nombre de contrevenants nouvellement admis dans les pénitenciers. Les délinquants sont principalement incarcérés pour une peine de 4 ans et moins avec une majorité de 20-29 ans, suivi des 30-39 ans. Les détenus libérés sont généralement placés en semi-liberté ou jouissent d'une libération d'office. Les 20-29 ans et les 30-39 ans composent la majorité des délinquants libérés. Précisons que plus nous avançons en âge et plus le nombre de délinquants diminuent et ce quelque soit la variable étudiée. Concernant les décès, bien que les effectifs soient relativement faibles, nous constatons que la majorité des décès se concentrent après 30 ans sans toutefois en relever un grand nombre aux grands âges.

Les 50 ans et plus composent une minorité de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Toutefois, nous avons pu constater que la proportion de délinquants âgés tend à

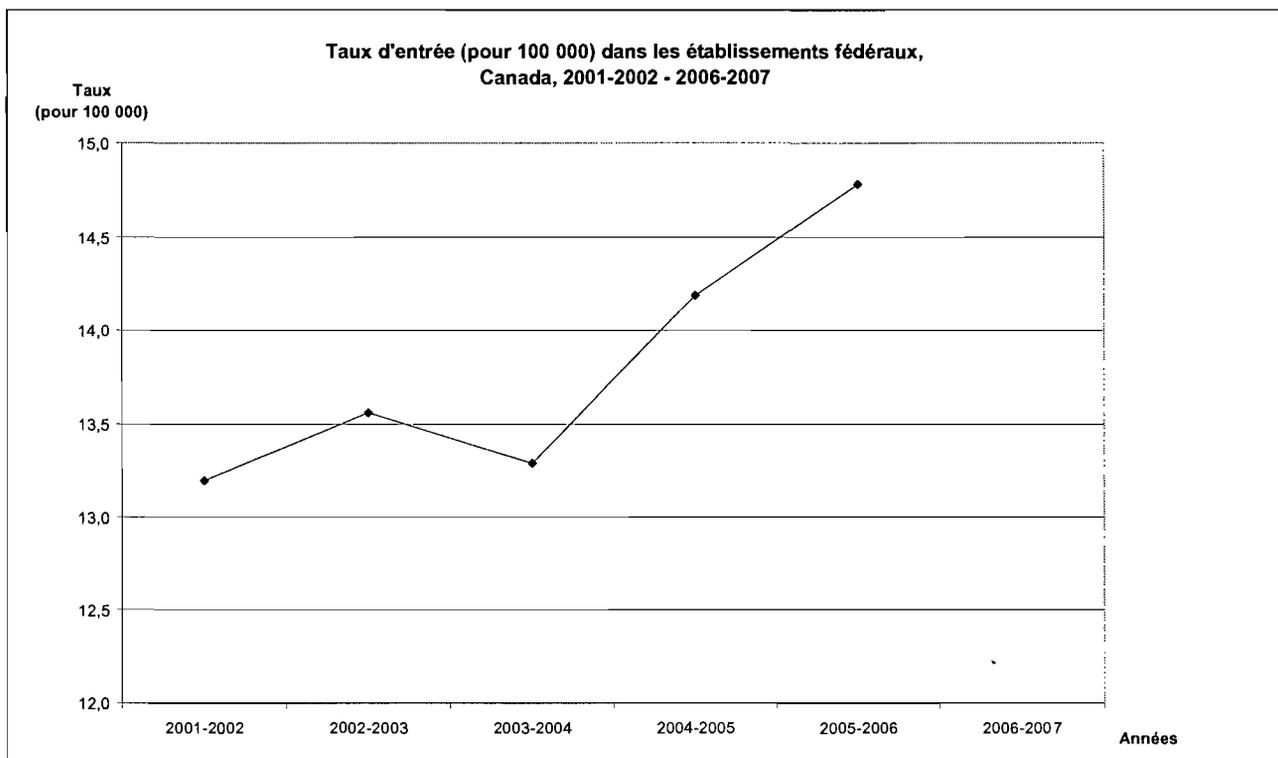
augmenter au cours du temps même si les proportions de délinquants de 50 ans et plus nouvellement admis sont plus ou moins constantes. À l'instar de la population carcérale en générale, ils sont majoritairement incarcérés pour des peines de 4 ans et moins. Les peines à durée indéterminée sont cependant la troisième sanction en importance pour laquelle ils sont incarcérés après les peines de 5-9 ans. Concernant les remises en liberté, les proportions sont relativement faibles et constantes au cours de la période. Les délinquants de 50 ans et plus jouissent en majorité d'une semi-liberté et d'une libération d'office. Bien que le nombre de décès après 50 ans soit relativement faible, nous remarquons qu'ils représentent tout de même plus de 35 % des décès de la population carcérale totale quelque soit le groupe d'âge et l'année étudiée.

3.1.2 Taux d'entrées et taux de sorties.

Pour conclure ce portrait, nous avons calculé des taux d'entrées et de sorties dans le but de mesurer la fréquence d'apparition des événements de notre population sous étude.

Le graphique 3.9 illustre les taux d'entrée (admissions) dans les pénitenciers fédéraux du Canada de 2001-2002 à 2006-2007. Si de 2001-2002 à 2003-2004 les taux restent quasiment constants (ils varient entre 13.6 et 13.3 pour 100 000), nous pouvons observer une légère augmentation linéaire de ceux-ci jusqu'en 2006-2007. Ils passent de 13.3 pour 100 000 en 2003-2004 à 14.8 pour 100 000 en 2006-2007. En cinq ans, les taux d'admission ont plutôt tendance à rester constants bien qu'une légère hausse soit constatée.

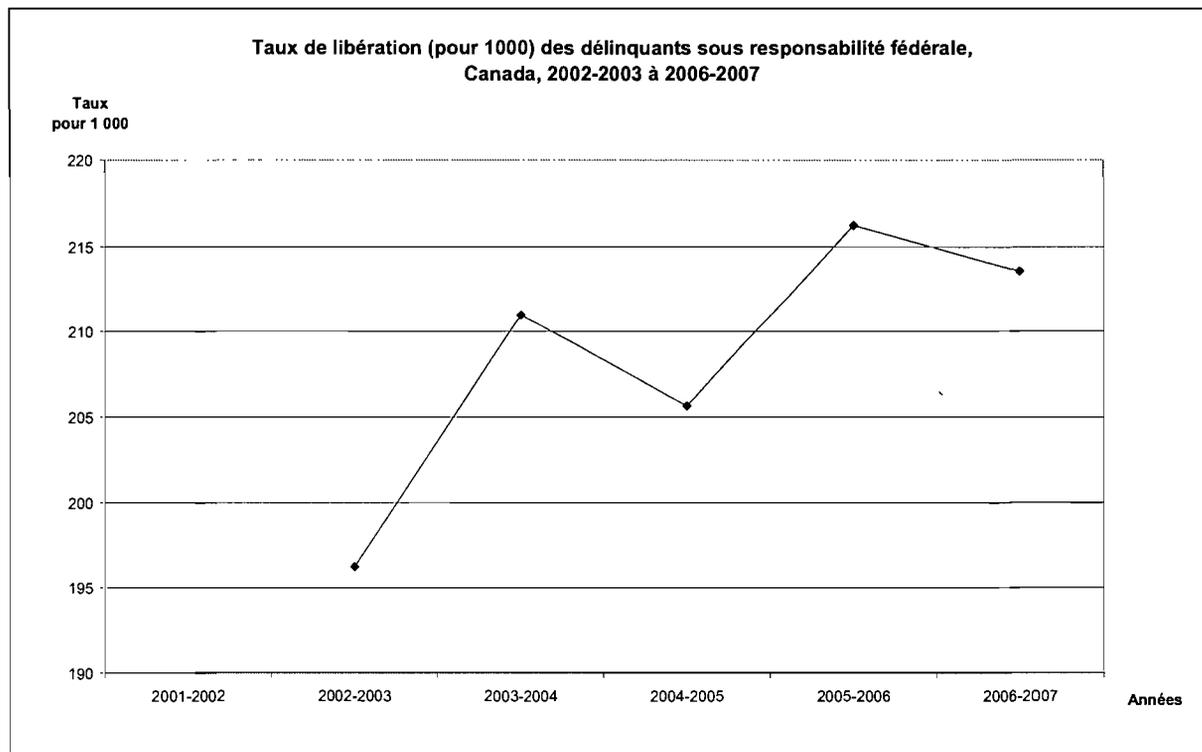
Graphique 3.9 : Taux d'entrée dans les pénitenciers sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Les taux de libérations des détenus sous responsabilité fédérale présentés par le graphique 3.10 fluctuent tout au long de la période bien qu'ils soient supérieurs en 2006-2007 à 2002-2003. Aussi, de façon générale, une tendance à la hausse est constatée. Les taux passent d'environ 196 pour 1 000 en 2002-2003 à 211 pour 1 000 en 2003-2004. En 2004-2005, une légère diminution est observée à 206 pour 1 000. Ils augmentent à 216 pour 1 000 en 2005-2006 et atteignent 214 pour 1 000 en 2006-2007.

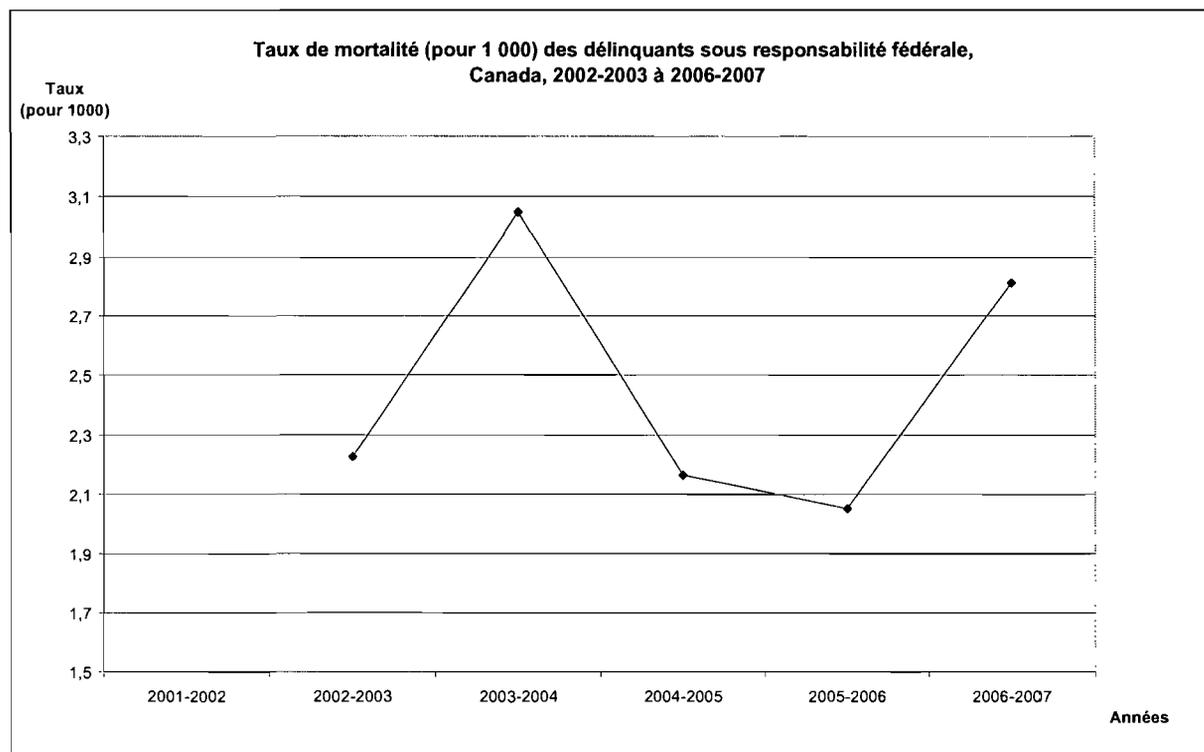
Graphique 3.10 : Taux de libération des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.



Source : ED-CIJP

Comme présenté par le graphique 3.11, les taux de mortalité sont peu élevés et fluctuent tout au long de la période. Il est donc difficile d'en généraliser l'évolution. Les taux passent de 2.2 pour 1 000 en 2002-2003 à 3 pour 1 000 l'année suivante. Ils ré-atteignent 2.2 pour 1 000 en 2004-2005 et se stabilisent jusqu'en 2005-2006. En 2006-2007, ils sont de 2.8 pour 1 000.

Graphique 3.11 : Taux de mortalité des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.



Source : ED-CIJP

Ainsi, nous constatons que les taux de libération présentent quelques fluctuations de 2002-2003 à 2006-2007 mais augmentent tout de même dans le temps (de 17,4 pour 1 000 sur une période de 5 ans). Les taux d'admission, peu élevés, demeurent relativement constants sur tout la période bien qu'une hausse de près de 2 pour 100 000 soit observée. Enfin, les taux de mortalité sont relativement peu élevés et fluctuent tout au long de la période.

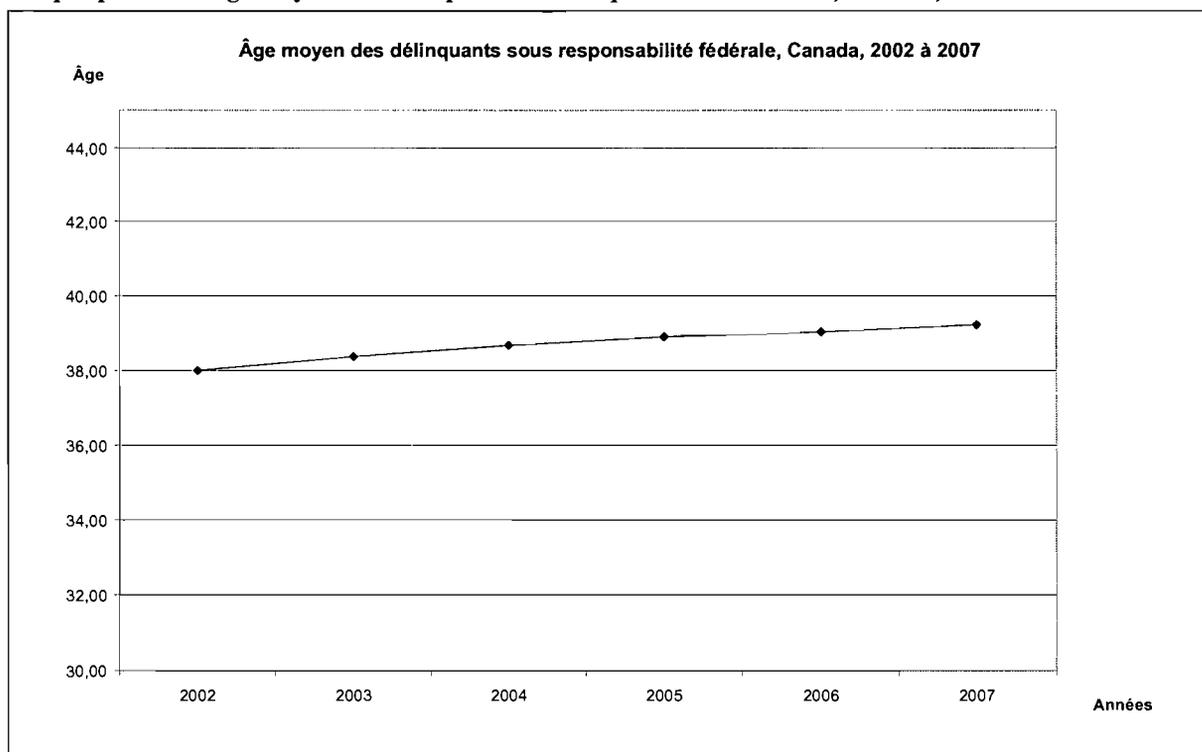
3.2 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CARCÉRALE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Comme nous avons pu le constater avec la description par âge des délinquants sous responsabilité fédérale et des détenus admis, les 40 ans et plus sont en nette progression tandis que les moins de 40 ans diminuent au cours du temps. Ceci nous amène à supposer un vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

3.2.1 Âge moyen et âge médian des délinquants sous responsabilité fédérale

Le graphique 3.12 nous présente l'âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale de 2002 à 2007. Celui-ci augmente légèrement mais constamment au cours de la période passant de 38 ans en 2002 à 39.2 ans en 2007. Bien que l'âge moyen des détenus sous responsabilité fédérale n'augmente pas de façon considérable, nous pouvons nous attendre à voir cet indicateur augmenter au cours du temps.

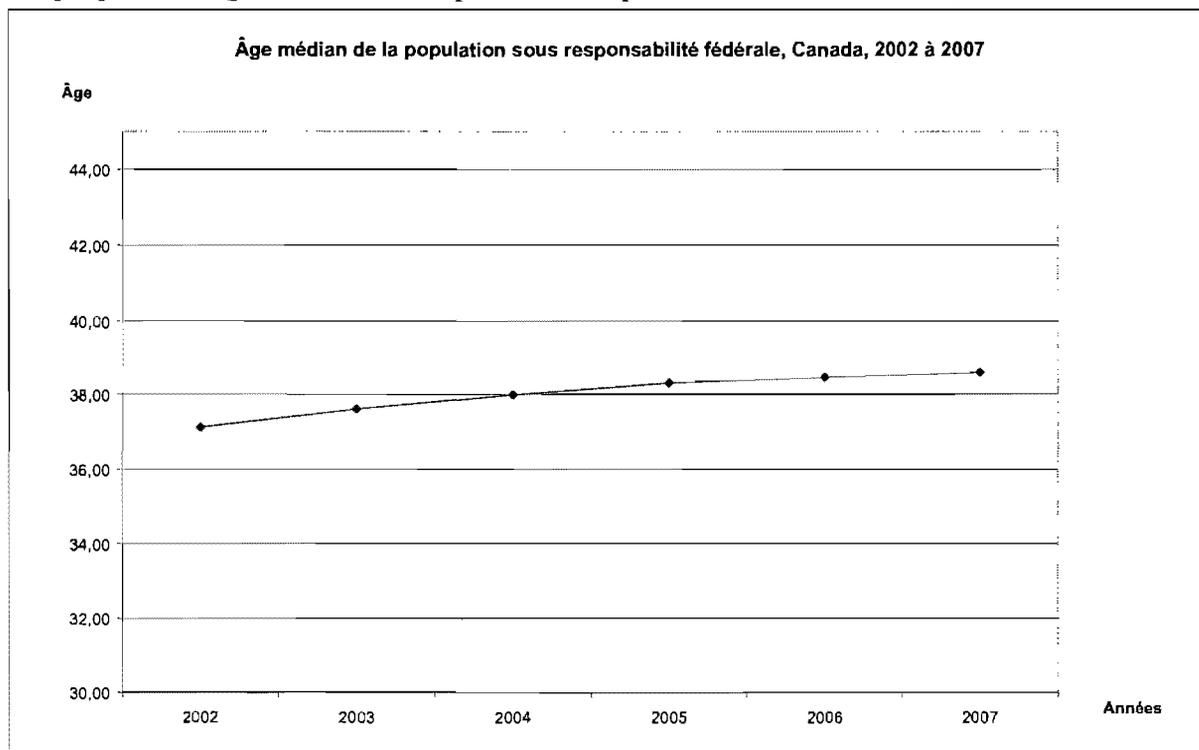
Graphique 3.12 : Âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.13 illustre l'âge médian des délinquants sous responsabilité fédérale de 2002 à 2007, au Canada. Tout comme pour l'âge moyen, l'âge médian augmente légèrement mais de façon constante au cours du temps, passant de 37.1 ans en 2002 à 38.6 ans en 2007. Comparativement à l'âge moyen, l'évolution croissante de l'âge médian est moindre que celle observée avec l'âge moyen. Toutefois une hausse de cet indicateur est à prévoir dans les années à venir.

Graphique 3.13 : Âge médian des délinquants sous responsabilité fédérales, Canada, 2002-2007.



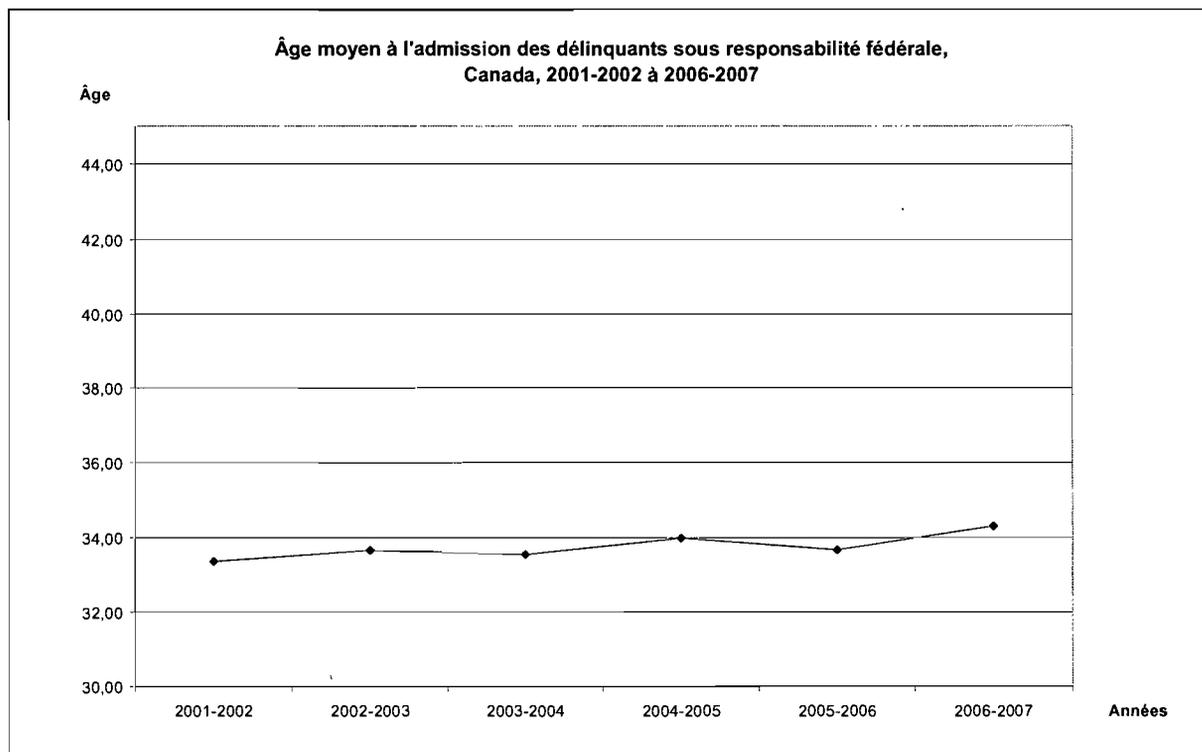
Source : ED-CIJP

D'après ces deux graphiques nous pouvons dire que les données de stock ne permettent pas de mettre en évidence un vieillissement prononcé de la population carcérale sous responsabilité fédérale pour la période quinquennale étudiée. Toutefois, comme vu dans le portrait descriptif de la population carcérale, les 40 ans et plus tendent à augmenter tandis que les moins de 40 ans diminuent. De ce fait, une hausse de l'âge moyen et médian des délinquants sous responsabilité fédérale est à prévoir au cours des années à venir.

3.2.2 Âge moyen et âge médian des délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale

Le graphique 3.14 nous montre l'évolution de l'âge moyen à l'admission de la population carcérale sous responsabilité fédérale pour les exercices allant de 2001-2002 à 2006-2007. L'évolution de cet indicateur demeure relativement constante au cours du temps bien qu'une légère hausse soit constatée. Il passe de 33.4 ans en 2001-2002 à 34.3 ans. Nous pouvons toutefois nous attendre à observer une augmentation de cet indicateur dans les années à venir.

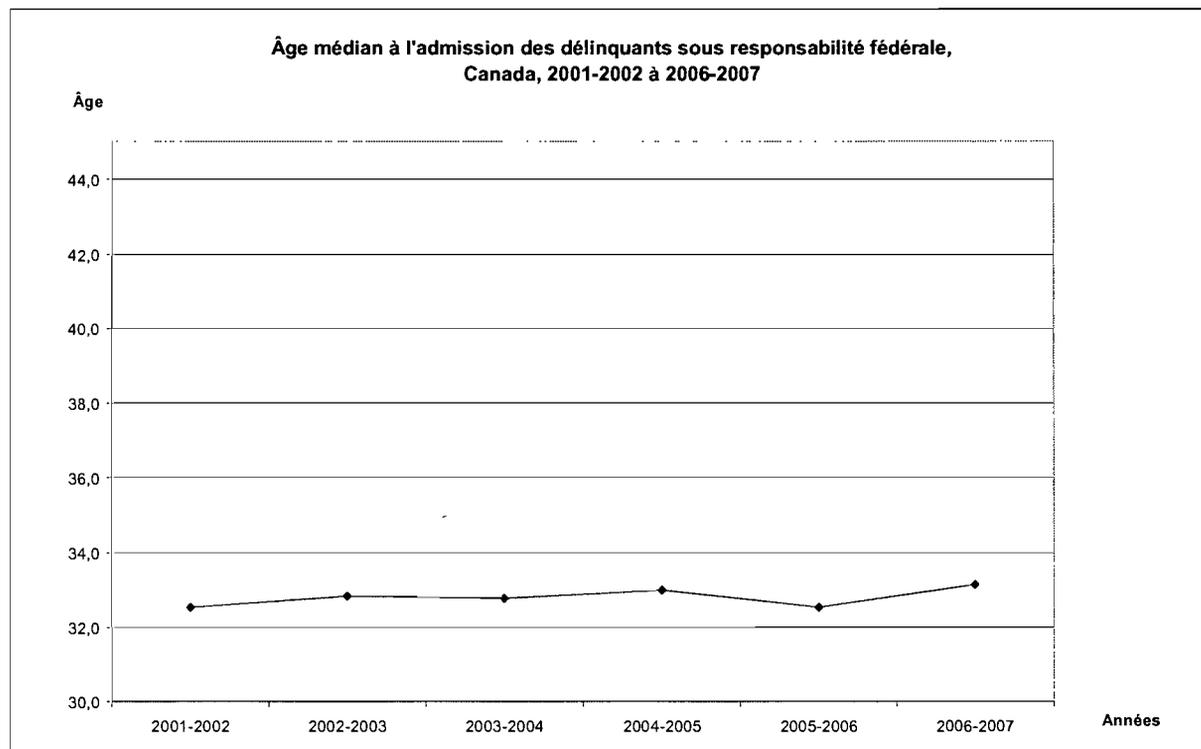
Graphique 3.14 : Âge moyen à l'admission des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.15 nous présente l'âge médian à l'admission des détenus sous responsabilité fédérale de 2001-2002 à 2006-2007. Tout comme pour l'âge moyen, l'âge médian tend à rester constant au cours de la période même si une légère tendance à la hausse est observée. Il passe de 32.5 ans en 2001-2002 à 33.1 ans en 2006-2007.

Graphique 3.15 : Âge médian à l'admission des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

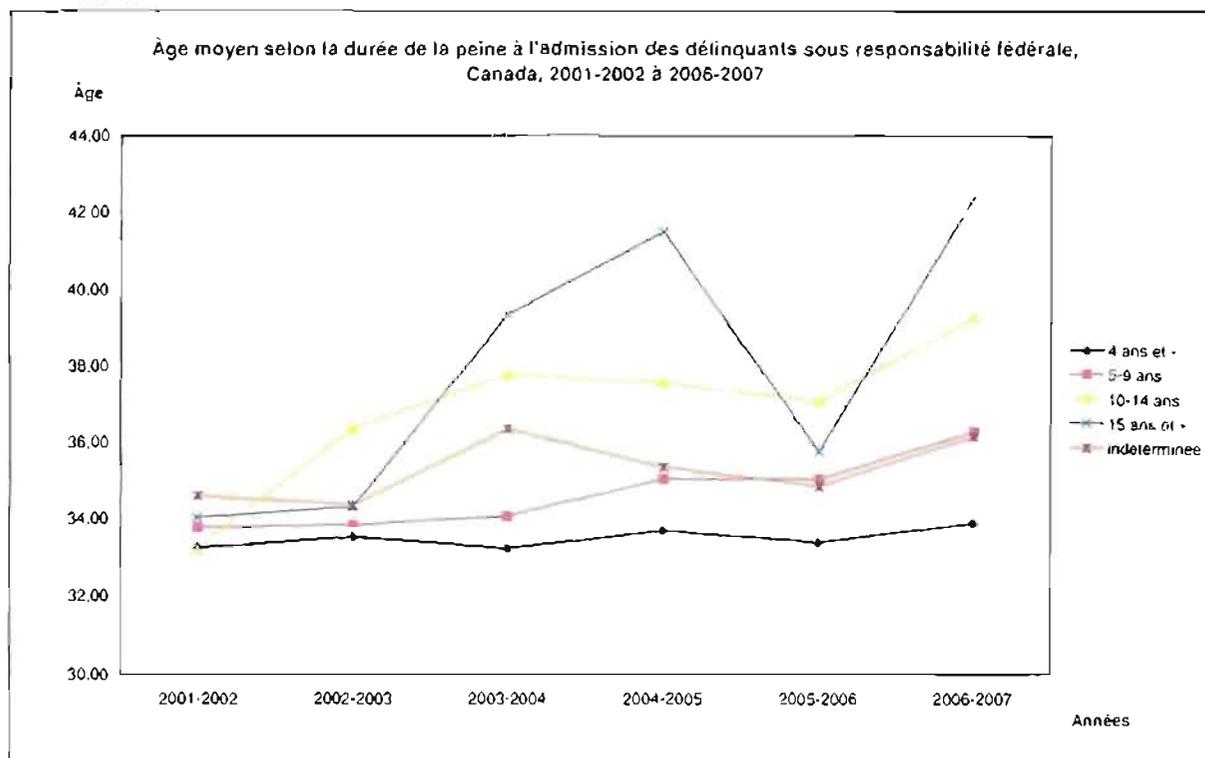
Bien que l'âge moyen et l'âge médian à l'admission des détenus soient supérieurs en 2006-2007 comparativement à 2001-2002, ceux-ci demeurent relativement constants dans le temps. Mais, comme vu dans le portrait de la population carcérale, nous assistons à une augmentation du nombre d'admission des délinquants de 40 ans et plus et à une diminution des moins de 40 ans. Aussi, une hausse de ces deux indicateurs est à prévoir. Pour l'instant, le vieillissement de la population carcérale ne semble pas s'effectuer à l'entrée des pénitenciers. Les admissions dépendent du contexte général ; aussi il serait plutôt intéressant d'observer l'âge moyen et l'âge médian à l'admission selon la durée de la peine à l'admission. Ceci nous permettra de comprendre qui est condamné à rester en prison et pour combien de temps.

3.2.3 Âge moyen et âge médian des délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale selon la durée de la peine

Le graphique 3.16 nous présente l'âge moyen à l'admission selon la durée de la peine des contrevenants sous responsabilité fédérale de 2001-2002 à 2006-2007. Comme nous pouvons le

constater, l'âge moyen des délinquants ne suit pas la même tendance selon la peine purgée. Si les délinquants condamnés à une peine de 4 ans et moins sont les plus nombreux et vont en augmentant, il s'avère que l'âge moyen à l'admission pour ce type de sanction augmente légèrement tout au long de la période ; il passe de 33.2 ans en 2001-2002 à 33.9 ans en 2006-2007. L'âge moyen des délinquants purgeant une peine de 5-9 ans augmente quant à lui, tout au long de la période : il passe de 33.7 ans en 2001-2002 à 36.2 ans en 2006-2007. Mais ce sont les contrevenants purgeant une peine de 10-14 ans qui voit leur âge moyen augmenter considérablement au cours du temps, passant de 33.1 ans en 2001-2002 à 39.2 ans en 2006-2007. L'âge moyen des délinquants purgeant une peine de 15 ans et plus subit plusieurs variations au cours de la période. Il est de 34 ans en 2001-2002 et augmente jusqu'en 2004-2005 où il atteint 41.4 ans. En 2005-2006, bien qu'il soit supérieur à ce qu'il était en 2001-2002, il chute à 35.7 ans. En 2006-2007, il atteint son plus haut niveau, soit 42.3 ans. Enfin, l'âge moyen des délinquants purgeant une peine à durée indéterminée subit quelques légères variations tout au long de la période avec une tendance à la hausse. Il passe de 34.5 ans en 2001-2002 à 36.1 ans en 2006-2007 ; un pic de 36.3 ans est observé en 2003-2004.

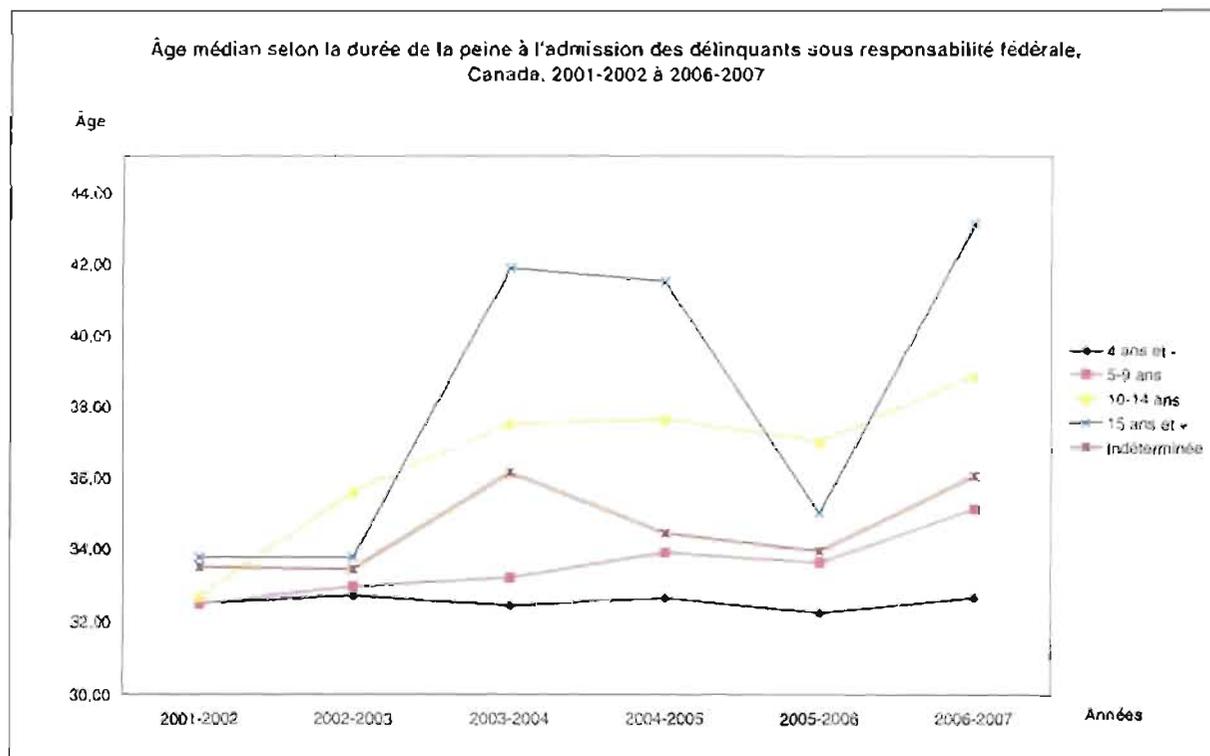
Graphique 3.16 : Âge moyen des délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.17 qui présente l'âge médian à l'admission selon la durée de la peine des détenus sous responsabilité fédérale de 2001-2002 à 2006-2007, illustre les mêmes tendances que le précédent graphique. L'âge médian des délinquants purgeant une peine de 4 ans et moins demeure lui aussi relativement stable tout au long de la période. En effet, il passe de 32.5 ans en 2001-2002 à 32.7 ans en 2006-2007. En ce qui concerne les délinquants purgeant une peine de 5-9 ans, l'âge médian augmente tout au long de la période : il est de 32.5 ans en 2001-2002 et atteint 35.1 ans en 2006-2007. À l'instar de l'âge moyen, ce sont les contrevenants condamnés à 10-14 ans d'emprisonnement qui voient leur âge médian augmenter le plus rapidement au cours de la période. Il passe de 33.7 ans en 2001-2002 à 38.9 ans en 2006-2007. L'âge médian de ceux purgeant une peine de 15 ans et plus augmente jusqu'en 2003-2004 où il passe de 33.8 ans en 2001-2002 à 41.9 ans. Il diminue jusqu'en 2005-2006 où il atteint 35 ans, puis réaugmente en 2006-2007 à 43.1 ans. Enfin, pour ce qui est de l'âge médian des délinquants purgeant une peine de durée indéterminée, il suit la même tendance que l'âge moyen : il augmente de 2001-2002 à 2003-2004 passant de 33.5 ans à 36.2 ans puis diminue jusqu'en 2005-2006 où il est de 33.9 ans. En 2006-2007, il retrouve le niveau observé en 2003-2004, soit 36.1 ans.

Graphique 3.17 : Âge médian des délinquants selon la durée de la peine à l'admission, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



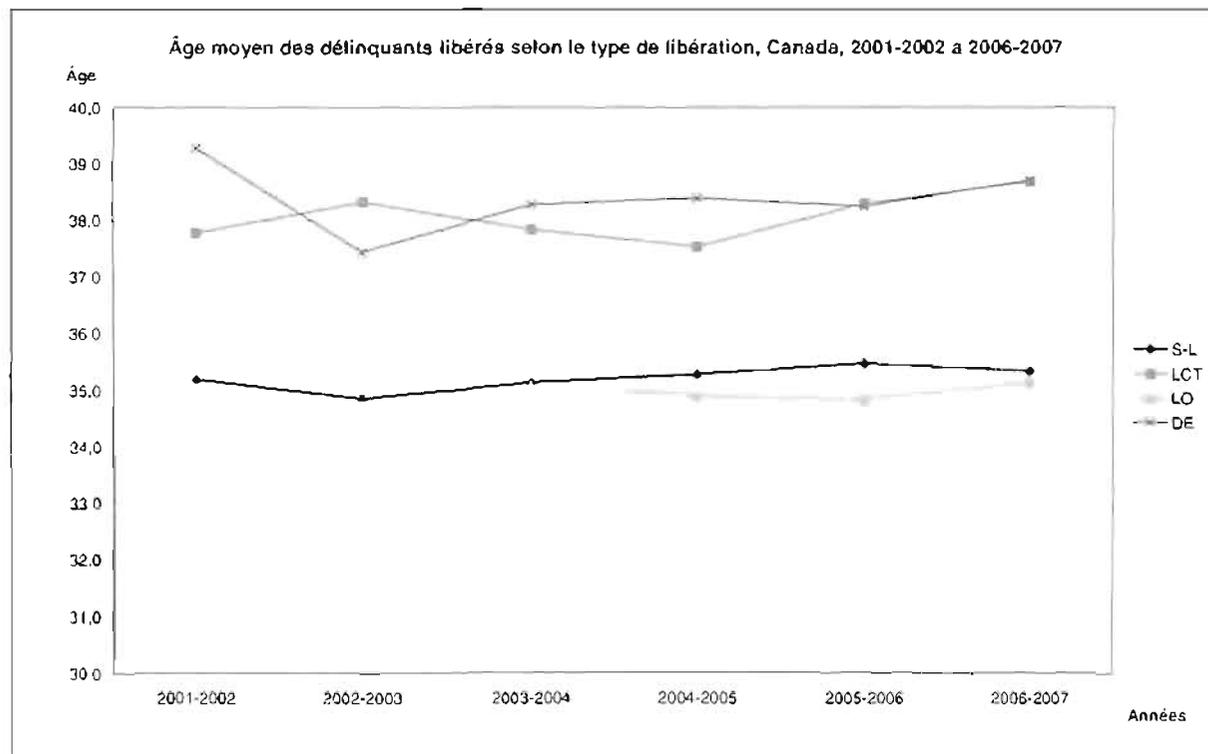
Source : ED-CIJP

Ces deux graphiques nous permettent de voir dans un premier temps que l'âge moyen et l'âge médian tendent à être plus élevés pour les peines les plus sévères. Dans un deuxième temps, nous constatons une évolution croissante de l'âge moyen et de l'âge médian pour les condamnations les plus sévères tandis qu'ils demeurent relativement constants pour la peine la moins sévère (4 ans et moins). Autrement dit, de façon générale, plus la durée de la peine est longue, plus l'âge moyen et l'âge médian à l'admission ont tendance à augmenter dans le temps plutôt qu'à se stabiliser. Un vieillissement est donc observé pour les délinquants condamnés pour les peines les plus sévères, c'est-à-dire pour les délinquants qui se verront vieillir au sein des pénitenciers.

3.2.4 Âge moyen et âge médian des délinquants libérés sous responsabilité fédérale selon le type de mise en liberté

Le graphique 3.18 illustre l'âge moyen des délinquants libérés selon le type de libération de 2001-2002 à 2006-2007. Nous remarquons que l'âge moyen pour les quatre types de libérations demeure quasiment constant tout au long de la période. En effet, de 2001-2002 à 2006-2007, il passe de 35.2 ans à 35.4 ans pour les semi-libertés et de 34.1 à 35.2 ans pour les libérations d'office. Il en est de même pour les libérations conditionnelles totales pour lesquelles l'âge moyen passe de 37.8 ans à 38.7 ans pour la période respective. L'âge moyen des délinquants dont le mandat d'incarcération expire (délai d'expiration) atteint 39.3 ans en 2001-2002 et 38.7 ans en 2007-2007. Notons que les délinquants placés en semi-liberté ou ceux libérés d'office ont un âge moyen équivalent et moins élevé que les délinquants jouissant d'une libération conditionnelle totale ou ceux dont le mandat d'incarcération expire (délai d'expiration).

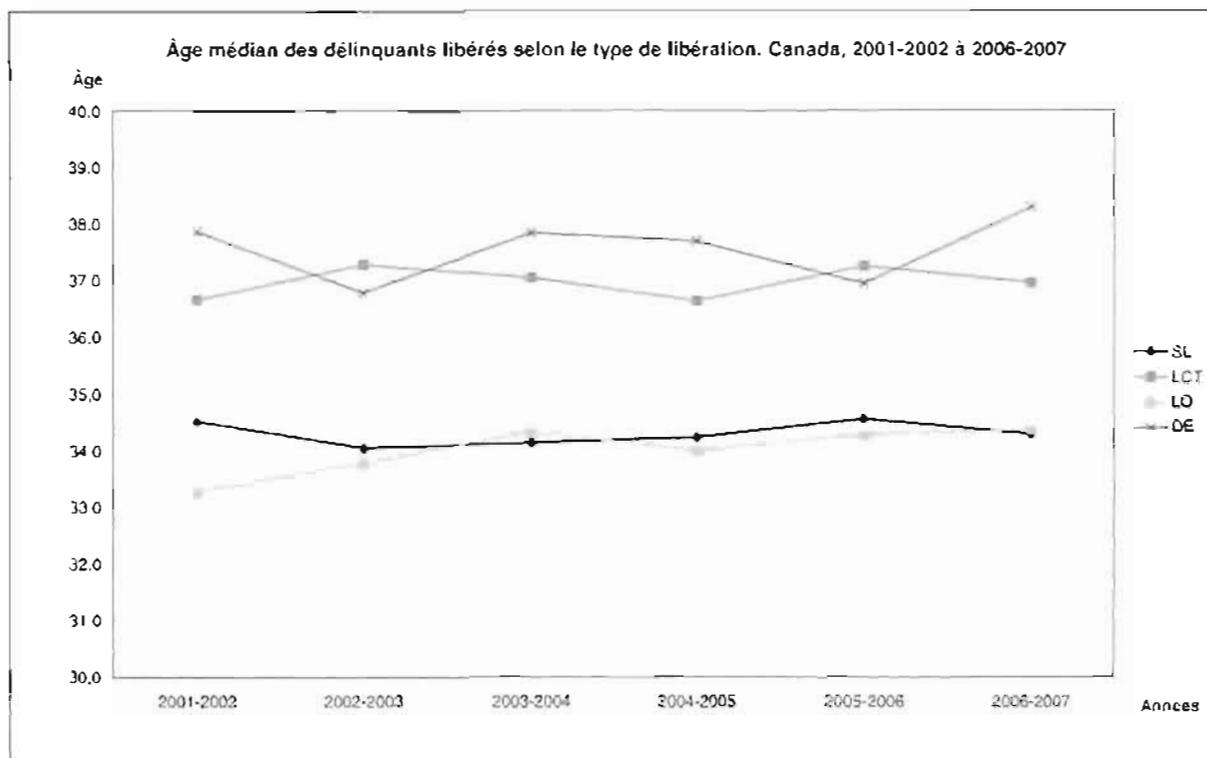
Graphique 3.18 : Âge moyen des délinquants libérés selon le type de libération, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Le graphique 3.19 présente l'âge médian des délinquants libérés selon le type de libération pour la période allant de 2001-2002 à 2006-2007. Les tendances restent les mêmes que celle observées ci-dessus. Ainsi, l'âge médian pour les semi-libertés passe de 34.5 ans à 34.3 ans respectivement. Pour les libérations d'office, il augmente d'un an : il est de 33.3 ans en 2001-2002 et de 34.4 ans en 2006-2007. Il en est de même pour les délais d'expiration de mandat : l'âge médian passe de 37.9 ans à 38.3 ans respectivement. Les détenus jouissant d'une libération conditionnelle totale ont un âge médian de 37 ans en 2006-2007 ; il était de 36.7 ans en 2001-2002. Tout comme pour l'âge moyen, les délinquants placés en semi-liberté ou ceux libérés d'office ont un âge médian équivalent et moins élevé que les délinquants jouissant d'une libération conditionnelle totale ou ceux dont le mandat d'incarcération expire (délai d'expiration).

Graphique 3.19 : Âge médian des délinquants libérés selon le type de libération, Canada, 2001-2002 à 2006-2007.



Source : ED-CIJP

Ces deux graphiques nous montrent que l'âge moyen et l'âge médian des délinquants libérés restent relativement constants dans le temps pour un type de mise en liberté donné. La tendance de ces deux indicateurs demeure donc relativement stable dans le temps. Nous n'observons ni un rajeunissement ni un vieillissement des délinquants remis en liberté. Les délinquants ayant accès aux libérations conditionnelles totales ou dont le délai d'incarcération expire tendent à être plus âgés que ceux placés en semi-liberté ou ceux qui sont libérés d'office.

Avec l'étude des âges moyens et médians nous avons pu observer un vieillissement de la population sous responsabilité fédérale. Bien que ces deux indicateurs présentent une légère tendance à la hausse lorsque nous étudions la population dans son ensemble et lors de l'admission, c'est en analysant l'âge moyen et médian à l'admission selon la durée de la peine que nous avons pu constater un vieillissement de la population carcérale. En effet, nous notons un vieillissement des délinquants à l'entrée des pénitenciers pour les peines les plus sévères tandis que les détenus purgeant la peine la moins sévère (4 ans et moins) voient leur âge médian et leur âge moyen se stabiliser de 2001-2002 à 2006-2007. Dans le même ordre d'idée, nous observons une constance de l'âge moyen et médian des délinquants libérés. Autrement dit, les délinquants

condamnés à vieillir dans les établissements carcéraux ont un âge moyen et médian qui augmente alors que ceux des délinquants remis en liberté restent constants tout au long de la période. Ceci semble corroborer avec les hypothèses énoncées dans la littérature pour expliquer ce phénomène, à savoir : un durcissement législatif et pénal à l'entrée et à la sortie des pénitenciers.

3.3 LES DÉLINQUANTS DE 50 ANS ET PLUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE DE 2007 À 2017.

Comme constaté précédemment, les délinquants de 50 ans et plus sous responsabilité fédérale sont un groupe qui en terme d'effectifs et de proportions augmente tout au long de la période étudiée. Par ailleurs, nous observons un vieillissement de la population carcérale à l'entrée des pénitenciers pour les peines les plus sévères, illustré par une hausse de l'âge moyen et médian.

Au cours de cette troisième et dernière partie, nous effectuerons des perspectives de population afin de prévoir le nombre de délinquants âgés dans 10 ans, soit en 2017. La période de projections est totalement arbitraire. Aussi, nous avons débuté nos perspectives avec les délinquants âgés de 40 ans ; ces derniers étant ceux qui atteindront l'âge de 50 ans en 2017.

Premièrement, nous avons procédé à la transformation des données transversales en données longitudinales pour les admissions, les libérations et les décès pour les détenus âgés de 40-44 ans à 75 ans et plus. Les diagrammes de Lexis illustrant ces transformations sont présentés en annexe. En second lieu, nous avons calculé nos quotients perspectifs de libération et de mortalité par groupe d'âge quinquennal afin d'obtenir les probabilités de survie et de ne pas être libérés par groupe d'âge quinquennal comme nous le présentent les tableaux 3.7 et 3.8 Le tableau 3.9 nous indique le nombre de détenus admis une fois les données transversales transformées en données longitudinales.

Ces tableaux nous montrent que la probabilité de ne pas être libéré augmente avec l'âge, notamment à 75-79 ans. Elle passe de 0.17 à 45 ans à 0.47 à 70 ans pour atteindre 0.76 à 75 ans. La probabilité de survie demeure relativement élevée compte tenu des âges étudiés. Elle diminue certes, avec l'âge mais de façon légère. La probabilité de survie à 45 ans est de 0.98 ; elle atteint

0.88 à 70 ans, son plus bas niveau, puis ré-augmente à 75 ans à 0.95. Nous reviendrons sur ces chiffres dans la discussion.

Tableau 3.7 : Quotients perspectif de libération et probabilité de demeurer sous responsabilité fédérale par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2007.

Groupe d'âge	Population sous responsabilité fédérale (1)		Population libérée	Évènement perturbateur : Décès (2)	Quotient perspectif de libération (5lx)	Probabilité de ne pas être libéré (1-5lx)
	2002	2007				
45-49	1723	2072	1415,5	12,5	0,8275	0,1725
50-54	1239	1464	814	13,75	0,6644	0,3356
55-59	808	1032	473,5	13,5	0,5960	0,4040
60-64	516	676	256,5	9,75	0,5067	0,4933
65-69	275	395	124,5	7,25	0,4650	0,5350
70-74	127	198	64,5	5,5	0,5309	0,4691
75 +	97	126	23	2,25	0,2427	0,7573

(1) Population sous responsabilité fédérale excluant les délinquants libérés

(2) Évènement perturbateur : Nombre de détenus décédés (x, x+4 ; x+5, x+9) / 2

Source : ED-CIJP

Tableau 3.8 : Quotients perspectif de mortalité et probabilité de survivre par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002 à 2007.

Groupe d'âge	Population sous responsabilité fédérale (1)		Population décédée	Évènement perturbateur : Libération (2)	Quotient perspectif de mortalité (5qx)	Probabilité de survivre (1-5qx)
	2002	2007				
45-49	1723	2072	25	707,75	0,0246	0,9754
50-54	1239	1464	27,5	407	0,0331	0,9669
55-59	808	1032	27	236,75	0,0473	0,9527
60-64	516	676	19,5	128,25	0,0503	0,9497
65-69	275	395	14,5	62,25	0,0682	0,9318
70-74	127	198	11	32,25	0,1161	0,8839
75 +	97	126	4,5	11,5	0,0526	0,9474

(1) Population sous responsabilité fédérale moins les délinquants libérés

(2) Évènement perturbateur : Nombre de détenus libérés (x, x+4 ; x+5, x+9) / 2

Source : ED-CIJP

Tableau 3.9 : Nombre de délinquants admis par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2002-2007.

Groupe d'âge	Nombre d'admissions
	2002-2007
45-49	2262
50-54	1313,5
55-59	731,5
60-64	419,5
65-69	219
70-74	93
75-79	41,5

Source : ED-CIJP

Enfin, pour réaliser nos perspectives, nous avons appliqué nos probabilités de survie et celles de ne pas être libéré à notre population en 2007. Ceci nous a permis d'obtenir notre population survivante qui demeure totalement à charge du SCC (c'est-à-dire, excluant les détenus libérés) cinq ans plus tard par groupe d'âge quinquennal. À celle-ci, nous y avons ajouté les admissions en fin de période pour chaque groupe d'âge correspondant. Ainsi, nous trouvons la population carcérale par groupe d'âge quinquennal en 2012. La même méthode a été appliquée à la population trouvée en 2012 afin de calculer notre population carcérale de 50 ans et plus en 2017.

L'exemple ci-dessous présente un des calculs effectués pour projeter notre population, tandis que le tableau 3.10 résume nos résultats de même que le graphique 3.18 qui les illustre.

Exemple : Population de 50-54 ans en 2012.

$$P_{(50-54 \text{ ans}) 2012} = (P_{(45-49) 2007} * (1 - {}_5q_{50}) * (1 - {}_5l_i50)) + A_{(50-54)}$$

$$P_{(50-54 \text{ ans}) 2012} = 2\,072 * 0.9669 * 0.3356 + 1313.5$$

$$P_{(50-54 \text{ ans}) 2012} = 1\,986$$

Si les phénomènes observés dans notre populations tels que les décès, les admissions et les libérations demeuraient constants dans le temps et par groupe d'âge, nous constaterions une augmentation de la population âgée au sein des pénitenciers, comme nous l'indique le tableau 3.10 et le graphique 3.20. Le nombre de délinquants de 50 ans et plus passeraient de 3 891 en 2007 à 5 180 en 2012 et atteindrait 5 925 délinquants de 50 ans et plus en 2017, soit une augmentation d'environ 52 % en 10 ans.

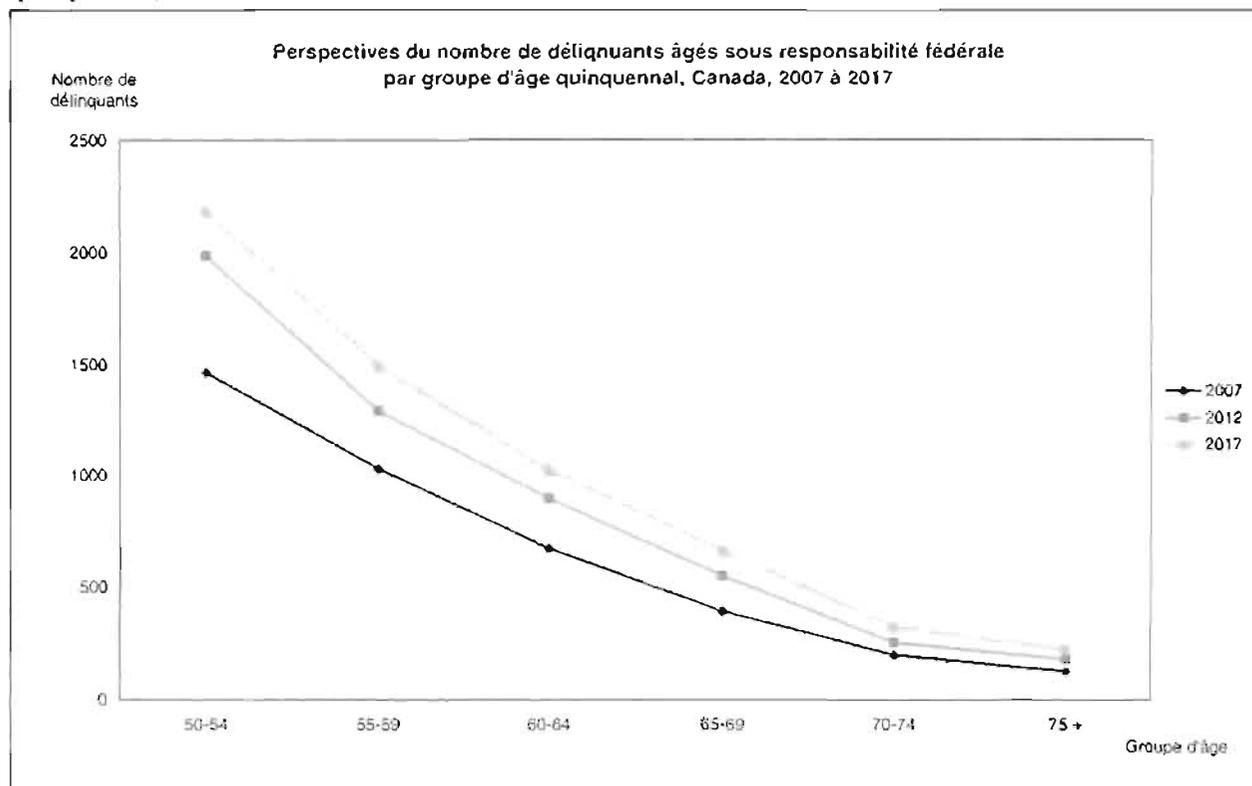
Un des premiers constats est sans surprise la diminution du nombre de délinquants à mesure que nous avançons en âge. En second lieu, les entrées étant constantes et les sorties proportionnelles, nous pouvons remarquer qu'au cours du temps le nombre de délinquants, bien que croissant, augmente moins rapidement. Ceci est valable pour chaque groupe d'âge. Quelques chiffres illustrent cette évolution : en 2007, nous comptons 1 464 délinquants de 50-54 ans ; ils passeraient à 1 986 délinquants en 2012 et atteindraient 2 184 délinquants en 2017. À 60-64 ans, les délinquants sont de 676 en 2007, 903 en 2012 et 1 026 en 2017. Enfin, à 75 ans et plus, nous comptabilisons 126 délinquants en 2007 ; ils passeraient à 184 en 2012 et seraient de 226 en 2017.

Tableau 3.10 : Délinquants sous responsabilité fédérale en nombre absolu, Canada, 2007 à 2017.

	2007	2012	2017
40-44	2494		
45-49	2072	2682	
50-54	1464	1986	2184
55-59	1032	1295	1496
60-64	676	903	1026
65-69	395	556	669
70-74	198	257	324
75 +	126	184	226
Total 50 ans et +	3891	5180	5925

Source : ED-CIJP

Graphique 3.20 : Perspective du nombre de délinquants âgés sous responsabilité fédérale par groupe d'âge quinquennal, Canada, 2007-2017.



Source : ED-CIJP

Ce scénario bien qu'hypothétique demeure tout de même inquiétant. En effet, depuis 2002, le nombre de délinquants de 50 ans et plus a constamment augmenté jusqu'en 2007. En maintenant la tendance, nous pouvons voir que la population âgée continuera d'augmenter et atteindra des effectifs nécessitant une réorganisation des pénitenciers. Ceci devrait alerter les autorités correctionnelles qui sont en train de voir leur population carcérale se transformer.

DISCUSSION

Les résultats tirés de cette étude exploratoire ont enrichi nos connaissances concernant l'évolution du vieillissement de la population carcérale d'une part et celle des délinquants de 50 ans et plus d'autre part. Le portrait de la population sous responsabilité fédérale révèle que la plupart des délinquants sont composés de « jeunes » contrevenants tant au niveau des admissions, que des libérations avec une majorité incarcérés pour des peines de 4 ans et moins. Toutefois, nous avons pu également constater que les délinquants de 40 ans et plus relevant du fédéral augmentaient constamment de 2002 à 2007. Ainsi si les mouvements de population au sein des pénitenciers sont composés en majorité de jeunes délinquants, ceux-ci n'empêchent pas un vieillissement de la population carcérale. Le calcul des âges moyens et médians confirme ce phénomène. Au cours de la même période (2001-2002 à 2006-2007), l'âge moyen et médian des délinquants sous responsabilité fédérale et des détenus admis augmentent légèrement (+ 1 an). Par contre, la hausse des deux indicateurs est relativement marquée pour les délinquants admis pour les plus longues sentences. À l'inverse, l'âge moyen et médian reste plus ou moins constant pour les détenus libérés. Ceci met donc en lumière le processus de vieillissement de la population carcérale et confirme ce qui a été trouvé dans la littérature. Les systèmes pénal et législatif joueraient un rôle un majeur dans le processus du vieillissement de la population (peines de plus en plus longues, durcissement législatif etc.). Nos perspectives, qui font état de la population âgée sous responsabilité fédérale excluant les délinquants libérés, nous montre une constante augmentation des 50 ans et plus si les phénomènes étudiés tels que les admissions, les libérations et les décès demeuraient constants avec l'âge et dans le temps.

Dans notre problématique, nous nous demandions si les pénitenciers du Canada se transformeraient en « pénitenciers-hospices ». Selon notre étude, la réponse à cette question est affirmative. Nous assistons non seulement à une transformation de la structure par âge de la population carcérale mais également à une augmentation des 50 ans et plus, population nécessitant des besoins autres que la population carcérale en générale. Ceci nous amène à nous poser les questions suivantes : Comment le SCC va-t-il gérer cette population vieillissante ? Devra t-il restructurer ses pénitenciers ?

Les réponses et solutions au phénomène du vieillissement de la population carcérale ainsi qu'à l'augmentation des effectifs des 50 ans et plus doivent être mûrement réfléchies. Celles-ci amènent avec elles un débat de nature éthique. En effet, les 50 ans et plus ont des besoins particuliers notamment au niveau des soins de santé que les pénitenciers se doivent de combler. D'un autre côté, les autorités correctionnelles sont aux prises avec un manque criant de ressources ce qui rend difficile la prise en charge des détenus âgés qui souffrent souvent de problèmes de santé multiples et chroniques. De plus, le SCC subit de fortes pressions budgétaires. Un détenu coûte cher au service correctionnel, encore plus lorsque celui-ci est âgé; à titre d'exemple, le coût annuel d'incarcération au Canada est de 69 000\$ US pour un détenu âgé contre 23 000\$ US pour un détenu plus jeune (Gal, 2002). Quelles solutions peuvent être envisagées afin de permettre une prise en charge adéquate de ces détenus?

Devrait-on réaménager les pénitenciers pour les détenus âgés en créant une unité qui leur serait spécialement réservée ? Quelques pays, en proie avec le vieillissement de la population carcérale, ont dû se résoudre à créer des « prisons-hospices » ou des unités pour le troisième âge comme c'est le cas en Allemagne et dans de nombreux États aux États-Unis. Ainsi, des passages pour fauteuils roulants, des cellules aménagées, des barres d'appuis aux murs des cellules et des douches devraient être installées; sans compter les activités et programmes spécialement conçus pour les personnes âgées. Pour reprendre un propos de Claudette Samson, paru dans un article du *Soleil* (1999) : « *Les besoins de cette population âgée diffèrent des besoins des plus jeunes. Ils n'ont que faire des gymnases ultra-équipés.* » (Samson, 1999). À ceci s'ajoute les soins et services de santé qui demeurent différents pour les détenus âgés. Certains délinquants peuvent nécessiter un régime spécial, un suivi médical permanent et donc monopoliser des ressources déjà restreintes. D'un autre côté un centre de soins « dédié » aux détenus âgés, où l'attente serait rare et où la pénurie de médecins et d'infirmiers serait inexistante soulèverait de nombreuses polémiques et controverses. Malgré cela les autorités correctionnelles n'ont pas le choix de composer avec ce nouvel aspect de leur population carcérale. La répartition des ressources matérielles et financières doit être donc envisagée.

Certains pays européens ont adopté une autre approche : l'accueil des détenus dans des institutions publiques. L'Italie, le Danemark et l'Allemagne peuvent libérer des détenus pour des raisons humanitaires et les envoyer dans des institutions publiques. Ceci prévaut lorsque les

autorités jugent que l'état de santé d'un détenu ou que son âge n'est pas adapté à la vie en milieu carcéral (Services des affaires européennes, 2001). Pour accéder à cette « libération » anticipée, les besoins dont nécessitent les détenus âgés ne peuvent être fournis en prison; ces derniers ne doivent également plus représenter un danger pour la société. Ceci soulève cependant des questions d'ordre éthique. La société sera-t-elle prête à « accueillir » ces délinquants alors que certains n'ont jamais contribué à la société en plus d'avoir violé ses règles? Qui sera prêt à accueillir et à côtoyer dans la société civile quelqu'un de malade condamné à perpétuité et sans ressources? À cela s'ajoute le risque qu'ils soient toujours identifiés comme « délinquant » de la part du personnel soignant comme des autres pensionnaires; ceci pourrait avoir comme conséquence un isolement de l'individu voir une discrimination dans les soins, surtout si le délinquant n'a pas purgé la totalité de sa peine. Par ailleurs, ceci ne résout pas le problème des détenus qui ne pourraient bénéficier de cette libération anticipée.

Devrait-on imposer une limite d'âge au-delà de laquelle un détenu n'aurait plus sa place dans les pénitenciers? Les délinquants âgés doivent bien évidemment répondre de leurs actes et en subir les conséquences. Toutefois, force est de constater que le milieu carcéral est inadapté pour ces individus qui vieillissent en prison. Instaurer une limite d'âge pour éviter que les détenus âgés évoluent dans un environnement inadéquat ne pourrait s'appliquer à tous les délinquants. En effet, comme spécifié dans la Charte canadienne des droits et des libertés (1982) tout individu a le droit à la sécurité de sa personne. Aussi, les personnes représentant encore un danger pour la société ne pourraient éviter la sentence carcérale. Par ailleurs, une limite d'âge ne doit pas être synonyme d'immunité. Aussi cette solution devrait être envisagée avec prudence et être étudiée au cas par cas.

Cette étude, bien qu'exploratoire, a pu mettre en exergue une problématique trop peu étudiée qui soulève de nombreux questionnements. En acceptant l'emprisonnement des délinquants et en abolissant la peine de mort, la société a pris implicitement la décision de supporter ces individus. Aussi, elle a le devoir de partager les ressources, bien que restreintes. Il est toutefois difficile de faire accepter que la vie carcérale ne convient pas aux détenus âgés particulièrement lorsque l'acte commis est violent. La France a pu en faire l'expérience avec le procès de Maurice Papon; un article paru dans *Le Monde* (1998) citait les propos de Claude Lanzmann au sujet de ce procès : « *Toutes les issues me semblent (...) mauvaises : l'acquittement*

est impossible, il serait injuste; l'emprisonnement à terme et la mort en prison dérisoires. »
(Wieder, 2007).

Réaménager les pénitenciers? Accueillir les détenus dans les institutions publiques? Imposer une limite d'âge? La solution au phénomène du vieillissement et à l'augmentation des 50 ans et plus n'est pas si évidente. Chaque proposition comporte ses inconvénients. Pourtant, les autorités correctionnelles ne pourront plus ignorer cette nouvelle population carcérale et les besoins que celle-ci engendre.

Dans un autre ordre d'idée, ce mémoire nous a permis de relever quelques éléments relatifs aux données. Nous avons constaté lors de nos calculs de quotients perspectifs de mortalité que ces-derniers étaient relativement faibles, compte tenu des âges avancés que nous étudions. Ainsi, notre probabilité de survie à 65-69 ans, par exemple, est relativement élevée (0.93). Si un détenu âgé est considéré comme tel à partir de 50 ans, comme le suggère la littérature, en raison des conditions de vie dans les pénitenciers, il est légitime d'être surpris des probabilités de survie élevées et du faible nombre de prisonniers décédés au sein des pénitenciers. En effet, nous aurions pu nous attendre à comptabiliser davantage de décès au sein des établissements carcéraux. Afin de vérifier si le nombre de décès n'est pas sous-estimé, nous avons calculé les taux de mortalité de la population canadienne que nous avons ensuite appliqué à notre population sous responsabilité fédérale. Ceci nous donne le nombre de décès attendus dans les pénitenciers si les détenus étaient soumis à la même mortalité que la population canadienne (voir annexe 2). Pourtant, lors de l'application des taux de mortalité de la population canadienne à notre population carcérale, nous avons pu constater que les effectifs ne différaient que très peu. À titre d'exemple, en 2002-2003, le nombre de décès attendus est de 48; il est de 46 dans la population carcérale. En 2004-2005, nous attendions 51 décès; le SCC en comptabilise 45. La plus grande variation est observée en 2003-2004; le SCC relève 63 décès alors que le nombre attendu était de 49. Il faut toutefois rester prudent sur l'interprétation de ces effectifs étant donné les petits nombres sur lesquels nous travaillons.

CONCLUSION

Le vieillissement de la population carcérale, comme vu dans la littérature, a déjà été étudié et constaté par plusieurs auteurs. Nos données nous ont permis d'observer ce vieillissement même si la période étudiée est relativement courte pour analyser ce type de phénomène et en apprécier son évolution. Nous avons quand même pu constater que le durcissement législatif expliquerait en partie le vieillissement de la population carcérale au Canada.

Par ailleurs, les détenus âgés, bien qu'ils soient un groupe minoritaire, sont en pleine croissance dans les pénitenciers et poseront indéniablement des défis majeurs aux autorités correctionnelles. Nous avons pu constater que la prise en charge de ces délinquants est une problématique délicate, car face au crime qu'ils ont commis succède la compassion pour le « vieillard ». De plus, ces détenus ne forment pas un groupe homogène. Certains sont là depuis qu'ils sont jeunes, d'autres arrivent à un âge tardif ou sont récidivistes. Aussi, la solution unique n'existe pas. Un des objectifs de l'incarcération est la réinsertion des détenus dans la société. Avec le vieillissement de la population carcérale, l'augmentation des 50 ans et plus, des peines de plus en plus longues, cet objectif semble devenir désuet. Le rôle des autorités correctionnelles est-il en train de changer pour ces détenus?

Les pénitenciers doivent désormais composer avec une nouvelle population et mettre en place certaines mesures afin de les prendre charge adéquatement. Une répartition plus objective des ressources combinée à un aménagement des pénitenciers devrait être envisagée sérieusement.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. Non daté. « Arrangement en matière d'approvisionnement pour du soutien en service. ». Demande de proposition pour le Service correctionnel du Canada (SCC).

[http://www-app.tpsgc-](http://www-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/issas/pdf/from%20translation_FR_french_ISSSA_CSC.pdf)

[pwgsc.gc.ca/issas/pdf/from%20translation_FR_french_ISSSA_CSC.pdf](http://www-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/issas/pdf/from%20translation_FR_french_ISSSA_CSC.pdf)

Tel que consulté sur internet le 23 novembre 2006.

(a) BÉRARD J. 2004. « Le vieillissement, effet de la démagogie pénale. ». *Dedans/Dehors*, n°46 « Vieillir et mourir en prison », pp. 16.

(b) BÉRARD J. 2004. « L'aménagement de peines...insensées ». *Dedans/Dehors* : « Vieillir et mourir en prison », n°46, pp. 17-19.

BOE R. 2000. « Le vieillissement de la population et le profil carcéral fédéral en 2010 ! ». *Forum*, vol. 12 (3) « Gestion des délinquants purgeant une peine de longue durée. ».

http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e123/123h_f.pdf

tel que consulté sur internet le 6 octobre 2005.

(a) BUREAU OF JUSTICE STATISTICS. Non daté. « Jail Statistics. ». U.S. Department of justice, Office of justice programs.

<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/jails.htm>

tel que consulté sur internet le 16 janvier 2006.

(b) BUREAU OF JUSTICE STATISTICS. Non daté. « Prison Statistics. ». U.S. Department of justice, Office of justice programs.

<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/prisons.htm>

tel que consulté sur internet le 16 janvier 2006.

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS (1982). « Garantie juridique », article 7. Ministère de la justice, Canada.

http://lois.justice.gc.ca/en/charter/const_fr.html

tel que consulté sur internet le 27 AOÛT 2007.

COMMISSION D'ENQUÊTE. 2000. « Prison: Une humiliation pour la République. ». Sénat. Rapport 449, Tome 1 (1999-2000).

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES. 2007. « La libération conditionnelle : pour la sécurité du public. ». Gouvernement du Canada.

<http://www.npb-cnlc.gc.ca/infocntr/parolec/pdefinf.htm>

tel que consulté sur internet le 8 octobre 2007.

COTNER D. 1997. « Tougher sentencing guidelines, longer life expectancy among the major causes in aging of prison population. ». Oklahoma Department of Corrections.

<http://www.doc.state.ok.us/INSIDEC/ic9711/ic971102.htm>

tel que consulté sur internet le 30 janvier 2006.

CUSSON M. 1998. « La criminologie ». *Les Fondamentaux*, pp. 58-63.

CUSSON M. non daté. « L'évolution de l'incarcération aux États-Unis. ». École de criminologie, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
<http://www.criminologie.com/cusson/cusincar.pdf>
tel que consulté sur internet le 25 janvier 2006.

CUSSON J.F. 2004. « Réinsertion sociale des délinquants âgés : Défis à relever ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 114 p.

DAVENPORT M. 2003. « Le système d'établissement de rapports (SER) au sein du Service correctionnel du Canada. ». *Forum*, vol. 15 (2) « Évaluation du rendement. ».
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e152/e152ind_f.shtml
tel que consulté sur internet le 23 novembre 2006.

DEMERS S., MICHAUD A., GAGNON D., DES RIVIÈRES M. 2002. « Trop jeune ou trop vieux. Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec. ». Québec, Conseil des aînés.
http://www.conseil-des-aines.qc.ca/publications/pdf/CDA_avis_travailleurs.html
tel que consulté sur internet le 7 novembre 2005.

DÉSESQUELLES A. 2005. « Le handicap en milieu carcéral en France : Quelles différences avec la situation en population générale ? ». *Population*, 60 (1-2), pp. 71-98.

DUCKETT N., FOX T.A., HARSHA T.C, VISH J. 2001. « Issues in Maryland sentencing. The aging Maryland prison population. ». State commission on criminal sentencing policy.
http://www.msccsp.org/publications/issues_aging.html#top
tel que consulté sur internet le 30 janvier 2006.

GAL M. 2002. « La santé physique et mentale des délinquants âgés. ». *Forum* : « Les soins de santé », vol. 14 (2). Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e142/142d_f.pdf
tel que consulté sur internet le 6 février 2006.

GRANT B., LEFEBVRE L. 1994. « Les délinquants âgés au sein du Service correctionnel du Canada ». *Forum* : « Les délinquants ayant des besoins spéciaux », vol. 6 (2). Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e062/062c_f.pdf
tel que consulté sur internet le 6 octobre 2005.

GUIDE DE L'ORATEUR. 2005. « Les délinquants âgés ». Section 6.5 dans « Questions et défis auxquels le SCC doit faire face. ». Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/guideorateur/pdf/sec6_f.pdf
tel que consulté sur Internet le 6 octobre 2005.

HALL A. 2005. « En Allemagne, bientôt une prison pour les pépés flingueurs. ». *Courier international*, n°748.

http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=48717

tel que consulté sur internet le 27 septembre 2006.

HARRISON P.M., BECK A.J. 2004. « Prisoners in 2003 ». Bureau of justice Statistics, U.S. department of justice.

<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/ascii/p03.txt>

tel que consulté sur internet le 16 janvier 2006.

INFO-SOURCE. Non daté. « Source de renseignements fédéraux 2005-2006. ». Service correctionnel du Canada, chapitre 144 « Fonds de renseignements : Dossiers de programme. ».

http://infosource.gc.ca/inst/pen/fed05_f.asp

tel que consulté sur internet le 23 novembre 2006.

JONES G., CONNELLY M., WAGNER K. 2001. « Aging offenders and the criminal justice system. ». State commission on criminal sentencing policy.

<http://www.msccsp.org/publications/aging.html>

tel que consulté sur internet le 30 janvier 2006.

KENSEY A. 2001. « Vieillir en prison. ». *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°10, pp. 1-4.

KENSEY A. 2003. « Des détenus en nombre. ». Colloque : « Où vont les prisons : Entre « réalités » et « droits ». ». Conseil National des Barreaux.

http://www.cnb.avocat.fr/PDF/20_11_2003_coll_prisons_kensey.pdf

tel que consulté sur internet le 2 février 2006.

KING R.S., MAUER M. 2001. « Aging Behind Bars: « Three Strikes » seven years later. ». The Sentencing Project, Washington, DC.

<http://www.sentencingproject.org/pdfs/9087.pdf>

tel que consulté sur internet le 25 janvier 2006.

LALANDE P. 2000. « Évolution des politiques pénales et du discours à propos de l'emprisonnement au Canada et au Québec : De 1969 à 1999. ». Direction générale des services correctionnels. Ministère de la Sécurité publique.

http://www.msp.gouv.qc.ca/reinsertion/publicat/politiques_penales/politiques_penales.pdf

tel que consulté sur internet le 8 janvier 2006.

LANDREVILLE P, LAPLANTE P. 1996. « Évolution et transformation des populations pénitentiaires du Québec de 1972 à 1991. ». *Les cahiers du GRAPPP*, Montréal.

LANDREVILLE P. 2001. « Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : Réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie. ». *Sociologie et Société*, vol. 23 (1), pp. 53-66.

MOTIUK L. 1994. « Sensibiliser davantage à la question des personnes ayant une déficience dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada ». *Forum* : « Les délinquants ayant des besoins spéciaux », vol. 6 (2). Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e062/062b_f.pdf
 tel que consulté sur internet le 28 novembre 2005.

MOTIUK L., LATIMER J. 1999. « Un profil des jeunes délinquants adultes dans le système correctionnel fédéral. ». *Forum* : « Les jeunes et le système correctionnel », vol. 11 (2). Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e112/e112c_f.shtml
 tel que consulté sur internet le 8 janvier 2006.

MOTIUK L., BOE R., NAFEKH M. 2003. « The safe return of offenders to the community. ». Direction de la recherche, Politique, Planification et Coordination, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08-02_f.shtml
 tel que consulté sur internet le 6 février 2006.

ONISHI N., 2007 (a). « As Japan ages, prison adapt to going gray. ». *International Herald Tribune*, 3 novembre 2007.

ONISHI N., 2007 (b). « Elderly inmates find amenities in Japan's prison. ». *International Herald Tribune*, 2 novembre 2007.

OUIMET M., BLAIS E. 2002. « L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999 ». *Criminologie*, vol. 35 (1), pp. 5-23.

OUIMET M. 2004. « Oh Canada ! La baisse de la criminalité et aux Etats-Unis entre 1991 et 2002. ». *Champ pénal*, vol. 1.
<http://champpenal.revues.org/document11.html>
 tel que consulté sur internet le 2 décembre 2005.

PRESSAT R. 1979. « Dictionnaire de démographie ». Paris, Presses universitaires de France, 295 p.

PORPORINO F. J. 1991. « Diversité de réactions à l'emprisonnement prolongé: Conséquences pour la gestion des détenus condamnés à de longues peines. ». Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r10/r10e_f.pdf
 tel que consulté sur internet le 6 octobre 2005.

POTTIE BUNGE V., JOHNSON H., BALDÉ T. 2005. « L'exploration des tendances de la criminalité au Canada. ». Ottawa, Statistique Canada, 84 p.
http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/statcan/crime_justice_85-561-f/2005/85-561-MIF2005005.pdf
 tel que consulté sur internet le 2 décembre 2005.

RAPPORT SUR LE RENDEMENT. 2004. « Lexique ». Section B dans l'annexe D « Autres renseignements. ». Ottawa, Service correctionnel du Canada.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2004/DPR_final_2004_f.pdf
tel que consulté sur internet le 28 novembre 2005.

REVUE CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. 2004. « Évaluation des besoins en soins de santé des détenus sous responsabilité fédérale. ». Vol.95, supplément 1, pp. 69.

SAMSON C. 26 décembre 1999. « Pénitenciers fédéraux : Des détenus de plus en plus vieux. ». *Le Soleil*, p. A3.

SCHMERTMANN C.P., AMANKWAA A.A, LONG R.D. 1998. « Three strikes and You're out : Demographic Analysis of Mandatory Prison Stentencing. ». *Demography*, vol. 35 (4), p. 445- 463.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE DU CANADA. 2005. « Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. ». Ottawa.
http://www.psepc.gc.ca/res/em/_fl/CCRSO11232005-fr.pdf
tel que consulté sur internet le 26 juin 2006.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. 2005. « Faits et chiffres sur le Service correctionnel du Canada. ». Ottawa
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/basicfacts/basicfacts_f.pdf
tel que consulté sur internet le 7 novembre 2005.

SERVICE DES AFFAIRES EUROPÉENNES. 2001. « La libération des détenus âgés. ». Division des Études de législation comparée. Les documents de travail du Sénat.
<http://www.senat.fr/lc/lc98/lc98.pdf>
tel que consulté sur internet le 26 août 2007.

SÉCURITÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2005. « Date d'expiration du mandat. ». <http://www.ps-sp.gc.ca/prg/cor/tls/wed-fr.asp>
tel que consulté sur internet le 27 août 2007.

SHEPPARD R., DEMONT J., JENISH D., NICOL J., MACQUEEN K. 2002. « Faut-il sortir les vieux des prisons ? ». *L'actualité*, vol. 27 (9), pp. 70-75.

STATISTIQUE CANADA. Non daté. « Mesures de tendance centrale » dans « Les statistiques : Le pouvoir des données ! ». http://www.statcan.ca/francais/edu/power/ch11/first11_f.htm
tel que consulté sur internet le 4 août 2006.

STATISTIQUE CANADA. 2006. « Compendium des estimations démographiques. ». CD-ROM. N° 91-213-SCB au catalogue.

THE SENTENCING PROJECT. 2004. « New incarceration figures : Growth in population continues. ». Washington, DC.

<http://www.sentencingproject.org/pdfs/1044.pdf>

tel que consulté sur internet le 30 janvier 2006.

UZOABA J.H.E. 1998. « Évaluation du besoin et risque chez les détenus : La gestion des délinquants âgés : Ou en sommes-nous ? ». Ottawa, Service correctionnel du Canada.

[http://collection.nlc-bnc.ca/100/200/301/csc-scc/research_report-](http://collection.nlc-bnc.ca/100/200/301/csc-scc/research_report-f/no070/html/text/rsrch/reports/r70/r70e_f.shtml)

[f/no070/html/text/rsrch/reports/r70/r70e_f.shtml](http://collection.nlc-bnc.ca/100/200/301/csc-scc/research_report-f/no070/html/text/rsrch/reports/r70/r70e_f.shtml)

tel que consulté sur internet le 6 octobre 2005.

VARINI E. non daté. « Vieillissement de la population carcérale : Quel accompagnement pour les détenus ? ». *Dedans/Dehors*.

http://www.prison.eu.org/article.php3?id_article=2558

tel que consulté sur internet le 6 octobre 2005.

WIEDER T. 17 Août 2007. « Rétrocontreverse : 1998, fallait-il juger Maurice Papon ? ». *Le Monde*.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-944972,0.html>

tel que consulté sur internet le 27 août 2007.

GLOSSAIRE

Type de libération :

- Semi-liberté (SL): La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité et de se préparer ainsi à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. Un détenu devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date de son admissibilité à la libération conditionnelle totale. Les détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence sont admissibles à la semi-liberté après avoir purgé un sixième de leur peine. Ceux qui ont été condamnés pour un meurtre au premier ou au deuxième degré y deviennent admissibles trois ans avant la date à laquelle ils sont admissibles à la libération conditionnelle totale. Seule la CNLC peut accorder une semi-liberté, si elle juge que le délinquant ne présente pas un risque inacceptable pour la société (Service correctionnel du Canada, 2005).
- Libération conditionnelle totale (LCT) : Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine ou après sept ans, selon la plus courte de ces deux périodes. En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le juge peut, quand il impose la peine, prolonger la période d'emprisonnement des délinquants violents ou des auteurs d'infractions graves liées à la drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine. Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé 25 ans. Les délinquants condamnés à perpétuité pour meurtre au deuxième degré peuvent demander la libération conditionnelle après avoir purgé entre 10 et 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libéré conditionnel leur vie durant (Service correctionnel du Canada, 2005).
- Libération d'office (LO) : Selon la loi, la plupart des détenus purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée et qui n'ont pas bénéficié d'une libération conditionnelle ou dont la libération a été révoquée doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Toutefois, la CNLC peut assortir cette mise en liberté de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur et à se comporter en citoyen respectueux des lois. Si la CNLC croit qu'il risque de commettre une infraction causant un dommage grave à une autre personne, une infraction sexuelle envers un enfant ou une infraction grave liée à la drogue, elle peut, sur renvoi du dossier par le SCC :
 - soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique;
 - soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses (c.-à-d. dans une maison de transition);
 - soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine.
 Si la CNLC décide qu'un délinquant doit être détenu jusqu'à la fin de sa peine, elle doit réexaminer cette décision chaque année. La libération d'office ne s'applique pas aux délinquants purgeant une peine d'incarcération à perpétuité ou d'une durée indéterminée.

La principale différence entre la libération conditionnelle et la libération d'office est que la libération conditionnelle est une décision discrétionnaire alors que la libération d'office est exigée par la loi (Service correctionnel du Canada, 2005).

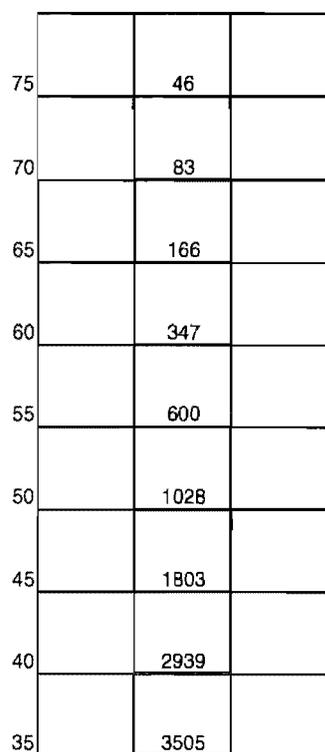
- Date d'expiration de mandat (DE) : La date d'expiration du mandat (DEM) est la date à laquelle prend officiellement fin une peine imposée, au moment du prononcé de la peine, par un tribunal pénal. Les délinquants qui purgent la totalité de leur peine ne relèvent plus, à la date d'expiration de leur mandat, de la compétence du Service correctionnel du Canada (SCC). Ni le SCC, ni la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) n'ont l'autorité juridique de prolonger ou d'écourter une peine imposée par un tribunal. La majorité des peines de ressort fédéral imposées au Canada comportent une date d'expiration du mandat. Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité ou à une peine d'une durée indéterminée ne sont pas assujettis à une date d'expiration du mandat parce qu'ils purgeront leur peine pour le restant de leur vie, que ce soit dans un pénitencier ou dans la collectivité, mais sous surveillance. Les délinquants purgeant de telles peines représentent 20 % de la population active de délinquants sous responsabilité fédérale (Sécurité publique du Canada, 2005).

ANNEXES

Annexe 1 : Diagrammes de Lexis. Transformations des données transversales en données longitudinales

1. Nombre de détenus libérés, Canada, 2002 à 2007

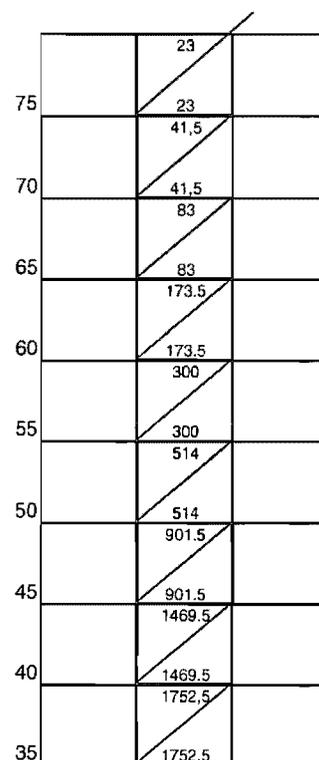
Données transversales



01-04-02

01-04-07

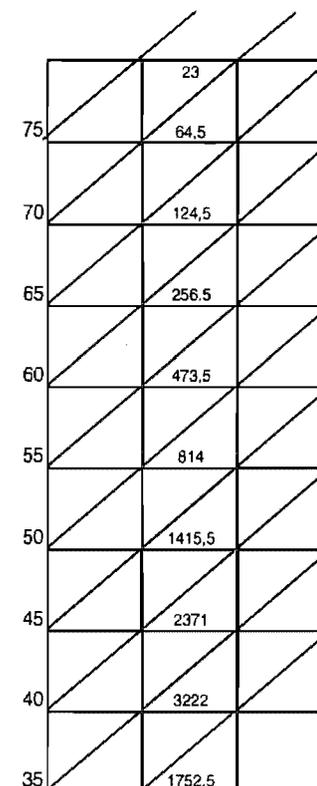
Transformation des données transversales en données longitudinales



01-04-02

01-04-07

Données longitudinales



01-04-02

01-04-07

2. Nombre de détenus décédés, Canada, 2002 à 2007

Données transversales

75	9	
70	13	
65	16	
60	23	
55	31	
50	24	
45	26	
40	39	
35	25	

01-04-02 01-04-07

Transformation des données transversales
en données longitudinales

	4.5	
75	4.5	
	6.5	
70	6.5	
	8	
65	8	
	11.5	
60	11.5	
	15.5	
55	15.5	
	12	
50	12	
	13	
45	13	
	19.5	
40	19.5	
	12.5	
35	12.5	

01-04-02 01-04-07

Données longitudinales

	4.5	
75	11	
	14.5	
70	19.5	
	27	
65	27.5	
	25	
60	32.5	
	32	
55	12.5	
50		
45		
40		
35		

01-04-02 01-04-07

3. Nombre de détenus admis, Canada, 2002 à 2007

Données transversales

75	32	
70	51	
65	135	
60	303	
55	536	
50	927	
45	1700	
40	2824	
35	3436	

01-04-02

01-04-07

Transformation des données transversales en données longitudinales

75	16	
75	16	25.5
70	25.5	67.5
65	67.5	151.5
60	151.5	268
55	268	463.5
50	463.5	850
45	850	1412
40	1412	1178
35	1178	1718

01-04-02

01-04-07

Données longitudinales

75	16	
75	41.5	
70	93	
65	219	
60	419.5	
55	731.5	
50	1313.5	
45	2262	
40	3130	
35	1718	

01-04-02

01-04-07

Annexe 2 : Calcul des décès attendus dans les pénitenciers Canadiens.

Les données nécessaires aux calculs de ces taux proviennent de Statistique Canada (2006)

La formule utilisée pour calculer les taux de mortalité annuel par groupe d'âge quinquennal est la suivante :

$$\text{Taux de mortalité}_{(x, x+5)} = D_{t, t+1} (x, x+5) / Pm_{(x, x+5)}$$

Avec, $D_{t, t+1} (x, x+5)$ = Nombre de décès entre x et x+5 entre t et t+1

$Pm_{(x, x+5)}$ = Population moyenne (1^{er} juillet de l'année t) entre x et x+5

Précisons que la population carcérale n'étant pas disponible en 2001 nous n'avons pas pu estimer les décès attendus en 2001-2002. Il en est de même pour les taux de mortalité de la population canadienne en 2006-2007. Statistique Canada ne disposant pas encore des décès survenus en 2006-2007, nous n'avons pu effectuer le calcul des taux. De ce fait, les décès attendus ont pu être estimés pour les périodes allant de 2002-2003 à 2005-2006.

Tableau 3.11 : Taux de mortalité annuel par groupe d'âge quinquennal de la population canadienne, 2001-2002 à 2005-2006.

Groupe d'âge	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<20	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
20-24	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
25-29	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
30-34	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
35-39	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
40-44	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
45-49	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3
50-54	3,7	3,7	3,7	3,6	3,5
55-59	6,0	5,9	5,9	5,8	5,7
60-64	9,7	9,8	9,6	9,5	9,2
65-69	15,9	15,5	15,5	15,2	14,8
70-74	24,9	24,5	24,5	24,3	23,7
75 et +	56,6	55,8	55,8	55,3	54,1

Note : Calculs de l'auteur

Source : Statistique Canada (2006)

Ces taux, appliqués à la population carcérale sous responsabilité fédérale nous ont permis d'obtenir le nombre de décès attendus au sein des pénitenciers, si les détenus étaient soumis à la même mortalité que la population canadienne en générale.

Tableau 3.12 : Nombre de décès attendus des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.

Groupe d'âge	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<20	0	0	0	0
20-24	1	1	1	1
25-29	2	2	2	2
30-34	2	2	2	2
35-39	4	3	3	3
40-44	4	5	5	5
45-49	5	5	5	5
50-54	5	5	5	5
55-59	5	6	6	6
60-64	6	6	6	6
65-69	5	5	5	6
70-74	4	4	4	4
75 et +	6	5	6	6
Total	48	49	51	51

Source :

À des fins de comparaisons, le tableau 3.13 nous présente le nombre de décès des détenus sous responsabilité fédérale fourni par le SCC.

Tableau 3.13 : Nombre de décès des délinquants sous responsabilité fédérale, Canada, 2002-2003 à 2005-2006.

Groupe d'âge	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<20	0	0	0	0
20-24	2	5	2	0
25-29	2	5	2	2
30-34	4	8	3	6
35-39	4	7	4	5
40-44	11	6	8	8
45-49	6	5	4	6
50-54	7	5	1	4
55-59	4	10	6	2
60-64	1	4	8	3
65-69	1	3	4	4
70-74	2	4	1	2
75 et +	2	1	2	1
Total	46	63	45	43